

# Rapport financier annuel

Exercice terminé  
le 31 décembre 2022



Page couverture : La patinoire de l'esplanade Tranquille

Crédit photo : Ulysse Lemerise, OSA

**Rapport financier annuel**  
Exercice terminé le 31 décembre

2022

Déposé au greffe de la Ville de Montréal  
le 9 juin 2023



---

## Table des matières

### INTRODUCTION

Mot de la mairesse et de la présidente du comité exécutif .....	III
Mot du directeur général .....	V
Mot de la trésorière .....	VI
Carte géographique du territoire de Montréal .....	IX
L'organisation municipale .....	XI
Résumé des compétences .....	XII

### INFORMATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière .....	1
Rapport des auditeurs indépendants .....	2
États financiers consolidés	
État consolidé de la situation financière .....	5
État consolidé des résultats .....	6
État consolidé de la variation de la dette nette .....	7
État consolidé des flux de trésorerie .....	8
Informations sectorielles	
Annexe 1 – Situation financière consolidée par organisme .....	9
Annexe 2 – Résultats détaillés consolidés par organisme .....	10
Annexe 3 – Excédent (déficit) consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par organisme .....	11
Annexe 4 – (Déficit) excédent consolidé des activités d'investissement en immobilisations et en prêts à des fins fiscales par organisme .....	12
Annexe 5 – Charges par objet consolidées par organisme .....	13

---

---

## Table des matières (suite)

Notes et tableaux complémentaires .....	15
Tableau 1 – Excédent (déficit) consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par compétence .....	52
Tableau 2 – (Déficit) excédent consolidé des activités d'investissement en immobilisations et en prêts à des fins fiscales par compétence .....	55
Tableau 3 – Excédent accumulé consolidé.....	56
Tableau 4 – Endettement total net à long terme consolidé.....	58
Tableau 5 – Conciliation des budgets déposés et du budget consolidé présenté à l'état consolidé des résultats.....	59

### INFORMATION FINANCIÈRE DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

#### Ventilation par compétence

Tableau 6 – Excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par compétence .....	62
Tableau 7 – (Déficit) excédent non consolidé des activités d'investissement en immobilisations et en prêts à des fins fiscales par compétence.....	65
Tableau 8 – Excédent accumulé non consolidé par compétence .....	66
Tableau 9 – Charges par objet non consolidées à des fins fiscales par compétence .....	68

#### Gestion de l'eau

Tableau 10 – (Déficit) excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales lié à la gestion de l'eau par compétence .....	72
Tableau 11 – (Déficit) excédent non consolidé des activités d'investissement en immobilisations à des fins fiscales lié à la gestion de l'eau par compétence .....	75

#### Ventilation des charges mixtes

Rapport des auditeurs indépendants .....	78
Tableau de la ventilation des charges mixtes par compétence.....	80
Notes complémentaires.....	82

### INFORMATION FINANCIÈRE NON AUDITÉE RELATIVE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....85

---

Introduction

2022



# Mot de la mairesse et de la présidente du comité exécutif



La Ville de Montréal a poursuivi, en 2022, la mise en œuvre de projets structurants visant à accélérer la transformation amorcée ces dernières années et à faire face aux défis et aux réalités d'une métropole du 21<sup>e</sup> siècle.

Grâce à une gestion rigoureuse et responsable ainsi qu'au soutien des arrondissements et de tous les services, nous avons terminé l'exercice financier 2022 de la Ville avec un excédent non consolidé de 343,8 M\$ pour les activités de fonctionnement à des fins fiscales.

En habitation, la Ville a fait en sorte d'améliorer et de développer l'offre existante de logements, particulièrement pour les familles de la classe moyenne ou à faible revenu et les personnes vulnérables. Elle a notamment lancé le Chantier Montréal abordable – soutenu par une enveloppe de 40 M\$ – et a assujéti près de 350 lots, immeubles résidentiels et maisons de chambre à des fins d'habitation.

Nous avons également maintenu la cadence pour accélérer la transition écologique et devenir carboneutres d'ici 2050. Les travaux visant à adapter les infrastructures municipales aux défis posés par les changements climatiques ont connu des avancées notables. Nous avons également mis sur la préservation de la nature et de la biodiversité. Après plusieurs années d'efforts, la forêt urbaine a atteint, en 2022, un indice de canopée de 24,3 %. Nous sommes ainsi très proches de l'objectif de 25 % pour 2025.

En 2022, des avancées importantes ont également eu lieu en matière de mobilité afin de faciliter et de sécuriser les déplacements. Après des années de travaux, le Service rapide par bus (SRB) Pie-IX a été mis en fonction. BIXI a, pour sa part, ajouté 425 vélos électriques à sa flotte, en 2022. Aussi, de nombreuses

interventions ont été menées pour assurer une meilleure sécurité des piétons, notamment avec le réaménagement des abords de 25 écoles, ce qui bénéficie à près de 12 000 élèves, et l'ajout de 231 feux piétons aux intersections.

La dernière année nous aura permis de poser les bases de notre nouveau modèle en sécurité urbaine, qui mise sur la concertation, la prévention et l'intervention. Nous avons renforcé la lutte contre les violences armées et investi en matière de prévention auprès des jeunes. Un investissement de 5 M\$ a d'ailleurs permis de financer une centaine de projets à leur intention et de créer ou de consolider près de 190 postes d'intervenants sociocommunitaires. L'appel à projets Par et Pour les jeunes, lancé en marge du deuxième budget participatif, à l'automne 2022, a aussi connu un vif succès. L'année 2022 aura enfin permis de déployer la seconde phase de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS), une initiative unique au Québec.

Pour être en mesure de répondre aux besoins de la population et bâtir avec elle le Montréal de demain, la Ville a par ailleurs amorcé, l'an passé, son chantier sur la fiscalité municipale. Ce chantier a pour but d'identifier de nouvelles sources de revenus pour Montréal, notamment afin de la rendre moins dépendante des taxes foncières.

Un travail colossal a été abattu en 2022 pour poursuivre le développement de notre ville, novatrice et résiliente, pour laquelle nous avons beaucoup d'ambition. La Ville se trouve en excellente position pour continuer sur sa lancée et atteindre les objectifs de son plan stratégique Montréal 2030.

**Valérie Plante**  
Mairesse de Montréal

**Dominique Ollivier**  
Présidente du comité exécutif



# Mot du directeur général



L'administration peut être fière de l'exercice financier 2022 de la Ville de Montréal, qui se solde par un excédent non consolidé de 343,8 M\$ pour les activités de fonctionnement à des fins fiscales.

En 2022, Montréal a été 150 jours en état d'urgence, en plus de subir une forte inflation sur fond de crise climatique, ce qui a eu une influence sur les finances de la Ville.

Je suis fier de la mobilisation et de l'engagement des équipes municipales, qui ont su faire preuve d'une grande agilité pour continuer de soutenir les personnes les plus vulnérables et accompagner la relance économique et culturelle de la métropole, tout en accélérant la transformation amorcée ces dernières années avec nos projets en sécurité urbaine, en transition écologique, en mobilité et en habitation.

En 2022, la Ville a ainsi versé près de 9 M\$ aux organismes communautaires intervenant en matière d'insécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Elle a aussi consacré une enveloppe de 6 M\$ au financement de 80 projets d'intervention en itinérance.

Grâce à des investissements de 32 M\$, la Ville a déployé les actions inscrites dans le plan de relance du centre-ville. Elle a également réussi à maintenir ses mesures d'aide aux entreprises, aux commerçants et aux organismes.

Par ailleurs, impossible de passer sous silence les magnifiques infrastructures que sont devenus le Théâtre de verdure et l'esplanade Tranquille. Ces deux pôles d'animation en plein cœur de Montréal, que nous venons de finaliser, auront un impact majeur sur la vitalité culturelle du centre-ville et l'attraction de la métropole!

Pour appuyer la concrétisation du plan stratégique Montréal 2030, la Ville a optimisé sa structure organisationnelle. En 2022, elle a notamment créé deux nouvelles directions générales adjointes, l'une consacrée à la sécurité urbaine et l'autre aux dossiers économiques et au rayonnement de la métropole afin d'accroître son agilité et sa capacité de concertation.

Avec l'amorce du chantier sur la fiscalité, la Ville évaluera également la pertinence et l'efficacité de l'ensemble de ses activités et de ses programmes pour s'assurer qu'ils répondent aux priorités budgétaires et organisationnelles et qu'elle soit donc à même de concrétiser Montréal 2030.

Ces actions importantes constituent des leviers pour permettre à la Ville d'offrir les meilleurs services possibles, tout en respectant la capacité de payer de la population.

En terminant, je tiens à remercier toutes les employées et tous les employés de la Ville de Montréal qui travaillent au quotidien pour faire de Montréal une ville plus sécuritaire, plus abordable, plus verte, plus inclusive et plus prospère.



**Serge Lamontagne**  
Directeur général

# Mot de la trésorière

Mesdames,  
Messieurs,

Le présent rapport financier est constitué de trois sections : la première concerne les données financières consolidées de la Ville; la seconde présente l'analyse des informations financières de l'administration municipale, à l'exception des organismes du périmètre comptable de celle-ci; et, enfin, la troisième section met en valeur l'information financière climatique telle qu'elle est promulguée par le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques.

L'exercice financier de 2022 s'est soldé par un excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales de 343,8 M\$, ce qui représente 5,3 % des revenus globaux non consolidés de la Ville à des fins fiscales. Cet excédent se répartit de la façon suivante : 165,3 M\$ pour les compétences de nature locale (359,7 M\$ en 2021) et 178,5 M\$ pour les compétences d'agglomération (déficit de 66,6 M\$ en 2021). En ce qui concerne l'excédent des arrondissements (inclus dans l'excédent des compétences de nature locale), il s'élève à 49,1 M\$ (108,6 M\$ en 2021).

Les principaux éléments ayant permis de générer cet excédent non consolidé, par rapport au budget de fonctionnement, sont des revenus supplémentaires de 281,9 M\$, une augmentation de 99,5 M\$ des charges de fonctionnement et de 89,4 M\$ des frais de financement, ainsi qu'une variation de 250,8 M\$ pour ce qui est des affectations, dont 211,3 M\$ concernent la quote-part spéciale servant à combler les déficits de l'agglomération des années antérieures.

Les revenus non consolidés des activités de fonctionnement à des fins fiscales totalisent 6 435,2 M\$, soit une hausse de 281,9 M\$ ou 4,6 % par rapport au budget de fonctionnement. Le marché immobilier toujours très actif à Montréal a permis de générer des revenus additionnels de 110,9 M\$, soit 95,9 M\$ en droits de mutation immobilière et 15,0 M\$ pour la délivrance de permis de construction. En outre, les revenus provenant des autres ordres de gouvernement sont en hausse de 170,6 M\$, dont 114,8 M\$ sont consacrés à la relance de l'économie de Montréal, 27,9 M\$ servent au remboursement du coût des mesures de sécurité entourant la COP15, et 22,3 M\$ viennent appuyer la Ville dans ses opérations liées à la COVID-19 pour les années 2021 et 2022.

Les charges non consolidées des activités de fonctionnement à des fins fiscales totalisent 5 323,5 M\$, soit une augmentation nette de 99,6 M\$ (1,9 %) par rapport au budget établi.

D'une part, l'augmentation des charges est attribuable à la rémunération, pour un montant de 126,2 M\$; ce montant comprend notamment les charges liées aux heures supplémentaires, pour un total de 94,9 M\$, dont 22,9 M\$ résultent des activités de sécurité déployées dans le cadre de la COP15 (somme pour laquelle la Ville a obtenu un revenu de transfert de 22,9 M\$). D'autre part, notons une augmentation des coûts liés aux opérations de déneigement à raison de 21,7 M\$ et au Plan de gestion de la forêt urbaine à hauteur de 9,4 M\$. Quant à la diminution des charges, elle provient principalement d'une réduction de 39,8 M\$ de la provision pour créances douteuses et de 11,6 M\$ des frais de financement de la dette.

Des renseignements complémentaires sont disponibles sur **Montréal.ca**.

Par ailleurs, étant donné que, dans les prochaines années, chaque ville devra faire face aux impacts importants des différents bouleversements et changements climatiques, le rapport financier de la Ville inclut une section non audité permettant de divulguer les informations financières relatives aux changements climatiques, et ce, en fonction du cadre de référence Task Force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD), tel qu'adopté en 2019 par la Ville.

Pour terminer, je tiens à souligner le professionnalisme du personnel de la Ville, qui travaille au quotidien à fournir l'ensemble des services municipaux.



**Francine Laverdière, CPA**  
Trésorière de la Ville de Montréal,

# Introduction – Information financière de l'administration municipale

## Exercice terminé le 31 décembre 2022

### EXCÉDENT NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

(en milliers de dollars)

	2022						2021					
	Compétences de nature locale			Compétences d'agglomération			Éliminations			Total		
	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations
<b>Revenus</b>												
Taxes	3 748 880	3 759 158	50 620	50 147	-	-	-	-	3 799 500	3 809 305	3 693 223	
Compensations tenant lieu de taxes	265 091	264 411	-	-	-	-	-	-	265 091	264 411	285 843	
Quotes-parts	-	-	2 781 062	2 781 839	(2 296 712)	(2 294 430)	-	-	484 350	487 409	438 753	
Transferts	231 028	283 707	229 933	347 865	-	-	-	-	460 961	631 572	493 005	
Services rendus	319 764	320 659	64 349	58 313	(1 631)	(2 225)	-	-	382 482	376 747	338 520	
Imposition de droits	351 691	462 271	237	576	-	-	-	-	351 928	462 847	440 279	
Amendes et pénalités	109 125	80 619	109 562	89 088	-	-	-	-	218 687	169 707	160 426	
Intérêts	80 900	106 130	84 928	92 287	-	-	-	-	165 828	198 417	147 340	
Autres revenus	17 569	18 949	6 936	15 869	-	-	-	-	24 505	34 818	39 139	
	5 124 048	5 295 904	3 327 627	3 435 984	(2 298 343)	(2 296 655)	-	-	6 153 332	6 435 233	6 036 528	
<b>Charges de fonctionnement</b>												
Administration générale	534 064	511 751	332 011	306 605	(210)	(171)	-	-	865 865	818 185	802 244	
Sécurité publique	9 192	9 871	1 136 610	1 247 548	(595)	(783)	-	-	1 145 207	1 256 636	1 194 496	
Transport	522 592	550 050	670 216	671 927	(67)	(341)	-	-	1 192 741	1 221 636	1 145 311	
Hygiène du milieu	236 048	248 739	245 332	256 055	(383)	(601)	-	-	480 997	504 193	469 715	
Santé et bien-être	60 376	66 822	122 801	101 062	(2)	(1)	-	-	183 175	167 883	183 651	
Aménagement, urbanisme et développement	169 334	160 817	106 526	88 874	(288)	(265)	-	-	275 572	249 426	289 595	
Loisirs et culture	515 435	560 089	136 292	128 386	(86)	(63)	-	-	651 641	688 412	621 346	
Frais de financement	282 208	279 654	146 499	137 466	-	-	-	-	428 707	417 120	406 616	
	2 329 249	2 387 793	2 896 287	2 937 923	(1 631)	(2 225)	-	-	5 223 905	5 323 491	5 112 974	
<b>Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération</b>												
	2 296 712	2 294 430	-	-	(2 296 712)	(2 294 430)	-	-	-	-	-	-
<b>Excédent avant financement et affectations</b>	498 087	613 681	431 340	498 061	-	-	-	-	929 427	1 111 742	923 554	
<b>Financement</b>												
Financement à long terme des activités de fonctionnement	-	11 078	16 623	42 077	-	-	-	-	16 623	53 155	132 433	
Remboursement de la dette à long terme	(59 950)	(60 283)	(25 392)	(151 027)	-	-	-	-	(85 342)	(211 310)	(459 505)	
	(59 950)	(49 205)	(8 769)	(108 950)	-	-	-	-	(68 719)	(158 155)	(327 072)	
<b>Affectations</b>												
Activités d'investissement en immobilisations et en prêts	-	(27 288)	-	7 037	-	-	-	-	-	(20 251)	(2 727)	
Excédent accumulé	111 977	178 180	(211 276)	-	-	-	-	-	(99 299)	178 180	267 985	
Excédent des activités de fonctionnement affecté	(122 801)	(116 679)	(100 939)	(118 625)	-	-	-	-	(223 740)	(235 304)	(478 734)	
Réserves financières et fonds réservés	(31 435)	(37 754)	52 295	44 158	-	-	-	-	20 860	6 404	58 694	
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(395 878)	(395 839)	(162 651)	(143 182)	-	-	-	-	(658 529)	(538 821)	(148 627)	
Investissement net dans les immobilisations	(438 137)	(399 180)	(422 571)	(210 612)	-	-	-	-	(860 708)	(609 792)	(303 409)	
<b>Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice</b>	-	165 296	-	178 499	-	-	-	-	-	343 795	293 073	







# L'organisation municipale

Les pouvoirs d'administrer la Ville de Montréal sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de ville centrale, continue à fournir des services et à gérer des équipements communs pour l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

La prestation des services communs est assurée par les employés de la Ville de Montréal. Depuis 2009, les 16 villes liées sur le territoire de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération.

Soulignons que la compétence exclusive de la municipalité centrale sur le réseau artériel de voirie à l'échelle de l'agglomération se limite, depuis 2008, à certaines fonctions, notamment celles relatives à la détermination de normes de gestion et d'harmonisation des règles de signalisation et de contrôle de la circulation, de planification générale du réseau et à la réalisation de certains travaux mentionnés dans la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001). Les autres activités qui concernent le réseau de voirie artérielle à l'échelle de l'agglomération et qui ne sont pas mentionnées dans la loi demeurent de compétence locale.

De plus, à la suite de l'adoption de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* (Projet de loi 120), la Ville de Montréal assume, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le remboursement des emprunts contractés par le conseil d'agglomération de Montréal pour le financement de dépenses engagées dans l'exercice de la compétence d'agglomération relative à l'aménagement et au réaménagement du domaine public dans le secteur désigné comme le centre-ville.

À la suite de l'adoption de la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (Projet de loi 121) qui a notamment modifié la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001), l'activité de dépannage, de remorquage et de remisage des véhicules est, depuis 2017, de compétence d'agglomération. Les activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement ont toutefois été déléguées à chaque municipalité liée le 18 avril 2019, conformément au *Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées* (RCG 19-016).

## Les compétences d'agglomération

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, sont exercées par le conseil d'agglomération. Cette instance politique et décisionnelle de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal.

La structure du conseil d'agglomération se veut légère et démocratique. La mairesse de Montréal choisit les représentants de la Ville de Montréal qui l'accompagnent au conseil d'agglomération, lesquels tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif.

Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élus, soit :

- la mairesse de Montréal, qui en est la présidente;
- 15 élus du conseil municipal de Montréal, désignés par la mairesse;
- 14 maires des villes reconstituées, dont un nommé vice-président (il n'y a qu'un représentant pour L'Île-Dorval et Dorval);
- un représentant supplémentaire pour Dollard-des-Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 87,8 % pour la Ville de Montréal et 12,2% pour les 15 municipalités reconstituées.

## Les compétences locales

Par ailleurs, les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activités énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal qui compte 19 arrondissements. Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leur territoire respectif.

Le conseil municipal est composé de la mairesse de Montréal qui est, d'office, mairesse de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des maires d'arrondissement. Les conseils d'arrondissement, dont la composition est fixée par le décret 645-2005, compte un minimum de cinq membres, soit le maire d'arrondissement, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Le coût inhérent aux services locaux fournis sur le territoire de la Ville de Montréal est défrayé à même les revenus provenant de la taxe municipale locale acquittée par les contribuables de la Ville de Montréal. Dans certains cas, les contribuables d'un arrondissement peuvent être appelés, à la suite de décisions de leur conseil d'arrondissement, à verser une taxe d'arrondissement pour des services locaux.

# Résumé des compétences

## Compétences d'agglomération

- L'évaluation foncière
- Les services de police et de sécurité incendie et civile
- Les services de premiers répondants, à l'exception de ceux de la Ville de Côte Saint-Luc
- Le centre d'urgence 911
- L'élaboration et l'adoption du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile
- La cour municipale
- Le logement social
- L'aide destinée aux personnes en situation d'itinérance
- La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci
- L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément de leur gestion, si elles sont dangereuses
- L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles
- La gestion des cours d'eau municipaux
- Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales
- Le transport collectif des personnes
- La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées
- La promotion économique, y compris à des fins touristiques, lorsqu'elle est effectuée hors du territoire d'une municipalité liée
- Toute mesure pour favoriser le développement local et régional (l'exercice des pouvoirs prévus aux articles 126.2 à 126.4 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1))
- L'accueil touristique
- Les parcs industriels, sauf ceux énumérés au règlement RCG 06-020
- Le Conseil des arts de Montréal
- Le schéma d'aménagement
- Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (no 1229-2005 et modifications)
- La contribution au financement du déficit de l'Espace pour la vie
- Le dépannage, le remorquage et le remisage des véhicules
- La compétence de conclure et d'appliquer une entente visée à l'article 29.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) (inspection des aliments)
- Toute autre compétence anciennement accordée à la communauté urbaine, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci (ex : les parcs régionaux)

## Compétences locales

- L'urbanisme, à l'exception du schéma d'aménagement
- La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité
- L'habitation, à l'exception du logement social
- La prévention en sécurité incendie et sécurité civile
- La collecte et le transport des matières résiduelles
- La gestion des rues locales et artérielles
- Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égout, sont de nature locale
- Les équipements locaux de sport ou de loisir
- Les bibliothèques locales
- Les parcs locaux
- Le développement économique local, communautaire, culturel et social
- Le patrimoine
- L'environnement
- La Commission des services électriques de Montréal
- Les sociétés de développement commercial
- Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020
- L'organisation des élections

Information  
financière  
consolidée

2022



---

## Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers consolidés présentés dans ce rapport sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, le tout tel que décrit à la note 2 afférente à ces états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés et toute l'information figurant dans le présent rapport financier annuel, dans la Reddition de comptes financière et dans les Faits saillants sont la responsabilité de la direction de la Ville. Cette dernière s'est également assurée de la cohérence entre les états financiers consolidés et toutes les autres informations divulguées dans le rapport financier annuel, la Reddition de comptes financière et les Faits saillants.

Pour évaluer certains faits et opérations, la direction de la Ville a procédé à des estimations d'après la meilleure appréciation qu'elle avait de la situation et en tenant compte de l'importance relative.

La direction de la Ville a la responsabilité de maintenir des systèmes de contrôle interne et de comptabilité appropriés qui fournissent une assurance raisonnable que les politiques de la Ville sont suivies, que ses opérations sont effectuées conformément aux lois et autorisations appropriées, que ses biens sont convenablement conservés et que les états financiers consolidés reposent sur des registres comptables fiables.

Les pouvoirs et les compétences de la Ville sont exercés, soit par le conseil d'agglomération, soit par le conseil municipal ou encore par les conseils d'arrondissement.

Les responsabilités du comité d'audit, lequel est composé d'au plus dix membres, dont au moins trois sont conseillers de la Ville, deux sont membres du conseil d'agglomération représentant les municipalités reconstituées et au moins trois membres sont indépendants, comprennent la surveillance du processus de présentation et de communication de l'information financière, ce qui englobe notamment la révision des états financiers consolidés et des autres éléments contenus dans le présent rapport financier annuel.

Le vérificateur général de la Ville de Montréal et l'auditeur indépendant, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., ont audité les états financiers consolidés et ont présenté le rapport qui suit.



Francine Laverdière, CPA  
Trésorière de la Ville de Montréal



Serge Lamontagne  
Directeur Général

Montréal, le 8 juin 2023

## **RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS**

À Madame la Mairesse,  
À la présidente et aux membres du comité exécutif,  
Aux membres du conseil municipal de la Ville de Montréal,  
Aux membres du conseil d'agglomération de Montréal

### **Opinion avec réserve**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Ville de Montréal (la « Ville »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires et les renseignements supplémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles sur les informations financières de l'exercice ou des informations comparatives du problème décrit dans la section «Fondement de l'opinion avec réserve» de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### **Fondement de l'opinion avec réserve**

La Ville a comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière du 31 décembre 2022 un transfert d'actifs concernant la construction des infrastructures municipales de l'échangeur Turcot, pour un montant de 249 millions de dollars et un montant équivalent à titre de paiement de transfert du gouvernement du Québec dans les résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2022. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés appuyant la date de comptabilisation de ces actifs et du paiement de transfert correspondant, soit au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 ou lors des exercices précédents, et si le montant comptabilisé correspondait à la totalité des actifs transférés, puisque la direction n'a pas fait une analyse complète de cette transaction complexe, ni fournit tous les éléments justificatifs. Par conséquent, nous n'avons pu déterminer si les montants en cause auraient dû faire l'objet d'ajustements aux états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2022 ou avant, et aux états consolidés des résultats, et des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date ou avant.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### **Observations - informations financières établies à des fins fiscales**

Nous attirons l'attention sur le fait que la Ville inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations sont décrites à la note 14 des états financiers. La direction a choisi de présenter ces informations, car elle juge qu'elles sont nécessaires en vue d'une analyse pertinente et plus approfondie des résultats des activités réalisées. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### **Informations autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états**

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le Rapport financier annuel, des Faits saillants et de la Reddition de comptes financière, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Comme il est décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » ci-dessus, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés appuyant le montant et la date de comptabilisation au titre du transfert d'actifs concernant la construction des infrastructures municipales de l'échangeur Turcot et du paiement de transfert correspondant, soit au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 ou lors des exercices précédents. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de tirer une conclusion quant à savoir si les autres informations comportent une anomalie significative du fait de ce problème.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Ville ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

### **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

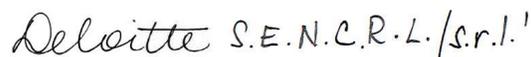
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Ville à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes complémentaires et les renseignements supplémentaires, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion d'audit sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



*Michèle Galipeau* FCPA auditrice

Michèle Galipeau, FCPA auditrice  
Vérificatrice générale de la Ville de Montréal



*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*<sup>1</sup>

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique  
n°A116207

Montréal, Québec  
Le 8 juin 2023

## État consolidé de la situation financière

Au 31 décembre 2022

(en milliers de dollars)

	Notes	2022	2021
<b>Actifs financiers</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3	1 988 723	1 461 943
Placements	4	3 610 119	3 069 046
Débiteurs	5	6 142 799	5 681 253
Propriétés destinées à la revente		1 592	1 937
Prêts	6	95 245	117 051
		<b>11 838 478</b>	<b>10 331 230</b>
<b>Passifs</b>			
Emprunts temporaires	7	518 168	799 672
Créditeurs, provisions et charges à payer	8	2 749 930	2 568 941
Revenus reportés	9	1 821 723	729 533
Dette à long terme	10	15 524 040	14 818 637
Passif au titre des avantages sociaux futurs	11	381 648	404 566
		<b>20 995 509</b>	<b>19 321 349</b>
<b>Dette nette</b>		<b>(9 157 031)</b>	<b>(8 990 119)</b>
<b>Actifs non financiers</b>			
Immobilisations	12	23 832 041	22 006 922
Propriétés destinées à la revente		174 037	161 760
Stocks		130 023	118 995
Autres actifs non financiers	13	205 302	189 588
		<b>24 341 403</b>	<b>22 477 265</b>
<b>Excédent accumulé</b>	14	<b>15 184 372</b>	<b>13 487 146</b>
Obligations contractuelles et droits contractuels	19		
Actifs éventuels	20		
Passifs éventuels	21		
Organisation et gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal	23		

Les annexes, notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

## État consolidé des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars)

	Notes	2022	2022	2021
		Budget consolidé <sup>1</sup>	Réalisations	Réalisations
<b>Revenus</b>				
Taxes		3 773 078	3 781 873	3 666 786
Compensations tenant lieu de taxes		265 091	264 411	285 843
Quotes-parts		484 350	487 409	438 753
Transferts	15	1 835 718	2 242 729	2 007 516
Services rendus		1 929 312	1 907 474	1 794 182
Imposition de droits		351 928	462 847	440 279
Amendes et pénalités		218 687	169 707	160 426
Intérêts	16	124 595	147 497	110 506
Autres revenus		112 508	128 414	112 501
		9 095 267	9 592 361	9 016 792
<b>Charges</b>				
Administration générale		862 587	816 210	801 674
Sécurité publique		1 162 101	1 278 240	1 210 525
Transport		3 229 514	3 266 375	3 047 638
Hygiène du milieu		590 594	619 582	573 251
Santé et bien-être		229 108	207 490	221 532
Aménagement, urbanisme et développement		302 083	294 934	368 842
Loisirs et culture		818 206	889 985	769 368
Frais de financement		544 899	522 319	493 058
		7 739 092	7 895 135	7 485 888
<b>Excédent de l'exercice</b>		1 356 175	1 697 226	1 530 904
<b>Excédent accumulé au début de l'exercice</b>		13 487 146	13 487 146	11 956 242
<b>Excédent accumulé à la fin de l'exercice</b>		14 843 321	15 184 372	13 487 146

<sup>1</sup> Des informations sur les données budgétaires sont fournies au tableau 5.

Les annexes, notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

## État consolidé de la variation de la dette nette

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars)

	Note	2022	2022	2021
		Budget consolidé	Réalisations	Réalisations
<b>Excédent de l'exercice</b>		1 356 175	<b>1 697 226</b>	1 530 904
Variation des immobilisations				
Acquisition	12	(3 222 595)	<b>(2 892 207)</b>	(2 985 684)
Produit de cession		4 174	<b>4 206</b>	11 810
Amortissement	12	1 006 557	<b>1 050 200</b>	963 688
Perte (gain) sur cession / radiation		(4 174)	<b>12 682</b>	(8 421)
		(2 216 038)	<b>(1 825 119)</b>	(2 018 607)
Variation des propriétés destinées à la revente		-	<b>(12 277)</b>	2 919
Variation des stocks		-	<b>(11 028)</b>	(751)
Variation des autres actifs non financiers		-	<b>(15 714)</b>	112 275
		-	<b>(39 019)</b>	114 443
<b>Variation de la dette nette</b>		(859 863)	<b>(166 912)</b>	(373 260)
<b>Dette nette au début de l'exercice</b>		(8 990 119)	<b>(8 990 119)</b>	(8 616 859)
<b>Dette nette à la fin de l'exercice</b>		(9 849 982)	<b>(9 157 031)</b>	(8 990 119)

Les annexes, notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

## État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars)

	Note	2022	2021
<b>Activités de fonctionnement</b>			
Excédent de l'exercice		1 697 226	1 530 904
Éléments sans effet sur la trésorerie	17	740 490	943 365
Variation des éléments hors caisse	17	629 755	(461 248)
		<b>3 067 471</b>	<b>2 013 021</b>
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>			
Acquisition d'immobilisations <sup>1, 3, 5</sup>		(2 519 884)	(2 909 152)
Produit de cession d'immobilisations		4 206	11 810
Variation des dépôts pour l'achat de voitures de métro		-	57 335
Variation des autres dépôts pour l'achat de terrains et autres actifs <sup>4</sup>		17 752	142 320
		<b>(2 497 926)</b>	<b>(2 697 687)</b>
<b>Activités de placement</b>			
Acquisition de placements		(602 740)	(794 451)
Produit de cession de placements		61 667	494 325
Émission de prêts		(20 947)	(79 486)
Remboursement de prêts <sup>2</sup>		12 187	1 979
		<b>(549 833)</b>	<b>(377 633)</b>
<b>Activités de financement</b>			
Émission de dette à long terme <sup>5</sup>		1 703 406	1 954 555
Remboursement de la dette à long terme déduction faite des refinancements <sup>2</sup>		(459 422)	(981 661)
Rachat d'obligations par refinancement		(455 412)	(96 107)
Variation nette des emprunts temporaires		(281 504)	99 976
		<b>507 068</b>	<b>976 763</b>
<b>Augmentation/(diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>526 780</b>	<b>(85 536)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>1 461 943</b>	<b>1 547 479</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>		<b>1 988 723</b>	<b>1 461 943</b>

<sup>1</sup> La Ville a reçu des transferts d'immobilisations du gouvernement du Québec de 249,4 M\$ (56,0 M\$ en 2021). La valeur de ces transferts, sans effet sur les flux de trésorerie, est retranchée des acquisitions d'immobilisations.

<sup>2</sup> En 2022, tel que prévu par le Programme d'aide aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) élaboré par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MÉIÉ), la Ville a accordé des pardons et des radiations de prêts aux PME-MTL pour un montant de 106,9 M\$. En conséquence, elle a enregistré une charge de contribution à d'autres organismes, réduit sa provision pour perte de valeur des prêts et constaté un revenu de transfert en réduction de sa dette envers le MÉIÉ. Ces opérations sont sans effets sur les flux de trésorerie.

<sup>3</sup> Le coût des immobilisations impayées au 31 décembre 2022 est établi à 886,8 M\$ (787,5 M\$ en 2021). La variation de ce coût entre 2022 et 2021, sans incidence sur les flux de trésorerie, est retranchée des éléments hors caisse (crédeurs, provisions et charges à payer) ainsi que des acquisitions.

<sup>4</sup> Le montant des dépôts pour l'achat d'immobilisations au 31 décembre 2022 est établi à 5,9 M\$ (23,6 M\$ en 2021). La variation de ce montant entre 2022 et 2021 est retranchée des éléments hors caisse (autres actifs non financiers) et ajoutée aux activités d'investissement en immobilisations.

<sup>5</sup> Un montant de 23,7 M\$ (aucun en 2021) consécutif à des obligations découlant de contrat de location-acquisition n'est pas considéré dans les émissions de la dette à long terme puisqu'il est sans effet sur les flux de trésorerie. Ce montant a également été retranché des acquisitions d'immobilisations.

Les annexes, notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Informations sectorielles

### Au 31 décembre 2022

#### ANNEXE 1– SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2022				2021
	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total	Total
<b>Actifs financiers</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	857 755	1 130 968	-	<b>1 988 723</b>	1 461 943
Placements	3 254 122	355 997	-	<b>3 610 119</b>	3 069 046
Débiteurs	4 154 575	3 662 960	(1 674 736)	<b>6 142 799</b>	5 681 253
Propriétés destinées à la revente	1 592	-	-	<b>1 592</b>	1 937
Prêts	94 325	920	-	<b>95 245</b>	117 051
	<b>8 362 369</b>	<b>5 150 845</b>	<b>(1 674 736)</b>	<b>11 838 478</b>	10 331 230
<b>Passifs</b>					
Emprunts temporaires	-	518 168	-	<b>518 168</b>	799 672
Créditeurs, provisions et charges à payer	2 163 151	639 961	(53 182)	<b>2 749 930</b>	2 568 941
Revenus reportés	815 168	1 016 576	(10 021)	<b>1 821 723</b>	729 533
Dette à long terme	12 107 346	5 038 248	(1 621 554)	<b>15 524 040</b>	14 818 637
Passif au titre des avantages sociaux futurs	172 874	208 774	-	<b>381 648</b>	404 566
	<b>15 258 539</b>	<b>7 421 727</b>	<b>(1 684 757)</b>	<b>20 995 509</b>	19 321 349
<b>Dette nette</b>	<b>(6 896 170)</b>	<b>(2 270 882)</b>	<b>10 021</b>	<b>(9 157 031)</b>	<b>(8 990 119)</b>
<b>Actifs non financiers</b>					
Immobilisations	14 939 869	8 892 172	-	<b>23 832 041</b>	22 006 922
Propriétés destinées à la revente	174 037	-	-	<b>174 037</b>	161 760
Stocks	51 327	78 696	-	<b>130 023</b>	118 995
Autres actifs non financiers	147 834	57 468	-	<b>205 302</b>	189 588
	<b>15 313 067</b>	<b>9 028 336</b>	<b>-</b>	<b>24 341 403</b>	22 477 265
<b>Excédent accumulé</b>					
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	76 707	-	10 021	<b>86 728</b>	102 432
Excédent des activités de fonctionnement affecté	813 245	43 827	-	<b>857 072</b>	695 656
Réserves financières et fonds réservés	554 997	48 243	-	<b>603 240</b>	821 873
Déficit des activités d'investissement en immobilisations et en prêts	(649 397)	(553 838)	-	<b>(1 203 235)</b>	(1 155 924)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 298 639)	(116 224)	19 105	<b>(1 395 758)</b>	(1 451 703)
Investissement net dans les immobilisations	8 919 984	7 335 446	(19 105)	<b>16 236 325</b>	14 474 812
	<b>8 416 897</b>	<b>6 757 454</b>	<b>10 021</b>	<b>15 184 372</b>	13 487 146

## Informations sectorielles

Exercice terminé le 31 décembre 2022

### ANNEXE 2 – RÉSULTATS DÉTAILLÉS CONSOLIDÉS PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2022			2021	
	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total	Total
<b>Revenus</b>					
<b>Fonctionnement</b>					
Taxes	3 809 305	-	(27 432)	<b>3 781 873</b>	3 666 786
Compensations tenant lieu de taxes	264 411	-	-	<b>264 411</b>	285 843
Quotes-parts	487 409	-	-	<b>487 409</b>	438 753
Transferts	631 572	152 038	(55 760)	<b>727 850</b>	562 676
Services rendus	376 747	1 644 520	(113 793)	<b>1 907 474</b>	1 794 182
Imposition de droits	462 847	-	-	<b>462 847</b>	440 279
Amendes et pénalités	169 707	-	-	<b>169 707</b>	160 426
Intérêts	198 417	(1 258)	(49 662)	<b>147 497</b>	110 506
Autres revenus	24 225	49 210	-	<b>73 435</b>	70 103
	<b>6 424 640</b>	<b>1 844 510</b>	<b>(246 647)</b>	<b>8 022 503</b>	7 529 554
<b>Investissement en immobilisations et en prêts</b>					
Transferts	753 502	761 377	-	<b>1 514 879</b>	1 444 840
Contributions des promoteurs	21 132	-	-	<b>21 132</b>	7 468
Autres revenus	12 082	21 765	-	<b>33 847</b>	34 930
	<b>786 716</b>	<b>783 142</b>	<b>-</b>	<b>1 569 858</b>	1 487 238
	<b>7 211 356</b>	<b>2 627 652</b>	<b>(246 647)</b>	<b>9 592 361</b>	9 016 792
<b>Charges</b>					
Administration générale	828 088	-	(11 878)	<b>816 210</b>	801 674
Sécurité publique	1 278 739	-	(499)	<b>1 278 240</b>	1 210 525
Transport	1 540 612	1 850 984	(125 221)	<b>3 266 375</b>	3 047 638
Hygiène du milieu	620 137	-	(555)	<b>619 582</b>	573 251
Santé et bien-être	168 904	56 903	(18 317)	<b>207 490</b>	221 532
Aménagement, urbanisme et développement	300 663	6 931	(12 660)	<b>294 934</b>	368 842
Loisirs et culture	857 944	69 917	(37 876)	<b>889 985</b>	769 368
Frais de financement	417 120	154 861	(49 662)	<b>522 319</b>	493 058
	<b>6 012 207</b>	<b>2 139 596</b>	<b>(256 668)</b>	<b>7 895 135</b>	7 485 888
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>1 199 149</b>	<b>488 056</b>	<b>10 021</b>	<b>1 697 226</b>	1 530 904

## Informations sectorielles

Exercice terminé le 31 décembre 2022

### ANNEXE 3 – EXCÉDENT (DÉFICIT) CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISME (en milliers de dollars)

	2022				2021	
	Budget consolidé	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total	Total
<b>Excédent de l'exercice</b>	1 356 175	1 199 149	488 056	10 021	<b>1 697 226</b>	1 530 904
Moins: revenus des activités d'investissement en immobilisations et en prêts	(1 098 039)	(786 716)	(783 142)	-	<b>(1 569 858)</b>	(1 487 238)
<b>Excédent (déficit) des activités de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales de l'exercice</b>	258 136	412 433	(295 086)	10 021	<b>127 368</b>	43 666
<b>Conciliation à des fins fiscales</b>						
<b>Immobilisations</b>						
Produit de cession	4 174	3 595	611	-	<b>4 206</b>	11 810
Amortissement	1 006 557	645 964	404 236	-	<b>1 050 200</b>	963 688
Gains (perte) sur cession / radiation	(4 174)	13 098	(416)	-	<b>12 682</b>	(8 421)
	1 006 557	662 657	404 431	-	<b>1 067 088</b>	967 077
<b>Prêts</b>						
Remboursement ou produit de cession	-	6 998	-	-	<b>6 998</b>	-
Provision pour moins-value/réduction de valeur	-	29 654	-	-	<b>29 654</b>	55 258
	-	36 652	-	-	<b>36 652</b>	55 258
<b>Financement</b>						
Financement à long terme des activités de fonctionnement	24 129	53 155	8 219	-	<b>61 374</b>	138 550
Remboursement de la dette à long terme	(154 106)	(211 310)	(66 954)	-	<b>(278 264)</b>	(572 407)
	(129 977)	(158 155)	(58 735)	-	<b>(216 890)</b>	(433 857)
<b>Affectations (note 14)</b>						
Activités d'investissement en immobilisations et en prêts	(40 327)	(20 251)	(29 485)	-	<b>(49 736)</b>	(25 320)
Excédent accumulé						
Excédent des activités de fonctionnement affecté	(99 299)	178 180	-	-	<b>178 180</b>	267 985
Réserves financières et fonds réservés	(218 140)	(235 304)	(1 451)	-	<b>(236 755)</b>	(479 958)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	17 210	6 404	(543)	-	<b>5 861</b>	54 701
Investissement net dans les immobilisations	(596 624)	(538 821)	(26 773)	-	<b>(565 594)</b>	(136 502)
	(937 180)	(609 792)	(58 252)	-	<b>(668 044)</b>	(319 094)
<b>Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice</b>	197 536	343 795	(7 642)	10 021	<b>346 174</b>	313 050

## Informations sectorielles

Exercice terminé le 31 décembre 2022

### ANNEXE 4 – (DÉFICIT) EXCÉDENT CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS ET EN PRÊTS À DES FINS FISCALES PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2022			2021	
	Budget consolidé	Administration municipale	Organismes contrôlés	Total	Total
<b>Revenus des activités d'investissement en immobilisations et en prêts</b>	1 098 039	786 716	783 142	<b>1 569 858</b>	1 487 238
<b>Conciliation à des fins fiscales</b>					
<b>Immobilisations</b>					
Acquisition					
Administration générale	(253 400)	(146 395)	-	<b>(146 395)</b>	(133 855)
Sécurité publique	(40 600)	(59 067)	-	<b>(59 067)</b>	(35 497)
Transport	(1 611 980)	(642 081)	(946 302)	<b>(1 588 383)</b>	(1 836 985)
Hygiène du milieu	(671 000)	(598 007)	-	<b>(598 007)</b>	(533 212)
Santé et bien-être	(53 615)	(6 059)	(50 405)	<b>(56 464)</b>	(19 535)
Aménagement, urbanisme et développement	(124 400)	(87 931)	(27)	<b>(87 958)</b>	(85 994)
Loisirs et culture	(467 600)	(355 933)	-	<b>(355 933)</b>	(340 606)
	(3 222 595)	(1 895 473)	(996 734)	<b>(2 892 207)</b>	(2 985 684)
<b>Émission de prêts</b>	-	(15 812)	-	<b>(15 812)</b>	(78 386)
<b>Financement</b>					
Financement à long terme des activités d'investissement en immobilisations et en prêts	1 471 554	626 596	137 049	<b>763 645</b>	1 227 087
<b>Affectations (note 14)</b>					
Activités de fonctionnement	40 327	20 251	29 485	<b>49 736</b>	25 320
Excédent accumulé					
Excédent des activités de fonctionnement affecté	-	18 082	-	<b>18 082</b>	21 123
Réserves financières et fonds réservés	408 500	333 454	125 933	<b>459 387</b>	134 770
	448 827	371 787	155 418	<b>527 205</b>	181 213
<b>(Déficit) excédent des activités d'investissement en immobilisations et en prêts à des fins fiscales de l'exercice</b>	(204 175)	(126 186)	78 875	<b>(47 311)</b>	(168 532)

## Informations sectorielles

Exercice terminé le 31 décembre 2022

### ANNEXE 5 – CHARGES PAR OBJET CONSOLIDÉES PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2022			Total	2021
	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations		Total
<b>Rémunération</b>					
Élus	11 965	180	-	12 145	11 666
Employés	2 102 550	842 011	(28 855)	2 915 706	2 802 217
<b>Charges sociales</b>					
Élus	5 021	31	-	5 052	4 811
Employés	599 798	268 690	-	868 488	853 940
<b>Transport et communication</b>	33 160	135 458	-	168 618	152 879
<b>Services professionnels, techniques et autres</b>					
Honoraires professionnels	113 245	30 113	(48 900)	94 458	54 337
Achats de services techniques	418 505	55 272	(17 808)	455 969	424 274
Autres	5 530	22 191	-	27 721	5 579
<b>Location, entretien et réparation</b>					
Location	101 320	20 433	(18 192)	103 561	108 710
Entretien et réparation	83 185	39 106	(33)	122 258	108 438
<b>Biens durables</b>					
Travaux de construction	33 103	-	-	33 103	25 775
Autres biens durables	3 741	128	-	3 869	7 451
<b>Biens non durables</b>					
Fourniture de services publics	83 707	13 808	(308)	97 207	86 629
Autres biens non durables	178 389	119 060	(10 030)	287 419	240 394
<b>Frais de financement</b>					
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de :					
La municipalité	320 010	65 915	-	385 925	377 546
Gouvernement du Québec et ses entreprises	28 628	78 552	-	107 180	99 327
Autres tiers	67 689	-	(49 662)	18 027	19 369
Autres frais de financement	793	10 394	-	11 187	(3 184)
<b>Contributions à des organismes</b>					
Organismes municipaux					
Quotes-parts - Communauté métropolitaine de Montréal	42 919	-	-	42 919	42 690
Quotes-parts - Autorité régionale de transport métropolitain	648 958	-	-	648 958	622 645
Autres	55 472	-	(55 472)	-	-
Organismes gouvernementaux	17 468	-	-	17 468	17 071
Autres organismes	418 733	13 575	(10 038)	422 270	371 652
<b>Amortissement des immobilisations</b>	645 964	404 236	-	1 050 200	963 688
<b>Perte sur cession / radiation d'immobilisations</b>	13 098	(416)	-	12 682	-
<b>Autres objets</b>					
Créances douteuses ou irrécouvrables	(15 628)	989	-	(14 639)	14 626
Perte de valeur des prêts	(77 211)	-	-	(77 211)	55 258
Autres	72 095	19 870	(17 370)	74 595	18 100
	6 012 207	2 139 596	(256 668)	7 895 135	7 485 888



---

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2022

### 1. STATUT

La Ville de Montréal (la Ville) est un organisme municipal constitué le 1<sup>er</sup> janvier 2002, en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (la Charte de la Ville de Montréal) (RLRQ, chapitre C-11.4).

Le 1<sup>er</sup> janvier 2006, à la suite des résultats du scrutin référendaire tenu en 2004 en vertu de la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités* (L.Q. 2003, chapitre 14), les anciennes municipalités de Baie-d'Urfé, de Beaconsfield, de Côte-Saint-Luc, de Dollard-Des-Ormeaux, de Dorval, de Hampstead, de Kirkland, de L'Île-Dorval, de Montréal-Est, de Montréal-Ouest, de Mont-Royal, de Pointe-Claire, de Sainte-Anne-de-Bellevue, du Village de Senneville et de Westmount ont été reconstituées, créant ainsi une Ville de Montréal résiduaire de 19 arrondissements, laquelle regroupe 88 % de la population totale de l'île de Montréal. Conformément aux dispositions de cette loi, toutes les municipalités situées sur l'île de Montréal demeurent toutefois liées les unes aux autres et forment une agglomération correspondant au territoire de la Ville de Montréal tel qu'il existait au 31 décembre 2005.

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), complétée par le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (décret numéro 1229-2005) et ses modifications, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. En vertu de cette loi, la Ville de Montréal résiduaire constitue la municipalité centrale chargée d'exercer, en plus de ses compétences de nature locale, les compétences d'agglomération.

L'agglomération est sous l'autorité du conseil d'agglomération de la Ville, instance politique et décisionnelle, investie des pouvoirs décisionnels relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération. Le conseil d'agglomération est un organe délibérant de la municipalité centrale, distinct du conseil de la Ville visé par l'article 14 de la Charte de la Ville de Montréal. Il est formé de représentants de chacune des municipalités liées; le nombre de représentants de chacune des municipalités est établi de façon proportionnelle à l'importance relative de leur population respective.

---

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (les NCCSP). Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales présentées à la note 14.

Dans les informations sectorielles et les notes et tableaux complémentaires, l'expression « Ville » désigne l'entité formée par la Ville de Montréal et les organismes qu'elle contrôle et l'expression « administration municipale » réfère à la Ville de Montréal excluant les organismes qu'elle contrôle.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

#### A) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de l'administration municipale et des organismes qu'elle contrôle. Ces organismes sont : la Société de transport de Montréal (la STM), la Société d'habitation et de développement de Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau, le Conseil des arts de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal, Anjou 80, l'Agence de mobilité durable, le Bureau du taxi de Montréal et BIXI Montréal. Les transactions interorganismes et les soldes réciproques sont éliminés.

---

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2022

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### B) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés, conformément aux NCCSP, exige que la direction formule des hypothèses et procède à des estimations qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des droits contractuels, des obligations contractuelles, des actifs éventuels et des passifs éventuels. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses utilisées par la Ville pour comptabiliser ou présenter certains éléments des états financiers consolidés reposent sur les données disponibles les plus fiables et les hypothèses les plus probables lors de l'établissement du rapport financier et font appel au jugement.

##### a) Estimations

Les principales estimations comprennent : la provision pour créances douteuses sur les débiteurs, la provision pour droits de mutation non facturés, la valeur de réalisation nette des propriétés destinées à la revente, la provision pour moins-value et l'écart d'actualisation de prêts octroyés, la durée de vie utile estimative des immobilisations, les provisions à l'égard du passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides, du passif environnemental, des contestations d'évaluation et des réclamations en justice, les hypothèses actuarielles liées à l'établissement des charges et du passif au titre des avantages sociaux futurs et à l'établissement de la juste valeur des placements, des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme, de la dette à long terme et du bien loué en vertu de contrat de location-acquisition.

##### b) Incertitude relative à la mesure

Une incertitude relative à la mesure existe lorsqu'il y a un écart entre le montant constaté ou communiqué dans les états financiers consolidés et un autre montant raisonnablement possible. Il est possible qu'à la suite du processus annuel de révision des estimations et des hypothèses, les montants subissent des modifications et les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Il existe une importante incertitude relative à la mesure, à court terme, attribuable aux hypothèses utilisées pour établir la provision pour les passifs éventuels, le passif environnemental et pour le passif au titre des avantages sociaux futurs. Des informations additionnelles sur la nature et les circonstances donnant lieu à cette incertitude sont présentées dans les notes complémentaires appropriées.

#### C) Actifs financiers

Les actifs financiers constituent des éléments d'actifs qui peuvent être utilisés pour rembourser les dettes existantes ou pour financer des opérations futures. Ils ne sont pas destinés à la consommation dans le cours normal des activités.

##### a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements très liquides qui viennent à échéance dans les trois mois suivant la date d'acquisition.

---

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2022

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### C) Actifs financiers (suite)

##### b) Placements

Les placements temporaires sont présentés au moindre du coût et de leur juste valeur.

Les autres placements sont présentés au coût et sont dévalués lorsque survient une baisse de valeur durable et celle-ci est reflétée à l'état consolidé des résultats. L'escompte ou la prime relatifs aux placements sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'à l'échéance. L'utilisation des sommes accumulées au fonds d'amortissement est restreinte aux remboursements d'emprunts à long terme ne comportant pas de remboursement annuel.

##### c) Propriétés destinées à la revente

Les propriétés destinées à la revente sont comptabilisées au moindre du coût et de leur valeur de réalisation nette. La portion de ces propriétés destinées à être vendues au cours de l'exercice subséquent est présentée dans les actifs financiers.

##### d) Prêts

Les prêts octroyés par la Ville sont présentés au moindre du coût et de leur valeur de recouvrement nette. Les prêts assortis de conditions avantageuses importantes sont présentés à la valeur nominale actualisée pour tenir compte de la valeur de l'élément subvention. Cet élément est constaté à titre de contribution à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel le prêt est consenti. L'écart d'actualisation est amorti sur la durée des prêts selon la méthode de l'intérêt réel. Lorsque des faits laissent présager une perte, une provision pour perte de valeur des prêts est constatée à l'état consolidé des résultats. Cette provision peut être réduite si le recouvrement du prêt est par la suite considéré probable.

Lorsqu'un prêt est pardonné, une charge à titre de contribution à un organisme est constatée à l'état consolidé des résultats. Le cas échéant, la provision pour perte de valeur des prêts est réduite.

---

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2022

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### D) Passifs

##### a) Passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides

La Ville comptabilise un passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides qu'elle a exploitées. Le passif provisionné correspond à la valeur actualisée des charges estimatives prévues liées au recouvrement final du site ainsi qu'au contrôle et à l'entretien des systèmes de captage et de traitement des biogaz et des produits de lixiviation jusqu'en 2062. Ces charges sont présentées au net des redevances découlant de la valorisation des biogaz.

Les hypothèses relatives au calcul de ces coûts sont révisées périodiquement pour tenir compte des progrès dans la gestion des décharges contrôlées de déchets solides.

##### b) Passif environnemental

La Ville comptabilise un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés lorsqu'il existe une norme environnementale, que la contamination dépasse cette norme, que la Ville est directement responsable ou qu'elle accepte la responsabilité, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable des montants en cause basée sur les flux de trésorerie actualisés.

##### Importante incertitude relative à la mesure

Le passif environnemental est sujet à une incertitude relative à la mesure en raison de l'utilisation de différentes méthodologies (estimation qualitative ou quantitative) pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, lesquels peuvent varier considérablement en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de réhabilitation et du fait que tous les sites n'ont pas fait l'objet d'une évaluation complète de l'étendue et de la nature de la réhabilitation requise. Des modifications apportées à des hypothèses, notamment à la durée des activités d'assainissement, et à la réglementation pourraient entraîner des changements importants aux passifs comptabilisés. En 2022, l'absence de données de référence pertinentes n'a pas permis de déterminer l'ampleur de cette incertitude.

##### c) Provision pour contestations d'évaluation

La provision pour contestations d'évaluation représente une estimation des remboursements, comprenant le capital et les intérêts, pouvant résulter de jugements relatifs à des contestations d'évaluation foncière ou de valeur locative et à des contestations de codification prévues en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

##### d) Revenus reportés

Les primes à l'émission de titres sont amorties sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les montants perçus à l'égard de l'acquisition et de l'aménagement des parcs et terrains de jeux, de terrains de stationnements et pour le Fonds de développement du logement social sont constatés à l'état consolidé des résultats lors de l'acquisition d'immeubles destinés à ces fins ou lors de la réalisation des travaux qui y sont reliés.

---

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2022

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### D) Passifs (suite)

##### e) Passif au titre des avantages sociaux futurs

###### Régimes à prestations déterminées

Le passif relatif à ces régimes reflète l'écart, à la fin de l'exercice, entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs des régimes, net des gains et pertes actuariels non amortis et de la provision pour moins-value. L'évaluation actuarielle de l'actif ou du passif est établie selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service avec projection des salaires. Elle est aussi basée sur des hypothèses actuarielles qui incorporent la meilleure estimation de la direction liée, entre autres, aux taux d'actualisation, aux taux de rendement prévus des actifs des régimes et aux taux de croissance des salaires et des coûts des soins de santé.

Les actifs des régimes sont évalués selon une valeur liée au marché établie sur une période n'excédant pas quatre ans.

Le coût des services passés, lié aux modifications des régimes, est constaté dans l'exercice au cours duquel les modifications sont apportées.

Les gains et pertes actuariels, résultant de l'écart entre le rendement réel et le rendement prévu des actifs des régimes ou découlant des modifications des hypothèses actuarielles et de l'expérience réelle des régimes, sont reportés puis amortis sur la durée de service moyenne restante des employés actifs. Au 31 décembre 2022, cette durée de service moyenne restante pondérée est de 12 ans.

La charge de ces régimes est établie de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. Le coût des services passés, l'amortissement des gains et pertes actuariels, la charge ou le revenu d'intérêt résultant de l'écart entre les intérêts débiteurs sur l'obligation et le rendement prévu des actifs des régimes ainsi que la variation de la provision pour moins-value constituent les autres composantes de la charge des régimes à prestations déterminées.

###### Importante incertitude relative à la mesure

Les obligations relatives aux régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs peuvent varier significativement en raison des écarts entre les hypothèses économiques et démographiques retenues aux fins des évaluations actuarielles et les résultats réels.

###### Régimes à cotisations déterminées et régimes de retraite des élus municipaux

La charge de retraite de ces régimes est constatée au moment où les cotisations sont dues.

---

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2022

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### E) Actifs non financiers

La Ville comptabilise les immobilisations et certains actifs à titre d'actifs non financiers étant donné qu'ils peuvent normalement servir à fournir des services dans des exercices ultérieurs. Ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement de ses passifs, à moins d'être vendus.

##### a) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Infrastructures	5 à 135 ans
Réseau du métro - infrastructures	20 à 40 ans
Réseau du métro - tunnels	100 ans
Voitures de métro	40 et 60 ans
Bâtiments	20 à 60 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Véhicules	5 à 25 ans
Ameublements et équipement de bureau	5 à 20 ans
Machinerie, outillage et équipement	5 à 25 ans
Autres	20 à 25 ans

Les immobilisations en cours de réalisation ne sont amorties qu'à compter du moment où elles sont utilisées pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations reçues sous forme d'apport ou de donation par transfert d'un gouvernement, y compris celles acquises pour une valeur symbolique, sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de l'apport ou du transfert.

Les immobilisations corporelles louées sont comptabilisées au moindre de la valeur actualisée des paiements minimums exigibles au titre de la location, abstraction faite de la partie de ces paiements qui a trait aux frais accessoires ou de leur juste valeur marchande. Elles sont amorties sur leur durée d'utilisation prévue.

Les terrains servant d'assises de rues, acquis autrement que par un contrat d'acquisition, sont comptabilisés à une valeur symbolique de 1 \$. Les autres terrains sont comptabilisés au coût.

Les œuvres d'art et les trésors historiques acquis à ce titre ou reçus par donation ne sont pas constatés à titre d'immobilisations corporelles aux états financiers de la Ville. Leur coût d'acquisition ainsi que les frais liés à leur conservation, à leur nettoyage et à leur restauration sont passés en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont réalisés.

Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est passé en charge à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel la dépréciation est déterminée. Aucune réduction de valeur ne fait l'objet d'une reprise par la suite.

##### b) Éléments incorporels

L'ensemble des éléments incorporels détenus par la Ville n'est pas constaté comme des actifs dans les états financiers.

---

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2022

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### E) Actifs non financiers (suite)

##### c) Stocks

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût, établi selon la méthode du coût moyen, et de la valeur de remplacement. Les stocks désuets sont radiés des livres.

##### d) Autres actifs non financiers

Les frais d'émission de titres sont amortis sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire.

#### F) Revenus

##### a) Taxes et compensations tenant lieu de taxes

À l'exception des revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules, les revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice pour lequel ils sont exigibles. Les revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules sont constatés sur une période de douze mois à compter de la date de leur encaissement.

##### b) Quotes-parts

Les charges de l'administration municipale reliées à l'exercice des compétences d'agglomération sont partagées entre les villes liées au moyen de quotes-parts. Ces quotes-parts sont inscrites à titre de revenus à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel elles sont exigibles.

##### c) Transferts

Les revenus de transferts sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice au cours duquel ils ont été autorisés par le cédant et durant lequel les critères d'admissibilité, s'il en est, sont atteints, sauf si les stipulations dont sont assortis les transferts créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est inscrit dans les revenus reportés et est amorti au fur et à mesure que les stipulations sont respectées.

Compte tenu de l'historique de paiement des gouvernements cédants, la Ville considère que les revenus de transferts sont autorisés par le gouvernement cédant à partir du moment où les ententes qui les sous-tendent sont signées.

Dans le cas d'ententes de transfert pour le remboursement de dépenses entre un gouvernement et la Ville, un revenu de transfert est enregistré pour les dépenses admissibles effectuées lorsqu'on a la preuve, à la date des états financiers, qu'une décision a été prise par le gouvernement cédant et qu'elle établit clairement que le cédant a perdu son pouvoir discrétionnaire d'éviter d'effectuer le transfert.

Lorsqu'un prêt consenti à des tiers par la Ville et rattaché à une dette à long terme envers le gouvernement du Québec est pardonné, la Ville enregistre un revenu de transfert correspondant au montant pardonné contre la remise de sa dette par le gouvernement.

---

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2022

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### F) Revenus (suite)

##### d) Services rendus

En vertu de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (RLRQ, chapitre O-7.3), l'Autorité régionale de transport métropolitain (l'ARTM) a le mandat de financer les services de transport collectif. Les services rendus comprennent notamment les revenus provenant de l'ARTM correspondant à la rémunération prévue selon la prestation du service de transport collectif sur le territoire de la STM. Ces revenus sont constatés à l'état consolidé des résultats sur la base des montants convenus entre les deux organismes selon un budget établi annuellement.

Les autres services rendus sont constatés à titre de revenus lorsque les services sont rendus, qu'ils donnent lieu à une créance et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

##### e) Imposition de droits, amendes et pénalités, intérêts et autres revenus

Les revenus d'imposition de droits, d'amendes et pénalités et les autres revenus sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent, qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Les revenus d'imposition de droits incluent les droits de mutation immobilière; ceux-ci sont constatés à la date de l'inscription du transfert par l'officier de la publicité des droits. Les amendes et pénalités se rapportant à l'année visée sont constatées lors de l'émission des contraventions.

---

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2022

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### G) Autres éléments

##### a) Sectorisation et présentation des résultats

La situation financière de la Ville, ses résultats, ses excédents (déficits) des activités de fonctionnement et d'investissement en immobilisations et en prêts à des fins fiscales de l'exercice ainsi que ses charges par objet sont ventilés entre les deux secteurs suivants : l'administration municipale et les organismes contrôlés.

Les charges sont réparties entre les fonctions suivantes :

- la fonction « administration générale » comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipale. Les charges sont liées notamment au fonctionnement du conseil, à l'application de la loi et à la gestion financière, administrative et du personnel;
- la fonction « sécurité publique » comprend les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les charges relatives au contrôle, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;
- la fonction « transport » comprend l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers ainsi qu'au transport des personnes et des marchandises;
- la fonction « hygiène du milieu » comprend les charges relatives à l'eau et aux égouts, à la gestion des matières résiduelles et à la protection de l'environnement;
- la fonction « santé et bien-être » comprend l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes incluant le logement social et la sécurité du revenu;
- la fonction « aménagement, urbanisme et développement » comprend l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, ainsi que les charges liées à l'élaboration des programmes de développement économique de la Ville;
- la fonction « loisirs et culture » comprend l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes de loisirs et de culture;
- la fonction « frais de financement » regroupe les intérêts et autres frais relatifs au financement.

##### b) Contributions à des organismes

Les contributions à des organismes sont constatées à titre de charge à l'état consolidé des résultats dans l'exercice où le paiement de transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant.

Lorsqu'un prêt consenti à des tiers par la Ville est pardonné, la Ville comptabilise la valeur de celui-ci à titre de charge de contribution.

---

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2022

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### G) Autres éléments (suite)

##### c) Instruments financiers dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque de change et le risque de taux d'intérêt auxquels l'expose sa dette à long terme et applique la comptabilité de couverture pour ses relations de couverture admissibles. Lors de leur mise en place, les relations de couverture de devises doivent faire l'objet d'une documentation détaillée telle que requise par la norme SP 2600 *Conversion des devises* et la Ville doit s'attendre à ce que les relations soient efficaces pour gérer les risques consignés. Par la suite, sur une base annuelle, les relations de couverture en place sont évaluées afin d'établir qu'elles sont demeurées efficaces et qu'il est prévu qu'elles le demeurent. L'efficacité d'une relation de couverture est généralement évaluée en analysant la concordance des principaux termes de swap et de la dette couverte. La Ville n'utilise pas d'instruments financiers à des fins de transaction ni de spéculation.

La Ville utilise des contrats de swaps de devises dans le cadre de la gestion du risque associé aux emprunts libellés en devises étrangères. La valeur des swaps de devises est déterminée en appliquant la variation entre les taux de change stipulés aux contrats des swaps et les taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière aux montants des notionnels des swaps. Ceux qui constituent des actifs financiers sont retranchés de la dette à long terme, ceux qui constituent des passifs financiers y sont ajoutés. Les gains et les pertes liés à ces dérivés sont constatés dans la même période que les gains et les pertes de change rattachés à la dette correspondante et sont portés en réduction de ces derniers.

De plus, la Ville utilise des contrats de swaps de taux d'intérêt dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt lié à sa dette. Ces contrats donnent lieu à des échanges d'intérêt qui sont comptabilisés à titre d'ajustement des frais de financement de l'année. Les montants à payer à des contreparties ou à recevoir de contreparties sont pris en compte à titre d'ajustement des intérêts courus sur la dette correspondante, autrement la valeur des contrats de swaps de taux d'intérêt n'est pas comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière.

##### d) Conversion de devises étrangères

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur à la date des transactions.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière et le gain ou la perte de change est constaté immédiatement à l'état consolidé des résultats.

##### e) Actifs éventuels

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui résultent de situations incertaines. L'existence de ces actifs est mentionnée dans les notes complémentaires s'il est probable que l'événement futur dénouant l'incertitude se réalise.

---

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2022

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### G) Autres éléments (suite)

##### f) Passifs éventuels

Les passifs éventuels, incluant les garanties d'emprunts, sont constatés à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il est probable qu'un événement futur viendra confirmer l'existence d'un passif à la date des états financiers consolidés et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie.

##### Importante incertitude relative à la mesure

Les passifs éventuels peuvent varier en raison des hypothèses retenues pour établir la probabilité du dénouement d'une situation existante à la date des états financiers et de celles relatives à l'estimation de la valeur du passif éventuel. Parmi les hypothèses utilisées figurent l'expérience passée, les négociations en cours, les règlements récents et les jugements rendus par les tribunaux.

Il est possible que cette provision subisse des variations importantes dans la prochaine année. Puisque la présentation d'informations pourrait entraîner des répercussions négatives sur le dénouement de ces poursuites et litiges, l'information à l'égard des montants n'est pas présentée de façon détaillée et l'ampleur des incertitudes qui y sont liées n'est pas fournie.

##### g) Compétences d'agglomération

En vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), l'administration municipale exerce, en plus de ses compétences de nature locale, les compétences d'agglomération sur l'ensemble du territoire formé par les municipalités liées. Les compétences portant sur l'évaluation foncière, le transport collectif des personnes, certaines fonctions relatives aux voies de circulation constituant le réseau artériel, l'alimentation en eau et l'assainissement des eaux, l'élimination et la valorisation des matières résiduelles, les cours d'eau et lacs municipaux, les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants (sauf le territoire de la municipalité de Côte-Saint-Luc), la cour municipale, le logement social et l'aide destinée aux sans-abri et certains éléments de développement économique constituent les principales compétences d'agglomération. La ventilation de l'excédent (déficit) consolidé des activités de fonctionnement et d'investissement en immobilisations et en prêts à des fins fiscales, par type de compétences, est donnée aux tableaux complémentaires 1 et 2.

##### h) Données budgétaires

L'état consolidé des résultats et l'état consolidé de la variation de la dette nette comportent une comparaison des données réelles avec les données budgétaires consolidées.

À l'état consolidé des résultats, les données budgétaires sont constituées du budget de l'administration municipale adopté par le conseil municipal et par le conseil d'agglomération en janvier 2022 ainsi que des budgets adoptés par les principaux organismes contrôlés. Elles tiennent aussi compte d'ajustements apportés aux données budgétaires de l'administration municipale, afin de se conformer aux NCCSP et d'éliminations d'opérations réciproques. Une conciliation des budgets déposés et du budget présenté à l'état consolidé des résultats est présentée au tableau 5.

À l'état consolidé de la variation de la dette nette, les données budgétaires relatives à l'acquisition des immobilisations proviennent de la combinaison du budget d'immobilisations de l'administration municipale adopté en janvier 2022 par le conseil municipal et par le conseil d'agglomération ainsi que des budgets d'immobilisations adoptés par les principaux organismes contrôlés.

Une comparaison des données réelles avec les données budgétaires est également présentée dans les annexes et les tableaux établis à des fins fiscales.

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2022

### 3. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (en milliers de dollars)

	2022	2021
Trésorerie	1 097 762	1 441 254
Trésorerie affectée		
Fonds d'amortissement	190 343	1 000
Autre	1 586	4 702
Équivalents de trésorerie	699 032	14 987
	1 988 723	1 461 943

Les équivalents de trésorerie sont constitués essentiellement de billets, d'acceptations bancaires et de certificats de dépôts. Ils portent intérêt à des taux variant de 4,27 % à 5,25 % (de 0,20 % à 0,77 % en 2021).

### 4. PLACEMENTS (en milliers de dollars)

	2022			2021
	Fonds d'amortissement	Autres	Total	Total
Dépôts à terme et autres titres	1 991	9 711	11 702	85 530
Obligations et débentures	3 449 425	148 992	3 598 417	2 983 516
	3 451 416	158 703	3 610 119	3 069 046

Au 31 décembre 2022, la juste valeur des placements s'établit à 3 287,0 M\$ (3 140,3 M\$ en 2021).

Au 31 décembre 2021, les placements du fonds d'amortissement et les autres placements se chiffraient respectivement à 3 011,3 M\$ et à 57,7 M\$.

Les obligations et débentures détenues par la Ville se composent essentiellement de titres émis par des gouvernements et leurs organismes, des municipalités et des commissions scolaires. Elles comprennent notamment des obligations et des débentures émises par la Ville de Montréal et la STM qui s'élèvent à 495,6 M\$ (472,4 M\$ en 2021).

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2022

### 4. PLACEMENTS (suite) (en milliers de dollars)

Les échéances des placements détenus par la Ville s'établissent comme suit :

	Dépôts à terme et autres titres	Obligations et débitures	Total	Taux d'intérêt nominal pondéré
<b>31 décembre 2022</b>				
2023	11 702	202 908	214 610	2,95 %
2024	-	444 183	444 183	3,16 %
2025	-	196 212	196 212	2,85 %
2026	-	196 871	196 871	3,89 %
2027	-	334 068	334 068	3,06 %
1 à 5 ans	11 702	1 374 242	1 385 944	3,16 %
6 à 10 ans	-	1 019 998	1 019 998	2,87 %
11 à 15 ans	-	454 549	454 549	3,12 %
16 à 20 ans	-	669 725	669 725	3,76 %
Plus de 20 ans	-	79 903	79 903	4,61 %
	11 702	3 598 417	3 610 119	3,22 %
<b>31 décembre 2021</b>				
2022	85 530	174 622	260 152	1,71 %
2023	-	165 705	165 705	3,28 %
2024	-	443 813	443 813	3,06 %
2025	-	182 548	182 548	2,84 %
2026	-	195 656	195 656	3,92 %
1 à 5 ans	85 530	1 162 344	1 247 874	2,91 %
6 à 10 ans	-	897 318	897 318	2,57 %
11 à 15 ans	-	512 130	512 130	3,17 %
16 à 20 ans	-	348 755	348 755	3,38 %
Plus de 20 ans	-	62 969	62 969	4,87 %
	85 530	2 983 516	3 069 046	2,95 %

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2022

### 5. DÉBITEURS (en milliers de dollars)

	2022	2021
Taxes	135 906	122 727
Gouvernement du Canada et ses entreprises	477 139	320 072
Gouvernement du Québec et ses entreprises <sup>1</sup>	4 897 414	4 586 685
Organismes municipaux	84 463	70 878
Services rendus et autres	547 877	580 891
	6 142 799	5 681 253

<sup>1</sup> Comprend les débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme de 3 296,8 M\$ (3 147,5 M\$ en 2021) dont la juste valeur s'établit à 2 874,9 M\$ (3 202,7 M\$ en 2021).

Une provision pour créances douteuses de 148,5 M\$ (149,0 M\$ en 2021) a été déduite des débiteurs. Un montant pour droits de mutation non facturés de 144,3 M\$ (131,8 M\$ en 2021) a été inclus aux débiteurs.

Ventilation du solde des débiteurs du gouvernement du Québec et ses entreprises au 31 décembre :

	2022	2021
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/SOFIL	19 815	24 999
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/Autres	928 199	852 951
Ministère des Transports et de la Mobilité durable	3 533 769	3 382 774
Ministère de la Culture et des Communications	133 163	129 530
Autres ministères / organismes	282 468	196 431
	4 897 414	4 586 685

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2022

### 5. DÉBITEURS (suite) (en milliers de dollars)

Les encaissements des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme, dont les modalités sont déterminées au 31 décembre 2022, s'établissent comme suit :

		Taux d'intérêt	
		Encaissements	Refinancement
			nominal pondéré
<b>31 décembre 2022</b>			
	2023	337 978	2,98 %
	2024	269 699	3,15 %
	2025	218 200	2,96 %
	2026	205 007	2,94 %
	2027	182 953	2,97 %
	1 à 5 ans	1 213 837	3,01 %
	6 à 10 ans	739 544	3,08 %
	11 à 15 ans	505 524	2,95 %
	16 à 20 ans	259 852	2,64 %
		2 718 757	2,98 %
<b>31 décembre 2021</b>			
	2022	323 392	2,91 %
	2023	286 174	2,88 %
	2024	217 889	2,88 %
	2025	166 391	2,54 %
	2026	153 198	2,50 %
	1 à 5 ans	1 147 044	2,79 %
	6 à 10 ans	544 509	2,40 %
	11 à 15 ans	287 496	2,45 %
	16 à 20 ans	176 065	2,21 %
		2 155 114	2,60 %

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2022

### 6. PRÊTS

(en milliers de dollars)

	2022	2021
Prêts aux PME-MTL		
PAUPME	40 201	61 043
PME	42 940	42 065
Autres	3 718	3 640
Prêts à un office municipal d'habitation	1 700	3 757
Prêts à des organismes à but non lucratif	5 766	5 571
Soldes de prix de vente	920	975
	95 245	117 051

Depuis le début du PAUPME élaboré par le MÉIÉ (auparavant le MEI), la Ville a accordé des prêts sans intérêts totalisant 161,3 M\$ (145,5 M\$ en 2021) aux PME-MTL devant servir exclusivement à l'octroi de prêts aux petites et moyennes entreprises admissibles, du territoire montréalais, affectées par la pandémie de la COVID-19. Le remboursement des prêts, par les PME-MTL à la Ville s'effectue dans l'année suivant l'échéance des prêts consentis aux petites et moyennes entreprises, pour le montant correspondant à la totalité des prêts remboursés et le cas échéant, des intérêts versés par ces dernières. Les prêts sont affectés au remboursement de la dette à long terme.

Les sommes octroyées à des entreprises sous le volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ou sous le volet Aide à certaines entreprises du secteur du tourisme (ACEST) ou sous le volet Aide à la relance des entreprises affectées par la pandémie (AREAP) sont éligibles, sous certaines conditions énoncées par le MÉIÉ, à un pardon de prêt. Le cas échéant, les montants pardonnés ne feront pas l'objet d'un remboursement à la Ville et seront déduits de la dette de la Ville envers le MÉIÉ. La somme de 7,0 M\$, non prêtée par les PME-MTL dans le cadre du programme PAUPME a été remise en octobre 2022 à la Ville et remboursée au MÉIÉ en décembre 2022. En 2022, les entreprises aidées se sont vu octroyer des pardons de prêts pour la somme de 105,7 M\$ et des radiations de prêts de 1,2 M\$, pour une diminution totale de 106,9 M\$. Un montant de 7,2 M\$ (84,5 M\$ en 2021) a été déduit de la valeur des prêts du PAUPME afin de les présenter à leur valeur de recouvrement nette. La variation à la baisse de la valeur des prêts est donc de 77,2 M\$ (hausse de 55,3 M\$ en 2021).

Les prêts PME et les autres prêts octroyés aux PME-MTL, échéants en 2025, ne portent pas intérêt. Un montant de 2,0 M\$ (2,9 M\$ en 2021) a été déduit de la valeur des prêts PME et un montant de 0,2 M\$ (0,3 M\$ en 2021) a été réduit de la valeur des autres prêts afin de les présenter à leur valeur nominale actualisée.

Un prêt de 5,1 M\$ émit à un office municipal d'habitation en 2022, échéant en 2057, ne porte pas intérêt. Un montant de 3,4 M\$ a été déduit de la valeur de ce prêt afin de le présenter à la valeur nominale actualisée. Ce prêt remplace les prêts existants au 31 décembre 2021, échéants entre 2022 et 2033, qui ne portaient pas intérêt et dont un montant de 1,4 M\$ avait été déduit de leur valeur afin de les présenter à leur valeur nominale actualisée.

Les prêts à des organismes à but non lucratif, échéants en 2033 et 2034, ne portent pas intérêt. Un montant de 2,7 M\$ (3,0 M\$ en 2021) a été déduit de la valeur de ces prêts afin de les présenter à leur valeur nominale actualisée.

Pour ces quatre dernières catégories de prêts, aucune provision pour moins-value ou réduction de valeur n'a été comptabilisée (aucune en 2021).

---

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2022

### 7. EMPRUNTS TEMPORAIRES (en milliers de dollars)

	2022		2021	
	Autorisé	Utilisé	Autorisé	Utilisé
Marges de crédit à demande	1 423 000	463 300	312 000	-
Titres <sup>1</sup>	2 165 472	54 868	2 155 124	799 672
	3 588 472	518 168	2 467 124	799 672

<sup>1</sup> Le montant total des titres autorisés de 2 165,5 M\$ (2 155,1 M\$ en 2021) se compose de la limite autorisée de 1 000,0 M\$ à la STM (1 000,0 M\$ en 2021) et de 1 165,5 M\$ en vertu de la Charte de la Ville de Montréal qui autorise jusqu'à 20 % des crédits budgétaires pour l'émission de titres temporaires (1 155,1 M\$ en 2021). La Ville peut emprunter, en tout ou en partie, au moyen de billets, d'acceptations bancaires, de papier commercial ou d'autres titres pouvant être négociés auprès des banques à charte ou sur le marché libre des emprunts à court terme.

Les *marges de crédit à demande* autorisées portent des taux d'intérêts variables selon les taux préférentiels des différentes institutions avec lesquelles les ententes ont été signées. Au 31 décembre 2022, le taux d'intérêts applicable à la marge de crédit utilisée est de 4,36 % (aucune utilisation en 2021).

Au 31 décembre 2022, les titres émis à court terme sont composés de 54,9 M\$ de papier commercial au taux moyen de 4,39 % (699,8 M\$ en 2021 au taux moyen de 0,27 %) et, de plus pour l'année 2021, de 99,9 M\$ de billets émis à escompte au taux de 0,25 %. Tous les titres émis viennent à échéance au cours de la prochaine année et leur taux moyen pondéré est de 4,39 % (0,27 % en 2021).

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2022

### 8. CRÉDITEURS, PROVISIONS ET CHARGES À PAYER (en milliers de dollars)

	2022	2021
Fournisseurs	1 136 926	1 062 372
Rémunération et charges sociales	736 727	676 633
Dépôts et retenues de garantie	281 270	266 345
Intérêts courus sur la dette à long terme	104 237	98 336
Provisions		
Passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides <sup>1</sup>	79 663	77 087
Passif environnemental <sup>2</sup>	69 794	64 116
Contestations d'évaluation	37 462	51 036
Autres	148 645	104 982
Gouvernement du Québec et ses entreprises <sup>3</sup>	65 477	56 536
Autres <sup>4</sup>	89 729	111 498
	2 749 930	2 568 941

<sup>1</sup> La Ville comptabilise un passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides. Les charges totales estimatives non actualisées se chiffrent au 31 décembre 2022 à 129,8 M\$ (125,8 M\$ en 2021) et le taux d'actualisation utilisé est de 3,0 % (3,0 % en 2021).

<sup>2</sup> La Ville comptabilise un passif environnemental à l'égard de l'assainissement de ses sites contaminés. Ce passif, basé sur les informations connues à ce jour, englobe les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement. Ces coûts comprennent ceux associés aux activités de fonctionnement ainsi que ceux reliés à la construction d'infrastructures utilisées uniquement dans le cadre de l'assainissement des sites. Lorsque la période de réalisation des travaux d'assainissement peut être établie, la Ville en actualise les coûts. Au 31 décembre 2022, le passif relatif aux sites dont les coûts d'assainissement ont été actualisés s'élève à 35,6 M\$ (39,5 M\$ en 2021), les charges totales estimatives non actualisées, dont la réalisation est prévue s'échelonner jusqu'en 2045, se chiffrent à 50,3 M\$ (56,4 M\$ en 2021) et le taux d'actualisation utilisé est de 3,0 % (3,0 % en 2021). Le passif relié aux sites pour lesquels la période de réalisation des travaux ne peut être établie est de 34,2 M\$ (24,6 M\$ en 2021).

<sup>3</sup> En 2017, le Gouvernement du Québec et la Société nationale du cheval de course ont cédé à la Ville certains lots d'un emplacement connu sous le nom de l'Hippodrome de Montréal. Cette cession fut faite sans contrepartie monétaire immédiate mais en considération du partage, entre la Ville et le Gouvernement, du prix de vente de ces terrains. Au 31 décembre 2022, le montant payable au Gouvernement du Québec comptabilisé aux livres de la Ville est estimé à 55,3 M\$ (40,4 M\$ en 2021).

<sup>4</sup> Les autres créditeurs sont composés des éléments suivants : amendes et pénalités 34,4 M\$ (36,8 M\$ en 2021), trop perçus 15,7 M\$ (25,2 M\$ en 2021), subvention à verser 21,0 M\$ (21,0 M\$ en 2021) et autres créditeurs 18,6 M\$ (28,5 M\$ en 2021).

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2022

### 9. REVENUS REPORTÉS (en milliers de dollars)

	2022	2021
Transferts	1 512 170	442 376
Primes à l'émission de titres	103 676	112 701
Acquisition et aménagement de parcs et de terrains de jeux	117 136	106 024
Taxe sur l'immatriculation des véhicules	16 288	16 564
Fonds de développement du logement social	44 583	30 884
Acquisition et aménagement d'unités de stationnement	5 835	-
Autres	22 035	20 984
	1 821 723	729 533

Les revenus de transferts reportés par programme se répartissent de la façon suivante :

	2022	2021
AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec	170 004	154 884
Plan pour une économie verte 2030 (MELCC)	105 128	-
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes (PAGTCP)	928 301	-
Réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal du MÉIÉ	97 961	97 623
Réhabilitation de terrains contaminés situés sur le territoire de la Ville de Montréal du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	75 403	76 005
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les infrastructures	16 209	36 996
Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) financée par la Société Canadienne d'hypothèques et de logement	2 961	22 263
Société d'habitation du Québec	35 472	-
Réflexe Montréal (MÉIÉ)	15 113	13 429
Autres	65 618	41 176
	1 512 170	442 376

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2022

### 10. DETTE À LONG TERME (en milliers de dollars)

	2022	2021
Obligations et emprunts bancaires <sup>1</sup>	15 250 414	14 493 123
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	23 470	-
Emprunts à terme et hypothèques immobilières <sup>2</sup>	189 458	163 409
Emprunt - Gouvernement du Québec MÉIÉ <sup>3</sup>	47 448	145 500
Autres dettes à long terme	13 250	16 605
	15 524 040	14 818 637

<sup>1</sup> Comprend la dette à long terme reliée au remboursement de l'obligation nette des régimes de retraite qui se chiffre à 1 294,9 M\$ (1 294,9 M\$ en 2021).

<sup>2</sup> Les hypothèques immobilières, au montant de 0,1 M\$ (0,9 M\$ en 2021), sont garanties par des propriétés d'une valeur comptable de 22,0 M\$ (22,0 M\$ en 2021).

<sup>3</sup> L'emprunt octroyé par le MÉIÉ, sans intérêt et échéant le 31 mars 2030, dont la valeur nominale, nette des frais de gestion, est de 161,3 M\$, a servi exclusivement à l'octroi de prêts dans le cadre du PAUPME, par l'entremise des PME-MTL, aux petites et moyennes entreprises admissibles du territoire montréalais affectées par la pandémie de la COVID-19. Tel que convenu dans l'entente, la somme de 7,0 M\$ non utilisée aux fins du programme a été remboursée au MÉIÉ en décembre 2022. Les sommes des volets AERAM, ACEST et AREAP octroyées à ces entreprises sont éligibles, sous certaines conditions, aux pardons de prêt. Le cas échéant, elles ne font pas l'objet d'un remboursement au gouvernement. Ainsi, en 2022, la somme de 105,7 M\$ fut pardonnée et déduite de l'emprunt. De plus, le MÉIÉ pourrait potentiellement radier, à terme, une portion de l'emprunt équivalente aux montants qui n'auront pas été récupérés auprès des entreprises aidées.

#### Obligations découlant de contrat de location-acquisition

En 2018, la Ville a signé une convention d'usufruit pour une partie d'un bâtiment sur une période de 40 ans avec quatre options de renouvellement de cinq années chacune, pour une période totale d'occupation possible de 60 ans. La Ville y prévoit l'aménagement du futur centre Sanaaq, qui comprendra une salle de spectacle et d'exposition, une bibliothèque et des espaces sociocommunautaires. Compte tenu de l'emplacement de choix de l'immeuble et des investissements importants qui y sont prévus, la Ville pourrait être amenée à renouveler le bail au-delà de l'actuelle période d'occupation. La rente annuelle payable depuis 2022 est déterminée par le produit du taux de 226,04 \$/m<sup>2</sup> par la superficie de 5 793 m<sup>2</sup> occupée dans le bâtiment. Pour les années suivantes, ce montant sera indexé selon l'IPC de l'année précédente de la grande région de Montréal. Le taux d'intérêt théorique de l'obligation est de 5,54 % et correspond au taux d'intérêt implicite du bail. Aucune option d'achat, à prix de faveur ou non, n'est prévue à la convention.

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2022

### 10. DETTE À LONG TERME (suite) (en milliers de dollars)

Le recouvrement de la dette à long terme aux fins de son remboursement se répartit de la façon suivante :

	2022	2021
À la charge des contribuables		
De la municipalité centrale	4 904 330	4 953 130
De l'agglomération <sup>1</sup>	3 207 076	3 223 087
Fonds d'amortissement	3 641 759	3 012 315
Débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme	3 296 794	3 147 465
À recouvrer de tiers par l'entremise de redevances	433 880	421 597
Prêts aux PME-MTL - PAUPME	40 201	61 043
	15 524 040	14 818 637

<sup>1</sup> Ce solde inclut un montant de 7,2 M\$ (84,5 M\$ en 2021), représentant le montant des provisions pour pardons et pour créances douteuses sur les prêts accordés aux PME-MTL dans le cadre du PAUPME. Celui-ci pourrait potentiellement faire l'objet d'une radiation et serait par conséquent à la charge du gouvernement.

La Ville utilise des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt pour des emprunts totalisant 294,9 M\$ (268,1 M\$ en 2021). Les passifs financiers associés à ces swaps sont compris dans le montant de la dette à long terme.

En considérant ces swaps, la totalité des emprunts de la Ville portent intérêt à taux fixe. Au 31 décembre 2022, tous les emprunts contractés en devises font l'objet d'une couverture.

Les versements estimatifs sur la dette à long terme s'établissent comme suit :

Années	2022					2021		
	Obligations et autres dettes \$ canadiens	Contrat de location-acquisition	Total en \$ canadiens	Montant à refinancer	Montant net en \$ canadiens	Total en \$ canadiens	Montant à refinancer	Montant net en \$ canadiens
2022						907 469	460 912	446 557
2023	1 612 725	1 389	1 614 114	579 812	1 034 302	1 544 062	579 812	964 250
2024	1 359 720	1 402	1 361 122	203 102	1 158 020	1 236 705	203 102	1 033 603
2025	757 586	1 416	759 002	207 402	551 600	688 214	207 402	480 812
2026	1 188 895	1 431	1 190 326	283 418	906 908	1 119 155	288 318	830 837
2027	1 261 698	1 445	1 263 143	362 662	900 481	-	-	-
1 à 5 ans	6 180 624	7 083	6 187 707	1 636 396	4 551 311	5 495 605	1 739 546	3 756 059
6 à 10 ans	4 474 243	7 444	4 481 687	1 420 209	3 061 478	4 508 530	1 471 203	3 037 327
11 à 15 ans	1 582 121	7 824	1 589 945	53 811	1 536 134	1 934 707	134 255	1 800 452
16 à 20 ans	2 209 852	8 223	2 218 075	213 945	2 004 130	1 826 065	261 480	1 564 585
21 à 25 ans	1 053 730	8 642	1 062 372	-	1 062 372	1 053 730	-	1 053 730
2048 et plus	-	26 616	26 616	-	26 616	-	-	-
	15 500 570	65 832	15 566 402	3 324 361	12 242 041	14 818 637	3 606 484	11 212 153
Intérêts	-	(42 362)	(42 362)	-	(42 362)	-	-	-
<b>TOTAL</b>	15 500 570	23 470	15 524 040	3 324 361	12 199 679	14 818 637	3 606 484	11 212 153

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2022

### 10. DETTE À LONG TERME (suite) (en milliers de dollars)

#### Taux d'intérêt

Les taux d'intérêt présentés dans le tableau tiennent compte du taux d'intérêt nominal et de l'incidence des swaps de taux d'intérêt.

Années d'échéance	2022	2021
	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
1 à 5 ans	3,38 %	3,32 %
6 à 10 ans	2,66 %	2,54 %
11 à 15 ans	3,44 %	3,73 %
16 à 20 ans	3,32 %	3,09 %
21 à 25 ans	6,00 %	6,00 %
2048 et plus	5,54 %	-
	3,35 %	3,30 %

#### Juste valeur

La juste valeur de la dette se chiffre à 14 348,3 M\$ (16 036,9 M\$ en 2021). Elle comprend des passifs financiers nets associés à des swaps de devises et de taux d'intérêt de 20,9 M\$ (28,7 M\$ en 2021).

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2022

### 11. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (en milliers de dollars)

	2022	2021
Régimes de retraite à prestations déterminées	77 604	110 200
Autres régimes	304 044	294 366
Passif au titre des avantages sociaux futurs	381 648	404 566

Les charges relatives aux régimes à prestations déterminées se chiffrent à 378,8 M\$ (406,6 M\$ en 2021). Les charges relatives aux régimes de retraite à cotisations déterminées et aux régimes de retraite des élus municipaux s'élèvent respectivement à 2,3 M\$ (1,8 M\$ en 2021) et à 2,7 M\$ (2,6 M\$ en 2021).

#### Régimes à prestations déterminées

##### a) Description des régimes

La Ville offre à la plupart de ses employés différents régimes de retraite à prestations déterminées. En vertu de ces régimes, les prestations versées aux employés sont basées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen des années les mieux rémunérées. Les cotisations de la Ville sont établies suivant différentes méthodes actuarielles.

Des avantages complémentaires de retraite, liés à l'assurance-vie et aux assurances couvrant le remboursement des frais médicaux et dentaires, sont aussi accordés à certains employés. De plus, des avantages postérieurs à l'emploi sont aussi fournis. Ces avantages comprennent notamment les prestations de remplacement du revenu, les prestations complémentaires de chômage, le maintien des protections durant des périodes d'absence temporaire et certaines allocations de départ. Ces régimes ne sont pas capitalisés.

Les plus récentes évaluations actuarielles disponibles couvrent les exercices allant de 2019 à 2022.

##### b) Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants portés à l'état consolidé de la situation financière

	2022		2021	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Valeur actuarielle des actifs des régimes	23 543 545	-	22 804 093	-
Obligation au titre des prestations constituées	(22 975 986)	(325 538)	(22 857 443)	(314 439)
Surplus (déficit)	567 559	(325 538)	(53 350)	(314 439)
(Gains) pertes actuarielles non amorties	(643 354)	21 494	(54 268)	20 073
Passif au titre des prestations constituées	(75 795)	(304 044)	(107 618)	(294 366)
Provision pour moins-value	(1 809)	-	(2 582)	-
Passif au titre des avantages sociaux futurs	(77 604)	(304 044)	(110 200)	(294 366)

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2022

### 11. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite) (en milliers de dollars)

#### c) Régimes dont l'obligation au titre des prestations constituées excède les actifs

	2022		2021	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligation au titre des prestations constituées	(2 381 977)	(325 538)	(9 249 018)	(314 439)
Valeur actuarielle des actifs des régimes	2 125 472	-	8 784 824	-
Déficit	(256 505)	(325 538)	(464 194)	(314 439)

#### d) Valeur actuarielle des actifs des régimes

	2022		2021	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Solde au début de l'exercice	22 804 093	-	21 548 792	-
Rendement prévu des actifs des régimes	1 244 801	-	1 200 744	-
(Pertes) gains survenues dans l'exercice sur le rendement prévu des actifs des régimes	(21 000)	-	543 192	-
Rendement réel des actifs des régimes	1 223 801	-	1 743 936	-
Cotisations de l'employeur	390 714	11 043	384 033	9 711
Cotisations des employés	295 395	-	276 127	-
Prestations versées	(1 170 458)	(11 043)	(1 148 795)	(9 711)
Solde à la fin de l'exercice	23 543 545	-	22 804 093	-
Juste valeur des actifs des régimes <sup>1</sup>	22 309 024	-	24 056 452	-

<sup>1</sup> La juste valeur des actifs comprend les obligations émises directement par la Ville à ses régimes de retraite. Elles sont inscrites à leur coût de 303,7 M\$ (303,7 M\$ en 2021).

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2022

### 11. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite) (en milliers de dollars)

#### e) Obligation au titre des prestations constituées

	2022		2021	
	Régimes de retraite <sup>1</sup>	Autres régimes	Régimes de retraite <sup>1</sup>	Autres régimes
Solde au début de l'exercice	22 857 443	314 439	21 710 959	301 944
Coût des services rendus au cours de l'exercice	551 782	9 035	518 541	7 778
Coût des services passés	-	(166)	156 427	546
Cotisation au fonds de stabilisation	62 766	-	60 464	-
Prestations versées	(1 170 458)	(11 043)	(1 148 795)	(9 711)
Intérêts débiteurs sur l'obligation	1 242 579	8 791	1 203 245	9 188
Pertes (gains) survenues dans l'exercice sur l'obligation	(568 126)	4 482	356 602	4 694
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>22 975 986</b>	<b>325 538</b>	<b>22 857 443</b>	<b>314 439</b>

<sup>1</sup> Au 31 décembre 2022, l'obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite comprend une obligation implicite de 4 021,7 M\$ (2 807,5 M\$ au 31 décembre 2021) découlant de l'adoption, en 2014, de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (L.Q.2014, chapitre 15).

#### f) Composantes de la charge des régimes à prestations déterminées

	2022		2021	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des services rendus au cours de l'exercice	551 782	9 035	518 541	7 778
Coût des services passés	-	(166)	156 427	546
Cotisations au fonds de stabilisation	62 766	-	60 464	-
Cotisations des employés	(295 395)	-	(276 127)	-
Gains actuariels non amortis constatés lors de modifications de régimes	-	-	(4 870)	(546)
Amortissement des pertes actuarielles	41 961	3 055	71 891	1 559
<b>Charge au titre des avantages de retraite</b>	<b>361 114</b>	<b>11 924</b>	<b>526 326</b>	<b>9 337</b>
Intérêts débiteurs sur l'obligation	1 242 579	8 791	1 203 245	9 188
Rendement prévu des actifs des régimes	(1 244 801)	-	(1 200 744)	-
<b>Charge (revenu) d'intérêt</b>	<b>(2 222)</b>	<b>8 791</b>	<b>2 501</b>	<b>9 188</b>
Variation de la provision pour moins-value	(773)	-	(140 733)	-
<b>Charge totale</b>	<b>358 119</b>	<b>20 715</b>	<b>388 094</b>	<b>18 525</b>

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2022

### 11. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite) (en milliers de dollars)

#### g) Principales hypothèses

Les principales hypothèses sont les suivantes :

	2022		2021	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation	5,95% à 6,24%	2,75% à 3,00%	5,35% à 5,73%	2,75% à 3,00%
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	5,76% à 6,10%		5,35% à 6,24%	
Taux d'inflation	2,00% à 3,00%	2,00%	2,00%	2,10%
Taux de croissance des salaires	2,12% à 2,75%	2,20% à 2,50%	2,10% à 2,75%	2,20% à 2,50%
Taux initial de croissance du coût des soins de santé		3,00% à 6,50%		3,00% à 6,50%
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé		3,00% à 4,50%		3,00% à 4,50%
Années où le taux devrait se stabiliser		2037 et 2040		2037 et 2040

#### Tables de mortalité

Pour ses principaux régimes de retraite, à l'exception de celui des policiers, la Ville utilise la table de mortalité CPM-2014 combinée avec l'échelle CPM-B et des facteurs d'ajustement selon les rapports de provisionnement. Pour le régime de retraite des policiers, la Ville utilise la table de mortalité CPM-2014Publ avec l'échelle CPM-B et des facteurs d'ajustement selon les rapports de provisionnement.

#### Régimes à cotisations déterminées et régimes des élus municipaux

##### a) Description des régimes

Certains employés participent à des régimes de retraite à cotisations déterminées où la cotisation de la Ville représente un pourcentage de la rémunération. Les élus municipaux participent quant à eux à des régimes de retraite à prestations déterminées administrés par Retraite Québec. Les cotisations de la Ville sont fixées par le gouvernement.

##### b) Cotisations de l'employeur

	2022	2021
Régimes à cotisations déterminées	2 259	1 790
Régimes de retraite des élus municipaux	2 677	2 598

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2022

### 12. IMMOBILISATIONS (en milliers de dollars)

	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Cessions / Radiations	Solde à la fin de l'exercice
<b>COÛT</b>				
Infrastructures <sup>1</sup>	15 273 973	1 386 102	418 804	16 241 271
Réseau du métro - infrastructures	3 707 875	371 177	-	4 079 052
Réseau du métro - tunnels	328 081	2 278	-	330 359
Voitures de métro	2 567 386	22 548	-	2 589 934
Bâtiments	5 735 038	695 610	9 351	6 421 297
Améliorations locatives	191 611	18 150	8 536	201 225
Véhicules	2 245 051	161 408	17 253	2 389 206
Ameublement et équipement de bureau	946 242	118 286	71 489	993 039
Machinerie, outillage et équipement	603 242	30 976	12 745	621 473
Terrains	1 693 066	71 515	91	1 764 490
Autres	23 783	14 157	-	37 940
	33 315 348	2 892 207	538 269	35 669 286
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>				
Infrastructures	5 718 641	458 485	411 552	5 765 574
Réseau du métro - infrastructures	1 078 736	117 835	-	1 196 571
Réseau du métro - tunnels	117 256	1 556	-	118 812
Voitures de métro	387 412	60 332	-	447 744
Bâtiments	2 010 323	89 480	2 424	2 097 379
Améliorations locatives	110 265	19 485	91	129 659
Véhicules	1 194 892	137 042	20 182	1 311 752
Ameublement et équipement de bureau	439 673	140 643	74 465	505 851
Machinerie, outillage et équipement	251 228	25 342	12 667	263 903
	11 308 426	1 050 200	521 381	11 837 245
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	22 006 922	1 842 007	16 888	23 832 041
Biens loués en vertu de contrats de location- acquisition inclus dans les immobilisations				
Coût	-	23 696	-	23 696
Amortissement cumulé	-	-	-	-
Valeur comptable nette	-	23 696	-	23 696

<sup>1</sup> En 2022, le ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec (MTMDQ) a transféré à la Ville, dans le cadre du projet de reconstruction des échangeurs Turcot, Angrignon, De La Vérendrye et Montréal-Ouest, et de certains tronçons adjacents des autoroutes 15, 20 et 720, certaines infrastructures de voirie ou ouvrages municipaux, pour une valeur de 249,4 M\$ sans contrepartie monétaire.

Le coût des immobilisations en cours de réalisation se chiffre à 2 436,7 M\$ au 31 décembre 2022 (2 346,5 M\$ en 2021). Il comprend une immobilisation détenue en vertu d'un contrat de location-acquisition au montant de 23,7 M\$ (aucune en 2021). En 2022, la mise en service de l'immobilisation n'étant pas encore effective, celle-ci n'a pas fait l'objet d'un amortissement.

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2022

### 13. AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS (en milliers de dollars)

	2022	2021
Dépôt pour l'achat de terrain et autres actifs	5 865	23 617
Frais d'émission de titres	124 825	92 751
Autres		
Salaires et charges sociales payés d'avance	35 715	38 447
Autres frais payés d'avance	38 897	34 773
	205 302	189 588

### 14. EXCÉDENT ACCUMULÉ (en milliers de dollars)

	2022	2021
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	86 728	102 432
Excédent des activités de fonctionnement affecté	857 072	695 656
Réserves financières et fonds réservés	603 240	821 873
Déficit des activités d'investissement en immobilisations et en prêts	(1 203 235)	(1 155 924)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 395 758)	(1 451 703)
Investissement net dans les immobilisations	16 236 325	14 474 812
	15 184 372	13 487 146

Conformément au modèle élaboré par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du gouvernement du Québec, la Ville présente, dans son rapport financier annuel, certaines informations financières établies à des fins fiscales. Outre la ventilation de l'excédent accumulé dans différents postes définis aux paragraphes qui suivent, ces informations financières sont montrées aux annexes 3 et 4, ainsi qu'aux tableaux 1 à 11.

#### Excédent des activités de fonctionnement affecté

L'excédent des activités de fonctionnement affecté correspond à la partie de l'excédent accumulé dont l'utilisation est réservée par la *Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais* (L.Q. 2000, chapitre 56), par des résolutions adoptées par le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissements. Il comprend également l'excédent des activités de fonctionnement des organismes contrôlés.

#### Réserves financières et fonds réservés

Les réserves financières et fonds réservés correspondent à la partie de l'excédent accumulé réservée à des fins particulières en vertu de dispositions législatives et contractuelles. Ces réserves et fonds réservés servent notamment aux dépenses liées à la tenue d'élections, à la fourniture des services de l'eau et de la voirie et à l'acquisition d'immobilisations.

---

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2022

### 14. EXCÉDENT ACCUMULÉ (suite) (en milliers de dollars)

#### Déficit des activités d'investissement en immobilisations et en prêts

Le déficit des activités d'investissement en immobilisations et en prêts correspond à la différence entre, d'une part, le cumul du coût des immobilisations et des émissions de prêts et, d'autre part, le total des sources de financement.

#### Charges constatées à taxer ou à pourvoir

Les charges constatées à taxer ou à pourvoir correspondent au solde net des charges constatées à l'état consolidé des résultats qui feront l'objet de revenus futurs. À l'exception du montant lié aux prêts consentis dans le cadre du PAUPME, ce solde net est viré, par affectations, à l'excédent des activités de fonctionnement non affecté selon les montants prévus au budget ou par des résolutions adoptées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Les charges constatées à taxer ou à pourvoir résultent des éléments suivants :

- l'application des mesures d'allègements liées aux régimes de retraite (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2025) et aux avantages complémentaires de retraite et aux autres avantages sociaux futurs postérieurs à l'emploi (affectations sur la base de résolutions spécifiques associées à la valeur du passif);
- l'application des mesures d'allègements pour atténuer les impacts de la crise financière de 2008 sur les régimes de retraite à prestations déterminées venue à échéance en 2022;
- l'application des mesures d'allègements liées à la pandémie de COVID-19 permise pendant la période allant de 2021 à 2026, applicable aux régimes de retraite à prestations déterminées (affectations sur une période s'échelonnant jusqu'en 2030);
- l'application des mesures d'allègements liées au passif environnemental (affectations, sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2042);
- l'application permise pendant la période allant de 2014 à 2017 des mesures d'allègements liées au changement de la méthode de remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) venue à échéance en 2022;
- le financement à long terme de certaines charges de fonctionnement liées essentiellement au refinancement, effectué en 2003 et 2005, d'actes notariés concernant certains régimes de retraite (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2045);
- l'application de la directive sur le traitement comptable et fiscal des prêts consentis dans le cadre du PAUPME. Cet élément des charges constatées à taxer ou à pourvoir ne fait pas l'objet d'affectations. Il est crédité lors de l'émission des prêts puis débité lors du remboursement ou du pardon des prêts et de l'enregistrement d'une provision pour moins-value.

#### Investissement net dans les immobilisations

L'investissement net dans les immobilisations correspond à la valeur comptable nette des immobilisations réduite de la portion de la dette liée à ces immobilisations et augmentée des placements du fonds d'amortissement et des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme.

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2022

### 15. REVENUS DE TRANSFERTS (en milliers de dollars)

	2022	2021
Transferts - activités de fonctionnement		
Gouvernement du Canada	70 973	48 074
Gouvernement du Québec	618 894	475 828
Communauté métropolitaine de Montréal	37 983	38 774
	727 850	562 676
Transferts - activités d'investissement en immobilisations et en prêts		
Gouvernement du Canada		
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec	179 268	227 606
Programme de transferts Canada - Québec	54 320	16 964
Autres	2 333	699
Gouvernement du Québec		
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes	557 954	413 607
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec	265 878	370 577
Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif (PAGITC)	10 609	274 452
Programme d'aide financière du fonds de l'infrastructure de transport en commun (PAFFITC)	-	24 451
Programmes de transfert Canada - Québec	59 234	18 748
Programmes de transfert Québec - Municipalité	127 309	22 221
Autres <sup>1</sup>	252 059	56 278
Autres		
Communauté métropolitaine de Montréal	583	375
Autres	5 332	18 862
	1 514 879	1 444 840
	2 242 729	2 007 516

<sup>1</sup> En 2022, comprend un transfert de 249,4 M\$ en immobilisations en provenance du MTMDQ (56,0 M\$ en 2021).

### 16. REVENUS D'INTÉRÊTS (en milliers de dollars)

	2022	2021
Placements du fonds d'amortissement	78 257	81 390
Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres	52 071	14 302
	130 328	95 692
Arriérés de taxes	17 169	14 814
	147 497	110 506

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2022

### 17. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE (en milliers de dollars)

Éléments sans effet sur la trésorerie	Notes	2022	2021
<b>Activités fonctionnement</b>			
Amortissement des immobilisations	12	1 050 200	963 688
Amortissement des primes à l'émission de titres		(9 069)	(10 315)
Amortissement des frais d'émission de titres		12 330	8 456
Autres gains		-	(10 235)
		<b>1 053 461</b>	<b>951 594</b>
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>			
Transfert en immobilisations	15	(249 354)	(56 003)
Acquisition d'immobilisation par contrat de location-acquisition	15	23 696	-
Perte (gain) sur cession / radiation d'immobilisations		12 682	(8 421)
		<b>(212 976)</b>	<b>(64 424)</b>
<b>Activités de placements</b>			
Contribution à un autre organisme	6	106 865	-
Provision pour perte de valeur des prêts	6	(77 211)	55 258
Actualisation des prêts		912	937
		<b>30 566</b>	<b>56 195</b>
<b>Activités de financement</b>			
Transfert pour pardons et radiations de prêts	6	(106 865)	-
Location-acquisition		(23 696)	-
		<b>(130 561)</b>	<b>-</b>
		<b>740 490</b>	<b>943 365</b>
<b>Variation des éléments hors caisse</b>			
		<b>2022</b>	<b>2021</b>
Débiteurs		(461 546)	(438 862)
Propriétés destinées à la revente		(11 932)	2 952
Créditeurs, provisions et charges à payer		81 716	47 741
Revenus reportés <sup>1</sup>		1 101 259	9 604
Passif au titre des avantages sociaux futurs		(22 918)	12 874
Stocks		(11 028)	(751)
Autres actifs non financiers <sup>2</sup>		(45 796)	(94 806)
		<b>629 755</b>	<b>(461 248)</b>

<sup>1</sup> En 2022, un montant de 9,1 M\$ (10,3 M\$ en 2021) pour amortissement de primes à l'émission de titre est sans effet sur les flux de trésorerie.

<sup>2</sup> En 2022, un montant de 12,3 M\$ (8,5 M\$ en 2021) pour amortissement de frais d'escompte à l'émission de titre est sans effet sur les flux de trésorerie.

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2022

### 18. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Utilisation d'instruments financiers dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque des variations des flux de trésorerie associés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt auxquelles l'expose sa dette à long terme. Elle n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction ni de spéculation.

La Ville a des contrats de swaps avec des institutions financières dont les dates d'échéances se situent entre décembre 2023 et décembre 2025 afin de se prémunir, en partie, des variations de prix du carburant.

#### Positions de change et d'intérêt

Au 31 décembre 2022, en considérant l'utilisation des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt, tous les emprunts de la Ville sont libellés en dollars canadiens et portent intérêt à taux fixe.

#### Risque de crédit

Dans le cadre de l'utilisation d'instruments financiers dérivés, la Ville est sujette à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement par des tiers. La Ville considère que ces tiers seront en mesure de satisfaire à leurs obligations.

#### Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs autres que ceux à affecter au remboursement de la dette à long terme, des emprunts temporaires et des créditeurs, provisions et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Le tableau qui suit illustre la juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers :

(en milliers de dollars)	2022		2021	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Placements	3 286 904	3 610 119	3 140 289	3 069 046
Débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme	2 874 876	3 296 794	3 202 743	3 147 465
Dette à long terme	14 348 339	15 524 040	16 036 886	14 818 637

La juste valeur des placements correspond au montant auquel ils pourraient être échangés sur le marché entre parties indépendantes. La juste valeur de la dette à long terme et des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme est fondée essentiellement sur le calcul des flux monétaires actualisés en utilisant les taux de rendement ou le cours du marché en fin d'exercice d'instruments similaires ayant la même échéance. La juste valeur des swaps reflète le montant que la Ville encaisserait ou débourserait si ces contrats étaient terminés à cette date. Au 31 décembre 2022, la juste valeur des passifs financiers associés aux swaps se chiffre à 20,9 M\$ (28,7 M\$ en 2021). Ils sont compris dans les montants de la dette à long terme.

---

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2022

### 19. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS

#### a) Obligations contractuelles

En vertu d'obligations contractuelles, qui concernent principalement des contrats de location de propriétés, de location de machinerie et de divers équipements, de service pour le déneigement et la collecte des ordures, la Ville s'est engagée à effectuer des versements pour un montant global de 3 076,6 M\$. Les montants qui seront versés au cours des prochains exercices sont estimés comme suit :

<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>	<u>2026</u>	<u>2027</u>	<u>2028-2067</u>	<u>Total</u>
900,5 M\$	542,7 M\$	380,5 M\$	270,1 M\$	215,6 M\$	767,2 M\$	3 076,6 M\$

Les engagements à l'égard des activités d'investissement en immobilisations et en prêts se chiffrent à 2 636,2 M\$, dont 7,5 M\$ pour l'achat de voitures de métro.

#### b) Droits contractuels

Les droits contractuels liés aux activités de fonctionnement, estimés à 1 261,5 M\$, représentent des revenus futurs auxquels la Ville aura droit en vertu d'ententes déjà conclues. Ils comprennent des revenus de transferts de 357,9 M\$ et des services rendus de 903,6 M\$ associés à la location de locaux et à des prêts d'employés.

L'échéancier des droits contractuels est établi ainsi :

<u>2023<sup>1</sup></u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>	<u>2026</u>	<u>2027</u>	<u>2028-2068</u>	<u>Total</u>
336,9 M\$	181,7 M\$	87,2 M\$	77,9 M\$	63,3 M\$	514,5 M\$	1 261,5 M\$

<sup>1</sup> Comprend les droits contractuels associés à des ententes à durée indéterminée au montant de 143,0 M\$. Ils sont liés à des revenus de transferts de 142,8 M\$ et de services rendus de 0,2 M\$ associés à d'autres services rendus et à des baux.

Les droits contractuels liés aux activités d'investissement en immobilisations et en prêts se chiffrent à 1 204,3 M\$ dont 6,2 M\$ pour l'achat de voitures de métro.

---

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2022

### 20. ACTIFS ÉVENTUELS

#### a) Réduction de l'emprunt du Gouvernement du Québec

Dans le cadre du PAUPME, le solde du prêt consenti par le Gouvernement du Québec au 31 décembre 2022 est de 47,4 M\$. Ce montant a servi exclusivement à l'octroi de prêts aux petites et moyennes entreprises admissibles du territoire montréalais affectées par la pandémie de la COVID-19. Selon les modalités du prêt, les sommes octroyées à ces entreprises sous la forme de pardons de prêts ne font pas l'objet d'un remboursement au gouvernement. Le gouvernement pourrait également radier, à terme, une portion du prêt équivalente aux montants qui n'auront pu être récupérés des entreprises aidées. Au 31 décembre 2022, un montant de 7,2 M\$ a été déduit de la valeur des prêts consentis par la Ville dans le cadre de ce programme. La Ville estime probable que ce montant de 7,2 M\$ ne fasse pas l'objet d'un remboursement.

#### b) Poursuites intentées en justice

Afin d'éviter toutes incidences négatives sur le dénouement des poursuites qu'elle a intentées, la Ville a choisi de ne pas divulguer le montant qu'elle juge probable de récupérer.

---

### 21. PASSIFS ÉVENTUELS

#### a) Réclamations et assurances

Les réclamations pendantes en justice contre la Ville s'élèvent à 3 131,7 M\$.

Elles comprennent notamment une action collective de 1 500,0 M\$ intentée par le Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (le RAPLIQ) et autorisée par la Cour supérieure le 26 mai 2017. Le RAPLIQ est un organisme qui a pour mission de promouvoir et de défendre les droits des personnes en situation de handicap physique. Les réclamations comprennent également une action collective intentée par une citoyenne et autorisée par la Cour supérieure le 26 janvier 2021. Cette action collective concerne toutes les personnes physiques, associations et personnes morales ayant utilisé, depuis le 15 juin 2015, un stationnement contrôlé par un parcomètre appartenant à la Ville ou dont elle a l'usage, la gestion ou la possession et dont le paiement du coût d'utilisation doit être effectué à une borne de péage ou par le biais d'une application mobile et qui n'ont pu cumuler leur temps lors d'un paiement subséquent ou qui n'ont pu bénéficier du temps restant d'un utilisateur précédent. À l'heure actuelle, la Ville n'est pas en mesure de déterminer l'issue de ces actions collectives.

Les avocats de la Ville considèrent que le règlement des autres réclamations n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Ville.

L'administration municipale ne contracte aucune assurance contre les risques. Toutefois, elle a prévu à son budget une somme de 38,1 M\$ afin de couvrir le règlement de réclamations, le paiement des condamnations judiciaires et les charges non prévues au budget.

---

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2022

### 21. PASSIFS ÉVENTUELS (suite)

#### b) Contestation de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*

Depuis la sanction de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (L.Q.2014, chapitre 15) le 5 décembre 2014, des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité de la loi ont été déposées devant la Cour supérieure du Québec par des associations d'employés.

Dans un jugement rendu le 9 juillet 2020, la Cour supérieure du Québec a déclaré inconstitutionnelles les dispositions relatives à la suspension de l'indexation des rentes des retraités prévues par cette loi. La Cour a cependant déclaré constitutionnelles les dispositions de la même loi visant les participants actifs. Le gouvernement et certaines municipalités ont interjeté appel de la portion du jugement touchant les retraités. Des associations d'employés ont également interjeté appel de la portion du jugement affectant les participants actifs, faisant en sorte que l'ensemble du jugement de première instance est contesté par l'une ou l'autre des parties. L'exécution du jugement était donc suspendue jusqu'à ce que la Cour d'appel du Québec rende sa décision.

Dans son jugement rendu le 10 mai 2023, la Cour d'appel du Québec a rejeté les appels et les appels incidents dans tous les dossiers et, par conséquent, les conclusions du jugement de première instance sont maintenues. Les parties peuvent demander une autorisation d'appel auprès du registraire de la Cour suprême du Canada. À la date de finalisation des états financiers, les intentions des parties ne sont pas déterminables. De plus, le volet réparation n'ayant pas été arrêté par la Cour supérieure du Québec, les modalités qui en découleront, voire les modifications législatives qui pourraient être requises pour y donner suite, sont inconnues.

Puisque le résultat de ces démarches est indéterminable, les incidences possibles de celles-ci et du jugement rendu en première instance, n'ont pas été comptabilisées au 31 décembre 2022. L'ampleur du passif éventuel ne peut être fournie car elle ne peut être mesurée avec une fiabilité raisonnable.

#### c) Environnement

La Ville, à titre de propriétaire de terrains contaminés, pourrait être tenue de poser certains gestes pour se conformer notamment à la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains* (L.Q. 2002, chapitre 11). Entre autres, il pourrait s'agir de caractériser et, si requis, de réhabiliter un terrain après son utilisation ou lorsqu'elle en change l'utilisation.

---

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2022

### 21. PASSIFS ÉVENTUELS (suite)

#### d) Garanties d'emprunts

En vertu des dispositions de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* (RLRQ, chapitre C-37.01) (la CMM), de la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain* (RLRQ, chapitre A-33.3) et de la *Loi sur le réseau de transport métropolitain* (RLRQ, chapitre R-25.01) (le RTM, aussi connu sous le nom d'EXO), les municipalités locales dont le territoire est compris dans celui de la CMM, de l'ARTM ou du RTM sont garantes des obligations et des engagements de ces organismes. Les quotes-parts de l'administration municipale dans l'endettement total net à long terme de ceux-ci sont indiquées au tableau 4.

Dans le cadre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal), la Ville cautionne des prêts contractés par des organismes à but non lucratif responsables de la réalisation des projets pour un montant maximal de 250,0 M\$. Au 31 décembre 2022, le montant des prêts cautionnés par la Ville se chiffre à 72,8 M\$. Il est prévu qu'une partie de ces prêts, estimée à 16,8 M\$, sera remboursée à même une contribution ultérieure de la Ville. Le passif éventuel lié aux prêts cautionnés est de 56,0 M\$. Aucune provision pour perte n'a été comptabilisée, aucune n'étant jugée probable.

La Ville a conclu des ententes avec divers partenaires pour le financement des travaux à effectuer sur les immeubles du portefeuille immobilier résidentiel. Conformément à ces ententes, la Ville a signé une convention de crédit, une convention d'exploitation, un acte d'hypothèque immobilière et un acte d'hypothèque mobilière avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement dans le cadre du Fonds national de co-investissement pour le logement pour la rénovation de 4 768 unités de logements. Le montant de la garantie est de 69,0 M\$ plus une hypothèque additionnelle de 20 %, pour un total de 83,0 M\$.

---

### 22. INFORMATION RELATIVE AUX APPARENTÉS

La Ville est apparentée à ses principaux dirigeants et à leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants de la Ville sont la mairesse, les autres membres du comité exécutif, le directeur général et les directeurs généraux adjoints de l'administration municipale ainsi que les dirigeants des autres entités comprises dans le périmètre de consolidation.

Au cours de l'année financière 2022, la Ville n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

---

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2022

### 23. ORGANISATION ET GOUVERNANCE DU TRANSPORT COLLECTIF DANS LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2017, la STM est assujettie à la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (RLRQ, chapitre O-7.3).

En vertu de cette loi, l'ARTM doit acquérir de la STM et de la Ville des équipements et des infrastructures qui ont un caractère métropolitain. Les contrats de transfert des actifs devront préciser la date et les modalités de transfert des biens. Il est prévu que ces actifs seront acquis à leur valeur comptable nette, déduction faite de toute aide gouvernementale reçue. Inversement, les actifs auparavant désignés comme métropolitains, dont l'usage est exclusif aux usagers de la STM, seront transférés à cette dernière.

Au 31 décembre 2022, certaines cessions d'actifs n'ont pas encore été réalisées. Il est prévu que la STM transfère des terminus à l'ARTM, et l'ARTM transférera à la STM des stationnements incitatifs et des terminus.

---

### 24. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2022

**TABLEAU 1 – EXCÉDENT (DÉFICIT) CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE**

<b>2022</b>		
<b>Compétences de nature locale</b>		
	<b>Budget</b>	<b>Réalisations <sup>1</sup></b>
<b>Revenus</b>		
Taxes	3 748 880	3 759 158
Compensations tenant lieu de taxes	265 091	264 411
Quotes-parts	-	-
Transferts	248 043	302 805
Services rendus	452 705	443 600
Imposition de droits	351 691	462 271
Amendes et pénalités	109 125	80 619
Intérêts	80 900	106 813
Autres revenus	21 209	20 443
	<b>5 277 644</b>	<b>5 440 120</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>		
Administration générale	901 801	879 488
Sécurité publique	937 360	938 039
Transport	1 141 666	1 163 583
Hygiène du milieu	516 021	526 430
Santé et bien-être	124 346	126 157
Aménagement, urbanisme et développement	224 985	216 870
Loisirs et culture	627 812	672 466
Frais de financement	286 486	284 649
	<b>4 760 477</b>	<b>4 807 682</b>
<b>Excédent avant financement et affectations</b>	<b>517 167</b>	<b>632 438</b>
<b>Financement</b>		
Financement à long terme des activités de fonctionnement	-	11 078
Remboursement de la dette à long terme <sup>3</sup>	(66 150)	(66 525)
	<b>(66 150)</b>	<b>(55 447)</b>
<b>Affectations (note 14)</b>		
Activités d'investissement en immobilisations et en prêts	(16 327)	(49 432)
Excédent accumulé		
Excédent des activités de fonctionnement affecté	111 977	178 180
Réserves financières et fonds réservés	(122 801)	(116 679)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir <sup>4</sup>	(31 435)	(37 754)
Investissement net dans les immobilisations <sup>5</sup>	(395 878)	(395 639)
	<b>(454 464)</b>	<b>(421 324)</b>
<b>Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice</b>	<b>(3 447)</b>	<b>155 667</b>

<sup>1</sup> Les revenus de transferts, ainsi que les charges de fonctionnement équivalentes présentées à la fonction hygiène du milieu, excluent un montant de 58,1 M\$ (65,1 M\$ en 2021) correspondant à la quote-part de l'administration municipale à l'égard du coût des travaux d'infrastructures de compétences d'agglomération admissibles à l'aide financière du « Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) » et du « programme FCCQ Volet Grandes Villes ».

<sup>2</sup> Les éliminations sont liées aux opérations entre les organismes inclus dans le périmètre comptable et aux opérations intercompétences.

<sup>3</sup> Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts non couverts par des tiers.

<sup>4</sup> Inclut les versements au fonds d'amortissement, net des utilisations de celui-ci, relatifs aux emprunts servant à financer les charges de fonctionnement non couverts par les tiers.

<sup>5</sup> Représente les versements au fonds d'amortissement, net des utilisations de celui-ci, relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations non couverts par des tiers.

(en milliers de dollars)

2022						2021
Compétences d'agglomération		Éliminations <sup>2</sup>		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
50 620	50 147	(26 422)	(27 432)	3 773 078	<b>3 781 873</b>	3 666 786
-	-	-	-	265 091	<b>264 411</b>	285 843
2 781 062	2 781 839	(2 296 712)	(2 294 430)	484 350	<b>487 409</b>	438 753
366 502	480 805	(52 599)	(55 760)	561 946	<b>727 850</b>	562 676
1 601 143	1 579 892	(124 536)	(116 018)	1 929 312	<b>1 907 474</b>	1 794 182
237	576	-	-	351 928	<b>462 847</b>	440 279
109 562	89 088	-	-	218 687	<b>169 707</b>	160 426
95 918	90 346	(52 223)	(49 662)	124 595	<b>147 497</b>	110 506
62 857	64 196	-	-	84 066	<b>84 639</b>	73 492
<b>5 067 901</b>	<b>5 136 889</b>	<b>(2 552 492)</b>	<b>(2 543 302)</b>	<b>7 793 053</b>	<b>8 033 707</b>	<b>7 532 943</b>
332 011	306 605	(379 968)	(379 786)	853 844	<b>806 307</b>	793 370
1 136 610	1 247 548	(929 277)	(929 450)	1 144 693	<b>1 256 137</b>	1 193 991
2 080 760	2 062 465	(677 278)	(673 082)	2 545 148	<b>2 552 966</b>	2 390 564
245 332	256 055	(280 928)	(278 847)	480 425	<b>503 638</b>	468 616
122 801	101 062	(31 071)	(30 066)	216 076	<b>197 153</b>	208 552
106 526	88 874	(50 836)	(62 114)	280 675	<b>243 630</b>	293 244
189 874	198 299	(150 911)	(150 316)	666 775	<b>720 449</b>	625 547
310 636	287 332	(52 223)	(49 662)	544 899	<b>522 319</b>	493 058
<b>4 524 550</b>	<b>4 548 240</b>	<b>(2 552 492)</b>	<b>(2 553 323)</b>	<b>6 732 535</b>	<b>6 802 599</b>	<b>6 466 942</b>
543 351	588 649	-	10 021	1 060 518	<b>1 231 108</b>	1 066 001
24 129	50 296	-	-	24 129	<b>61 374</b>	138 550
(87 956)	(211 739)	-	-	(154 106)	<b>(278 264)</b>	(572 407)
(63 827)	(161 443)	-	-	(129 977)	<b>(216 890)</b>	(433 857)
(24 000)	(304)	-	-	(40 327)	<b>(49 736)</b>	(25 320)
(211 276)	-	-	-	(99 299)	<b>178 180</b>	267 985
(95 339)	(120 076)	-	-	(218 140)	<b>(236 755)</b>	(479 958)
48 645	43 615	-	-	17 210	<b>5 861</b>	54 701
(200 746)	(169 955)	-	-	(596 624)	<b>(565 594)</b>	(136 502)
(482 716)	(246 720)	-	-	(937 180)	<b>(668 044)</b>	(319 094)
(3 192)	180 486	-	10 021	(6 639)	<b>346 174</b>	313 050



## Notes et tableaux complémentaires

### 31 décembre 2022

TABLEAU 2 – (DÉFICIT) EXCÉDENT CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS  
ET EN PRÊTS À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

(en milliers de dollars)

	2022						2021
	Compétences de nature locale		Compétences d'agglomération		Total		Total
	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations <sup>1</sup>	Budget	Réalisations	Réalisations
<b>Revenus</b>							
Transferts	-	363 740	1 069 597	1 151 139	1 069 597	<b>1 514 879</b>	1 444 840
Contributions des promoteurs	4 800	8 095	-	13 037	4 800	<b>21 132</b>	7 468
Autres revenus	7 035	11 725	16 607	22 122	23 642	<b>33 847</b>	34 930
	11 835	383 560	1 086 204	1 186 298	1 098 039	<b>1 569 858</b>	1 487 238
<b>Acquisition d'immobilisations</b>							
Administration générale	162 100	98 589	91 300	47 806	253 400	<b>146 395</b>	133 855
Sécurité publique	-	147	40 600	58 920	40 600	<b>59 067</b>	35 497
Transport	452 527	519 289	1 159 453	1 069 094	1 611 980	<b>1 588 383</b>	1 836 985
Hygiène du milieu	197 600	235 447	473 400	362 560	671 000	<b>598 007</b>	533 212
Santé et bien-être	53 615	50 687	-	5 777	53 615	<b>56 464</b>	19 535
Aménagement, urbanisme et développement	115 100	84 871	9 300	3 087	124 400	<b>87 958</b>	85 994
Loisirs et culture	350 500	294 095	117 100	61 838	467 600	<b>355 933</b>	340 606
	1 331 442	1 283 125	1 891 153	1 609 082	3 222 595	<b>2 892 207</b>	2 985 684
<b>Émission de prêts</b>	-	-	-	15 812	-	<b>15 812</b>	78 386
<b>Déficit avant financement et affectations</b>	(1 319 607)	(899 565)	(804 949)	(438 596)	(2 124 556)	<b>(1 338 161)</b>	(1 576 832)
<b>Financement</b>							
Financement à long terme des activités d'investissement en immobilisations et en prêts	797 805	443 693	673 749	319 952	1 471 554	<b>763 645</b>	1 227 087
<b>Affectations (note 14)</b>							
Activités de fonctionnement	16 327	49 432	24 000	304	40 327	<b>49 736</b>	25 320
Excédent accumulé							
Excédent des activités de fonctionnement affecté	-	18 082	-	-	-	<b>18 082</b>	21 123
Réserves financières et fonds réservés	301 300	45 977	107 200	413 410	408 500	<b>459 387</b>	134 770
	317 627	113 491	131 200	413 714	448 827	<b>527 205</b>	181 213
<b>(Déficit) excédent des activités d'investissement en immobilisations et en prêts à des fins fiscales de l'exercice</b>	(204 175)	(342 381)	-	295 070	(204 175)	<b>(47 311)</b>	(168 532)

<sup>1</sup> Les revenus comprennent des transferts de 58,1 M\$ (65,1 M\$ en 2021), autorisés dans l'année, correspondant à la quote-part de l'administration municipale à l'égard du coût des travaux d'infrastructures de compétences d'agglomération admissibles à l'aide financière TECQ et FCCQ Volet Grandes Villes.

**Notes et tableaux complémentaires**  
31 décembre 2022

**TABLEAU 3 – EXCÉDENT ACCUMULÉ CONSOLIDÉ**

(en milliers de dollars)

	2022	2021
<b>Excédent accumulé</b>		
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	86 728	102 432
Excédent des activités de fonctionnement affecté	857 072	695 656
Réserves financières et fonds réservés	603 240	821 873
Déficit des activités d'investissement en immobilisations et en prêts	(1 203 235)	(1 155 924)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 395 758)	(1 451 703)
Investissement net dans les immobilisations	16 236 325	14 474 812
	<b>15 184 372</b>	<b>13 487 146</b>
<b>Ventilation des différents éléments</b>		
<b>Excédent des activités de fonctionnement affecté</b>		
Affectation à l'exercice suivant	20 300	-
Excédent affecté - Arrondissements	300 306	263 621
Excédent affecté - Projets spécifiques	437 149	324 764
Excédent affecté - Autres fins	99 317	107 271
	<b>857 072</b>	<b>695 656</b>
<b>Réserves financières et fonds réservés</b>		
Réserves financières		
Eau	17 117	19 369
Voirie	12 696	15 603
Immobilisations	517 572	603 982
	<b>547 385</b>	<b>638 954</b>
Fonds réservés		
Immobilisations	31 119	159 668
Fonds de roulement	9 822	10 536
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	10 830	6 763
Dépenses liées à la tenue d'une élection	4 000	-
Unité de stationnement	-	5 810
Autres	84	142
	<b>55 855</b>	<b>182 919</b>
	<b>603 240</b>	<b>821 873</b>
<b>Charges constatées à taxer ou à pourvoir</b>		
Avantages sociaux futurs		
Régimes de retraite	(71 270)	(29 053)
Autres régimes	(181 541)	(185 436)
	<b>(252 811)</b>	<b>(214 489)</b>
Passif environnemental	(30 400)	(32 000)
Mesure transitoire relative à la TVQ	-	(2 340)
Prêts aux PME-MTL- PAUPME	40 203	61 043
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(1 152 750)	(1 263 917)
	<b>(1 395 758)</b>	<b>(1 451 703)</b>

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2022

**TABLEAU 3 – EXCÉDENT ACCUMULÉ CONSOLIDÉ (suite)**

(en milliers de dollars)

	2022	2021
<b>Investissement net dans les immobilisations</b>		
Actif		
Placements - Fonds d'amortissement	3 222 158	2 638 164
Débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme	3 248 034	3 082 972
Immobilisations	23 832 041	22 006 922
	<b>30 302 233</b>	27 728 058
Passif		
Dette à long terme	(15 524 040)	(14 818 637)
Dette n'affectant pas l'investissement net dans les immobilisations	1 458 132	1 565 391
	<b>(14 065 908)</b>	(13 253 246)
	<b>16 236 325</b>	14 474 812

## Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2022

**TABLEAU 4 – ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME CONSOLIDÉ**

(en milliers de dollars)

	2022	2021
<b>Dettes à long terme de l'administration municipale</b>	<b>12 107 346</b>	11 600 273
<b>Ajouter</b>		
Activités de fonctionnement à financer à long terme	164 900	141 865
Activités d'investissement en immobilisations et en prêts à financer à long terme	649 396	523 211
Acquisition de propriétés destinées à la revente à financer à long terme	87 094	71 068
<b>Déduire</b>		
Débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme	1 836 248	1 810 251
Fonds d'amortissement	3 270 992	2 668 321
Prêts aux PME-MTL - PAUPME	40 201	61 043
Prêts aux PME-MTL - PAUPME - montant à la charge du MÉIE	7 246	84 457
Montant à recouvrer par l'entremise de redevances	471 410	442 689
<b>Endettement net à long terme de l'administration municipale</b>	<b>7 382 639</b>	7 269 656
Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés	2 156 420	2 188 232
<b>Endettement net à long terme</b>	<b>9 539 059</b>	9 457 888
<b>Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes</b>		
Réseau de transport métropolitain	180 153	168 104
Autorité régionale de transport métropolitain	61 297	38 175
Communauté métropolitaine de Montréal	21 709	13 984
<b>Endettement total net à long terme consolidé</b>	<b>9 802 218</b>	9 678 151

L'endettement total net à long terme correspond à l'endettement dont le remboursement doit être pourvu au moyen de revenus fiscaux ou d'autres revenus autonomes futurs.

## Notes et tableaux complémentaires

### 31 décembre 2022

TABLEAU 5 - CONCILIATION DES BUDGETS DÉPOSÉS ET DU BUDGET CONSOLIDÉ PRÉSENTÉ À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

(en milliers de dollars)

	Budgets déposés				2022
	Administration municipale	Organismes contrôlés <sup>1</sup>	Ajustements <sup>2</sup>	Éliminations <sup>3</sup>	Budget consolidé
<b>Revenus</b>					
Taxes	3 799 500	-	-	(26 422)	3 773 078
Compensations tenant lieu de taxes	265 091	-	-	-	265 091
Quotes-parts	484 350	-	-	-	484 350
Transferts	460 961	1 005 056	422 300	(52 599)	1 835 718
Services rendus	382 482	1 669 735	-	(122 905)	1 929 312
Imposition de droits	351 928	-	-	-	351 928
Amendes et pénalités	218 687	-	-	-	218 687
Intérêts	165 828	10 990	-	(52 223)	124 595
Autres revenus	24 505	83 203	4 800	-	112 508
	6 153 332	2 768 984	427 100	(254 149)	9 095 267
<b>Charges</b>					
Administration générale	865 865	-	8 743	(12 021)	862 587
Sécurité publique	1 145 207	-	17 408	(514)	1 162 101
Transport	1 192 741	1 858 230	308 234	(129 691)	3 229 514
Hygiène du milieu	480 997	-	110 169	(572)	590 594
Santé et bien-être	183 175	64 322	932	(19 321)	229 108
Aménagement, urbanisme et développement	275 572	6 516	21 354	(1 359)	302 083
Loisirs et culture	651 641	53 592	151 421	(38 448)	818 206
Frais de financement	428 707	168 415	-	(52 223)	544 899
	5 223 905	2 151 075	618 261	(254 149)	7 739 092
<b>Excédent avant financement et affectations</b>	929 427	617 909	(191 161)	-	1 356 175
<b>Financement</b>					
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16 623	-	(16 623)	-	-
Remboursement de la dette à long terme	(85 342)	-	85 342	-	-
	(68 719)	-	68 719	-	-
<b>Affectations (note 14)</b>					
Excédent accumulé					
Excédent des activités de fonctionnement affecté	(99 299)	-	99 299	-	-
Réserves financières et fonds réservés	(223 740)	-	223 740	-	-
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	20 860	-	(20 860)	-	-
Investissement net dans les immobilisations	(558 529)	-	558 529	-	-
	(860 708)	-	860 708	-	-
<b>Excédent consolidé budgété de l'exercice</b>	-	617 909	738 266	-	1 356 175

<sup>1</sup> Les revenus et les charges des organismes contrôlés ont été inscrits dans les catégories correspondantes à celles utilisées par l'administration municipale. La charge d'amortissement des immobilisations des organismes contrôlés, au montant de 388,3 M\$, est répartie dans les fonctions suivantes : transport pour 376,1 M\$ et santé et bien-être, pour 12,2 M\$.

<sup>2</sup> Les ajustements sont relatifs aux données budgétaires de l'administration municipale. Ils sont nécessaires pour calculer l'excédent de l'exercice budgété sur la base des NCCSP. Ils consistent à inclure les revenus liés aux activités d'investissement en immobilisations et en prêts de 427,1 M\$ ainsi que la charge d'amortissement des immobilisations au montant de 618,3 M\$. En contrepartie, le financement et les affectations sont éliminés car ils n'ont aucune incidence sur l'excédent établi selon ces mêmes normes.

<sup>3</sup> En vertu des NCCSP, les opérations entre les organismes inclus dans le périmètre de consolidation sont éliminées.



# Information financière de l'administration municipale

# 2022

Ventilation par  
compétence

Gestion de l'eau

Ventilation des  
charges mixtes



Information  
financière de  
l'administration  
municipale

2022

Ventilation par  
compétence

**Information financière de l'administration municipale**  
31 décembre 2022

**TABLEAU 6 – EXCÉDENT NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE**

	2022	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalizations <sup>1</sup>
<b>Revenus</b>		
Taxes	3 748 880	3 759 158
Compensations tenant lieu de taxes	265 091	264 411
Quotes-parts	-	-
Transferts	231 028	283 707
Services rendus	319 764	320 659
Imposition de droits	351 691	462 271
Amendes et pénalités	109 125	80 619
Intérêts	80 900	106 130
Autres revenus	17 569	18 949
	5 124 048	5 295 904
<b>Charges de fonctionnement</b>		
Administration générale	901 801	879 488
Sécurité publique	937 360	938 039
Transport	1 070 112	1 097 570
Hygiène du milieu	516 021	526 430
Santé et bien-être	72 124	78 570
Aménagement, urbanisme et développement	218 523	210 006
Loisirs et culture	627 812	672 466
Frais de financement	282 208	279 654
	4 625 961	4 682 223
<b>Excédent avant financement et affectations</b>	498 087	613 681
<b>Financement</b>		
Financement à long terme des activités de fonctionnement	-	11 078
Remboursement de la dette à long terme <sup>3</sup>	(59 950)	(60 283)
	(59 950)	(49 205)
<b>Affectations (note 14)</b>		
Activités d'investissement en immobilisations et en prêts	-	(27 288)
Excédent accumulé		
Excédent des activités de fonctionnement affecté	111 977	178 180
Réserves financières et fonds réservés	(122 801)	(116 679)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir <sup>4</sup>	(31 435)	(37 754)
Investissement net dans les immobilisations <sup>5</sup>	(395 878)	(395 639)
	(438 137)	(399 180)
<b>Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice</b>	-	165 296

<sup>1</sup> Les revenus de transferts, ainsi que les charges de fonctionnement équivalentes présentées à la fonction hygiène du milieu, excluent un montant de 58,1 M\$ (65,1 M\$ en 2021) correspondant à la quote-part de l'administration municipale à l'égard du coût des travaux d'infrastructures de compétences d'agglomération admissibles à l'aide financière TECQ et FCCQ Volet Grandes Villes.

<sup>2</sup> Les éliminations sont liées aux opérations intercompétences.

<sup>3</sup> Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts non couverts par des tiers.

<sup>4</sup> Inclut les versements au fonds d'amortissement, net des utilisations de celui-ci, relatifs aux emprunts servant à financer les charges de fonctionnement non couverts par les tiers.

<sup>5</sup> Représente les versements au fonds d'amortissement, net des utilisations de celui-ci, relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations non couverts par des tiers.

(en milliers de dollars)

2022							2021
Compétences d'agglomération		Éliminations <sup>2</sup>		Total		Total	
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations	
50 620	50 147	-	-	3 799 500	<b>3 809 305</b>	3 693 223	
-	-	-	-	265 091	<b>264 411</b>	285 843	
2 781 062	2 781 839	(2 296 712)	(2 294 430)	484 350	<b>487 409</b>	438 753	
229 933	347 865	-	-	460 961	<b>631 572</b>	493 005	
64 349	58 313	(1 631)	(2 225)	382 482	<b>376 747</b>	338 520	
237	576	-	-	351 928	<b>462 847</b>	440 279	
109 562	89 088	-	-	218 687	<b>169 707</b>	160 426	
84 928	92 287	-	-	165 828	<b>198 417</b>	147 340	
6 936	15 869	-	-	24 505	<b>34 818</b>	39 139	
<b>3 327 627</b>	<b>3 435 984</b>	<b>(2 298 343)</b>	<b>(2 296 655)</b>	<b>6 153 332</b>	<b>6 435 233</b>	<b>6 036 528</b>	
332 011	306 605	(367 947)	(367 908)	865 865	<b>818 185</b>	802 244	
1 136 610	1 247 548	(928 763)	(928 951)	1 145 207	<b>1 256 636</b>	1 194 496	
670 216	671 927	(547 587)	(547 861)	1 192 741	<b>1 221 636</b>	1 145 311	
245 332	256 055	(280 356)	(278 292)	480 997	<b>504 193</b>	469 715	
122 801	101 062	(11 750)	(11 749)	183 175	<b>167 883</b>	183 651	
106 526	88 874	(49 477)	(49 454)	275 572	<b>249 426</b>	289 595	
136 292	128 386	(112 463)	(112 440)	651 641	<b>688 412</b>	621 346	
146 499	137 466	-	-	428 707	<b>417 120</b>	406 616	
<b>2 896 287</b>	<b>2 937 923</b>	<b>(2 298 343)</b>	<b>(2 296 655)</b>	<b>5 223 905</b>	<b>5 323 491</b>	<b>5 112 974</b>	
431 340	498 061	-	-	929 427	<b>1 111 742</b>	923 554	
16 623	42 077	-	-	16 623	<b>53 155</b>	132 433	
(25 392)	(151 027)	-	-	(85 342)	<b>(211 310)</b>	(459 505)	
(8 769)	(108 950)	-	-	(68 719)	<b>(158 155)</b>	(327 072)	
-	7 037	-	-	-	<b>(20 251)</b>	(2 727)	
(211 276)	-	-	-	(99 299)	<b>178 180</b>	267 985	
(100 939)	(118 625)	-	-	(223 740)	<b>(235 304)</b>	(478 734)	
52 295	44 158	-	-	20 860	<b>6 404</b>	58 694	
(162 651)	(143 182)	-	-	(558 529)	<b>(538 821)</b>	(148 627)	
(422 571)	(210 612)	-	-	(860 708)	<b>(609 792)</b>	(303 409)	
-	178 499	-	-	-	<b>343 795</b>	293 073	



## Information financière de l'administration municipale

### 31 décembre 2022

TABLEAU 7 – (DÉFICIT) EXCÉDENT NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS ET EN PRÊTS À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

(en milliers de dollars)

	2022						2021
	Compétences de nature locale		Compétences d'agglomération		Total		Total
	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations <sup>1</sup>	Budget	Réalisations	Réalisations
<b>Revenus</b>							
Transferts	195 100	363 740	227 200	389 762	422 300	753 502	448 586
Contributions des promoteurs	4 800	8 095	-	13 037	4 800	21 132	7 468
Autres revenus	-	11 725	-	357	-	12 082	15 746
	199 900	383 560	227 200	403 156	427 100	786 716	471 800
<b>Acquisition d'immobilisations</b>							
Administration générale	162 100	98 589	91 300	47 806	253 400	146 395	133 855
Sécurité publique	-	147	40 600	58 920	40 600	59 067	35 497
Transport	446 200	515 286	44 300	126 795	490 500	642 081	382 733
Hygiène du milieu	197 600	235 447	473 400	362 560	671 000	598 007	533 212
Santé et bien-être	-	282	-	5 777	-	6 059	9 003
Aménagement, urbanisme et développement	115 100	84 844	9 300	3 087	124 400	87 931	85 921
Loisirs et culture	350 500	294 095	117 100	61 838	467 600	355 933	340 606
	1 271 500	1 228 690	776 000	666 783	2 047 500	1 895 473	1 520 827
<b>Émission de prêts</b>	-	-	-	15 812	-	15 812	78 386
<b>Déficit avant financement et affectations</b>	(1 071 600)	(845 130)	(548 800)	(279 439)	(1 620 400)	(1 124 569)	(1 127 413)
<b>Financement</b>							
Financement à long terme des activités d'investissement en immobilisations et en prêts	770 300	411 402	448 600	215 194	1 218 900	626 596	967 435
<b>Affectations (note 14)</b>							
Activités de fonctionnement	-	27 288	-	(7 037)	-	20 251	2 727
Excédent accumulé							
Excédent des activités de fonctionnement affecté	-	18 082	-	-	-	18 082	21 123
Réserves financières et fonds réservés	301 300	45 977	100 200	287 477	401 500	333 454	134 770
	301 300	91 347	100 200	280 440	401 500	371 787	158 620
<b>(Déficit) excédent des activités d'investissement en immobilisations et en prêts à des fins fiscales de l'exercice</b>	-	(342 381)	-	216 195	-	(126 186)	(1 358)

<sup>1</sup> Les revenus comprennent des transferts de 58,1 M\$ (65,1 M\$ en 2021), autorisés dans l'année, correspondant à la quote-part de l'administration municipale à l'égard du coût des travaux d'infrastructures de compétences d'agglomération admissibles à l'aide financière TECQ et FCCQ Volet Grandes Villes.

**Information financière de l'administration municipale**  
31 décembre 2022

**TABEAU 8 – EXCÉDENT ACCUMULÉ NON CONSOLIDÉ PAR COMPÉTENCE**

	2022		
	Compétences de nature		
	locale	d'agglomération	Total
<b>Excédent accumulé</b>			
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement non affecté	197 366	(120 659)	<b>76 707</b>
Excédent des activités de fonctionnement affecté	808 239	5 006	<b>813 245</b>
Réserves financières et fonds réservés	359 312	195 685	<b>554 997</b>
Déficit des activités d'investissement en immobilisations et en prêts	(621 567)	(27 830)	<b>(649 397)</b>
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 135 691)	(162 948)	<b>(1 298 639)</b>
Investissement net dans les immobilisations			<b>8 919 984</b>
			<b>8 416 897</b>
<b>Ventilation des différents éléments</b>			
<b>Excédent des activités de fonctionnement affecté</b>			
Affectation à l'exercice suivant	20 300	-	<b>20 300</b>
Excédent affecté - Arrondissements	300 306	-	<b>300 306</b>
Excédent affecté - Projets spécifiques	432 143	5 006	<b>437 149</b>
Excédent affecté - Autres fins	55 490	-	<b>55 490</b>
	808 239	5 006	<b>813 245</b>
<b>Réserves financières et fonds réservés</b>			
Réserves financières			
Eau	13 067	4 050	<b>17 117</b>
Voirie	10 239	2 457	<b>12 696</b>
Immobilisations	329 100	188 472	<b>517 572</b>
	352 406	194 979	<b>547 385</b>
Fonds réservés			
Fonds de roulement	2 822	-	<b>2 822</b>
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	-	706	<b>706</b>
Dépenses liées à la tenue d'une élection	4 000	-	<b>4 000</b>
Autres	84	-	<b>84</b>
	6 906	706	<b>7 612</b>
	359 312	195 685	<b>554 997</b>
<b>Charges constatées à taxer ou à pourvoir</b>			
Avantages sociaux futurs			
Régimes de retraite	(28 312)	(36 841)	<b>(65 153)</b>
Autres régimes	(84 001)	(4 634)	<b>(88 635)</b>
	(112 313)	(41 475)	<b>(153 788)</b>
Passif environnemental	(30 400)	-	<b>(30 400)</b>
Mesure transitoire relative à la TVQ	-	-	<b>-</b>
Prêts aux PME-MTL - PAUPME	-	40 203	<b>40 203</b>
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(992 978)	(161 676)	<b>(1 154 654)</b>
	(1 135 691)	(162 948)	<b>(1 298 639)</b>

(en milliers de dollars)

2021

	Compétences de nature		Total
	locale	d'agglomération	
<b>Excédent accumulé</b>			
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement non affecté	401 589	(299 157)	102 432
Excédent des activités de fonctionnement affecté	639 181	5 006	644 187
Réserves financières et fonds réservés	284 610	364 538	649 148
Déficit des activités d'investissement en immobilisations et en prêts	(279 186)	(244 025)	(523 211)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 178 384)	(194 078)	(1 372 462)
Investissement net dans les immobilisations			7 717 654
			7 217 748
<b>Ventilation des différents éléments</b>			
<b>Excédent des activités de fonctionnement affecté</b>			
Affectation à l'exercice suivant	-	-	-
Excédent affecté - Arrondissements	263 621	-	263 621
Excédent affecté - Projets spécifiques	319 758	5 006	324 764
Excédent affecté - Autres fins	55 802	-	55 802
	639 181	5 006	644 187
<b>Réserves financières et fonds réservés</b>			
Réserves financières			
Eau	13 099	6 270	19 369
Voirie	12 714	2 889	15 603
Immobilisations	249 309	354 673	603 982
	275 122	363 832	638 954
Fonds réservés			
Fonds de roulement	3 536	-	3 536
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	-	706	706
Unités de stationnement	5 810	-	5 810
Autres	142	-	142
	9 488	706	10 194
	284 610	364 538	649 148
<b>Charges constatées à taxer ou à pourvoir</b>			
Avantages sociaux futurs			
Régimes de retraite	(32 895)	9 959	(22 936)
Autres régimes	(86 727)	(5 803)	(92 530)
	(119 622)	4 156	(115 466)
Passif environnemental	(32 000)	-	(32 000)
Mesure transitoire relative à la TVQ	(1 000)	(1 340)	(2 340)
Prêts aux PME-MTL - PAUPME	-	61 043	61 043
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(1 025 762)	(257 937)	(1 283 699)
	(1 178 384)	(194 078)	(1 372 462)

**Information financière de l'administration municipale**  
31 décembre 2022

**TABLEAU 9 – CHARGES PAR OBJET NON CONSOLIDÉES À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE**

	2022	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalizations
<b>Rémunération</b>		
Élus	12 072	11 965
Employés	973 129	1 026 028
<b>Charges sociales</b>		
Élus	4 673	5 021
Employés	312 839	301 903
<b>Transport et communication</b>	28 558	24 215
<b>Services professionnels, techniques et autres</b>		
Honoraires professionnels	102 907	94 584
Achats de services techniques	270 928	306 383
Autres	3 943	3 805
<b>Location, entretien et réparation</b>		
Location	76 369	75 453
Entretien et réparation	88 309	58 857
<b>Biens durables</b>		
Travaux de construction	6 693	23 219
Autres biens durables	1 592	(181)
<b>Biens non durables</b>		
Fourniture de services publics	43 537	42 466
Autres biens non durables	108 643	117 070
<b>Frais de financement</b>		
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de :		
La municipalité	245 730	245 172
Gouvernement du Québec et ses entreprises	14 816	15 894
Autres tiers	19 036	18 028
Autres frais de financement	2 626	560
<b>Contributions à des organismes</b>		
Organismes municipaux		
Quotes-parts - Agglomération de Montréal	2 296 712	2 294 430
Quotes-parts - Communauté métropolitaine de Montréal	31 060	30 851
Quotes-parts - Autorité régionale de transport métropolitain	-	-
Autres	16 992	19 421
Organismes gouvernementaux	-	-
Autres organismes	132 879	152 124
<b>Autres objets</b>		
Créances douteuses ou irrécouvrables	10 122	(8 783)
Autres	(178 204)	(176 262)
	4 625 961	4 682 223

<sup>1</sup> Les éliminations sont liées aux opérations intercompétences.

(en milliers de dollars)

2022							2021
Compétences d'agglomération		Éliminations <sup>1</sup>		Total		Total	
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations	
-	-	-	-	12 072	<b>11 965</b>	11 528	
994 264	1 076 522	-	-	1 967 393	<b>2 102 550</b>	1 997 006	
-	-	-	-	4 673	<b>5 021</b>	4 788	
296 156	297 895	-	-	608 995	<b>599 798</b>	597 581	
8 467	8 945	-	-	37 025	<b>33 160</b>	32 859	
18 252	18 661	-	-	121 159	<b>113 245</b>	106 614	
106 931	113 205	(646)	(1 083)	377 213	<b>418 505</b>	386 024	
1 004	1 725	-	-	4 947	<b>5 530</b>	3 651	
22 736	26 326	(465)	(459)	98 640	<b>101 320</b>	105 437	
32 160	25 011	(451)	(683)	120 018	<b>83 185</b>	73 732	
7 318	9 884	-	-	14 011	<b>33 103</b>	25 775	
7 464	3 922	(69)	-	8 987	<b>3 741</b>	7 409	
40 702	41 241	-	-	84 239	<b>83 707</b>	75 685	
50 800	61 319	-	-	159 443	<b>178 389</b>	157 185	
79 921	74 838	-	-	325 651	<b>320 010</b>	313 797	
12 011	12 734	-	-	26 827	<b>28 628</b>	31 845	
53 893	49 661	-	-	72 929	<b>67 689</b>	66 381	
674	233	-	-	3 300	<b>793</b>	(5 407)	
-	-	(2 296 712)	(2 294 430)	-	-	-	
12 150	12 068	-	-	43 210	<b>42 919</b>	42 690	
647 253	648 958	-	-	647 253	<b>648 958</b>	622 645	
36 645	36 644	-	-	53 637	<b>56 065</b>	47 760	
17 077	17 468	-	-	17 077	<b>17 468</b>	17 071	
194 792	159 151	-	-	327 671	<b>311 275</b>	358 034	
14 070	(6 845)	-	-	24 192	<b>(15 628)</b>	14 388	
241 547	248 357	-	-	63 343	<b>72 095</b>	18 496	
<b>2 896 287</b>	<b>2 937 923</b>	<b>(2 298 343)</b>	<b>(2 296 655)</b>	<b>5 223 905</b>	<b>5 323 491</b>	<b>5 112 974</b>	



Information  
financière de  
l'administration  
municipale

2022

Gestion de l'eau

**Information financière de l'administration municipale**  
31 décembre 2022

**TABLEAU 10 – (DÉFICIT) EXCÉDENT NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES LIÉ À LA GESTION DE L'EAU PAR COMPÉTENCE**

	2022	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalizations
<b>Revenus</b>		
Quotes-parts - service de l'eau	-	-
Quotes-parts - alimentation en eau potable	-	-
Quotes-parts - financement des investissements TECQ	-	-
Quotes-parts - financement des investissements FCCQ	-	-
Quotes-parts - tarifaire	-	-
Tarification des eaux usées et vente d'eau potable à Charlemagne	-	-
Taxe relative à l'eau	407 981	407 930
Tarification forfaitaire et au compteur	13 289	14 096
Revenus pour activités déléguées d'agglomération	367	357
Autres tarifications	4 155	7 950
Services rendus	189	177
Autres revenus	-	2 986
	425 981	433 496
<b>Charges</b>		
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	214 540	215 065
Fonctionnement	126 264	126 990
	340 804	342 055
<b>Excédent avant financement et affectations</b>	85 177	91 441
<b>Financement</b>		
Remboursement de la dette à long terme <sup>1</sup>	(40 166)	(38 348)
<b>Affectations (note 14)</b>		
Excédent accumulé		
Réserve financière de l'eau	(45 011)	(44 721)
	(45 011)	(44 721)
<b>(Déficit) excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice</b>	-	8 372

<sup>1</sup> Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts relatifs aux emprunts non couverts par des tiers. Aux fins de ce tableau, le remboursement inclut les frais de financement.

<sup>2</sup> Les éliminations sont liées aux opérations intercompétences.

(en milliers de dollars)

2022						2021	
Compétences d'agglomération		Éliminations <sup>2</sup>		Total		Total	
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations	
148 292	148 292	(122 555)	(122 556)	25 737	<b>25 736</b>	24 465	
98 247	99 421	(84 843)	(83 051)	13 404	<b>16 370</b>	14 146	
6 101	6 101	(1 559)	(1 559)	4 542	<b>4 542</b>	4 129	
7 881	7 881	(3 818)	(3 818)	4 063	<b>4 063</b>	3 980	
1 887	1 490	(1 765)	(1 274)	122	<b>216</b>	330	
4 230	3 976	-	-	4 230	<b>3 976</b>	4 077	
-	-	-	-	407 981	<b>407 930</b>	394 537	
-	-	-	-	13 289	<b>14 096</b>	13 369	
-	-	(367)	(357)	-	-	-	
4 115	1 493	-	-	8 270	<b>9 443</b>	3 108	
1 073	123	-	-	1 262	<b>300</b>	6 053	
-	3 396	-	(2 807)	-	<b>3 575</b>	-	
271 826	272 173	(214 907)	(215 422)	482 900	<b>490 247</b>	468 194	
-	-	(214 540)	(215 065)	-	-	-	
182 491	198 374	(367)	(357)	308 388	<b>325 007</b>	314 679	
182 491	198 374	(214 907)	(215 422)	308 388	<b>325 007</b>	314 679	
89 335	73 799	-	-	174 512	<b>165 240</b>	153 515	
(78 417)	(76 957)	-	-	(118 583)	<b>(115 305)</b>	(115 997)	
(10 918)	(7 998)	-	-	(55 929)	<b>(52 719)</b>	(55 929)	
(10 918)	(7 998)	-	-	(55 929)	<b>(52 719)</b>	(55 929)	
-	(11 156)	-	-	-	<b>(2 784)</b>	(18 411)	



**Information financière de l'administration municipale**  
31 décembre 2022

**TABLEAU 11 – (DÉFICIT) EXCÉDENT NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES LIÉ  
À LA GESTION DE L'EAU PAR COMPÉTENCE**

(en milliers de dollars)

	2022				2021		
	Compétences de nature locale		Compétences d'agglomération		Total		Réalizations
	Budget	Réalizations	Budget	Réalizations	Budget	Réalizations	
<b>Revenus</b>							
Transferts	103 415	143 901	116 501	123 379	219 916	<b>267 280</b>	392 937
Autres revenus	-	-	-	34	-	<b>34</b>	29
	103 415	143 901	116 501	123 413	219 916	<b>267 314</b>	392 966
<b>Acquisition d'immobilisations</b>							
Production de l'eau potable	-	-	185 200	156 198	185 200	<b>156 198</b>	136 488
Épuration des eaux usées	-	-	159 113	106 923	159 113	<b>106 923</b>	142 830
Réseau secondaire d'aqueduc et d'égout	190 320	211 337	11 213	6 973	201 533	<b>218 310</b>	158 434
Immeubles	-	22 476	-	27 051	-	<b>49 527</b>	12 090
	190 320	233 813	355 526	297 145	545 846	<b>530 958</b>	449 842
<b>Déficit avant financement et affectations</b>	(86 905)	(89 912)	(239 025)	(173 732)	(325 930)	<b>(263 644)</b>	(56 876)
<b>Financement</b>							
Financement à long terme des activités d'investissement en immobilisations	41 894	20 690	228 764	9 774	270 658	<b>30 464</b>	215 083
<b>Affectations (note 14)</b>							
Excédent accumulé							
Réserve financière de l'eau	45 011	45 011	10 261	10 377	55 272	<b>55 388</b>	47 370
<b>(Déficit) excédent des activités d'investissement en immobilisations à des fins fiscales de l'exercice</b>	-	(24 211)	-	(153 581)	-	<b>(177 792)</b>	205 577



Information  
financière de  
l'administration  
municipale

2022

Ventilation des  
charges mixtes

## **RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS**

À Madame la Mairesse,  
À la présidente et aux membres du comité exécutif,  
Aux membres du conseil municipal de la Ville de Montréal,  
Aux membres du conseil d'agglomération de Montréal

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit du tableau de la ventilation des charges mixtes entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération de la Ville de Montréal (la « Ville ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, ainsi que des notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement le « tableau »).

À notre avis, le tableau ci-joint pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 a été établi par la direction de la Ville, dans tous ses aspects significatifs, conformément sur la base du règlement RCG06-054 adopté par le conseil d'agglomération le 13 décembre 2006 et de ses modifications subséquentes (les « exigences réglementaires »).

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit du tableau » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit du tableau au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Observations – Référentiel comptable**

Nous attirons l'attention sur la note 3 afférente au tableau, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Le tableau a été préparé afin de permettre à la Ville de répondre aux exigences réglementaires. En conséquence, il est possible que le tableau ne puisse se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard du tableau**

La direction est responsable de la préparation du tableau conformément aux exigences réglementaires, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un tableau exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

### **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit du tableau**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que le tableau est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit

généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs du tableau prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

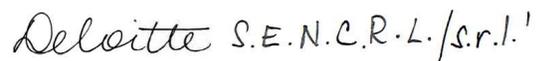
- nous identifions et évaluons les risques que le tableau comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Michèle Galipeau FCPA Auditrice

Michèle Galipeau, FCPA auditrice  
Vérificatrice générale de la Ville de Montréal



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité  
publique n°A116207

Montréal, Québec  
Le 8 juin 2023

---

**Information financière de l'administration municipale**  
31 décembre 2022

**TABLEAU DE LA VENTILATION DES CHARGES MIXTES PAR COMPÉTENCE**

<b>2022</b>		
<b>Compétences de nature locale</b>		
	<b>Budget</b>	<b>Réalisations</b>
<b>Charges</b>		
Administration générale	169 214	147 004
Transport	63 187	74 210
Hygiène du milieu	19 139	20 652
Santé et bien-être	1 326	1 095
Aménagement, urbanisme et développement	8 441	8 518
Loisirs et culture	23 683	26 993
<b>Total des charges</b>	<b>284 990</b>	<b>278 472</b>

<sup>1</sup> Les opérations intercompétences sont éliminées.

(en milliers de dollars)

		2022				2021	
Compétences d'agglomération		Éliminations <sup>1</sup>		Total			
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations	
176 016	179 342	(2)	(1)	345 228	<b>326 345</b>	308 025	
1 382	1 869	-	(1)	64 569	<b>76 078</b>	88 931	
11 399	11 716	(1)	-	30 537	<b>32 368</b>	35 098	
1 066	895	-	-	2 392	<b>1 990</b>	1 897	
6 286	6 216	-	-	14 727	<b>14 734</b>	14 111	
5 805	6 195	-	(7)	29 488	<b>33 181</b>	30 106	
201 954	206 233	(3)	(9)	486 941	<b>484 696</b>	478 168	

---

## Administration municipale – Ventilation des charges mixtes – Notes complémentaires

31 décembre 2022

### 1. CHARGES MIXTES

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), complétée par le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (décret 1229-2005) et les décrets l'ayant modifié par la suite, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. En vertu de cette loi, les charges engagées par la Ville de Montréal dans l'accomplissement, par l'administration municipale, d'un acte qui relève de l'exercice, à la fois, d'une compétence d'agglomération et d'une autre compétence, sont des charges mixtes assujetties à un règlement du conseil d'agglomération qui établit tout critère permettant de déterminer quelle partie d'une charge mixte constitue une charge faite dans l'exercice des compétences d'agglomération.

L'expression « administration municipale » réfère à la Ville de Montréal excluant les organismes qu'elle contrôle.

---

### 2. VENTILATION DES CHARGES MIXTES

Les charges mixtes de l'administration municipale sont ventilées entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération selon les critères et la méthode de calcul définis dans le règlement RCG06-054, adopté par le conseil d'agglomération le 31 décembre 2006, et ses modifications subséquentes.

Ainsi, la partie d'une charge mixte liée aux activités de transport, hygiène du milieu, santé et bien-être, aménagement, urbanisme et développement ainsi que loisirs et culture, qui constitue une charge faite dans l'exercice des compétences d'agglomération, est déterminée en fonction de données quantitatives factuelles ou de l'évaluation quantitative des ressources humaines ou financières qui y sont consacrées.

De plus, la partie d'une charge mixte qui en est une d'administration générale réalisée par l'une ou l'autre des unités de soutien dans l'exercice de compétences d'agglomération est déterminée en fonction d'un taux des charges d'administration à appliquer aux charges d'agglomération, à l'exclusion des charges du service de la dette, des charges de contribution, des charges contingentes et des charges mixtes d'administration générale. Le taux des charges d'administration est calculé annuellement en fonction des critères définis au règlement mentionné ci-dessus. Le taux applicable en 2022 est de 9,36 %.

---

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les charges présentées dans le tableau de la ventilation des charges mixtes de l'administration municipale sont extraites des états financiers consolidés de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, lesquels sont dressés conformément aux NCCSP. La note 2 des états financiers consolidés décrit les méthodes comptables appliquées.

Par leur nature, les charges mixtes de l'administration municipale n'incluent aucun élément de conciliation à des fins fiscales.

Information  
financière  
non auditée  
relative aux  
changements  
climatiques

2022



# Climat

## À l'échelle globale

### Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat des Nations unies (GIEC) : **Code rouge pour l'humanité — urgence d'agir et d'augmenter la cadence des actions climatiques**

Le récent rapport du GIEC publié en mars 2023 illustre que plusieurs records ont été battus à cause des changements climatiques. Notons, entre autres, l'atteinte du plus haut niveau de concentration de CO<sub>2</sub> depuis au moins deux millions d'années et le rythme de montée du niveau de la mer le plus rapide depuis au moins trois millions d'années. Les températures terrestres depuis l'ère préindustrielle (1850) sont les plus élevées depuis 2 millions d'années et la dernière décennie fut la plus chaude depuis 125 000 ans.



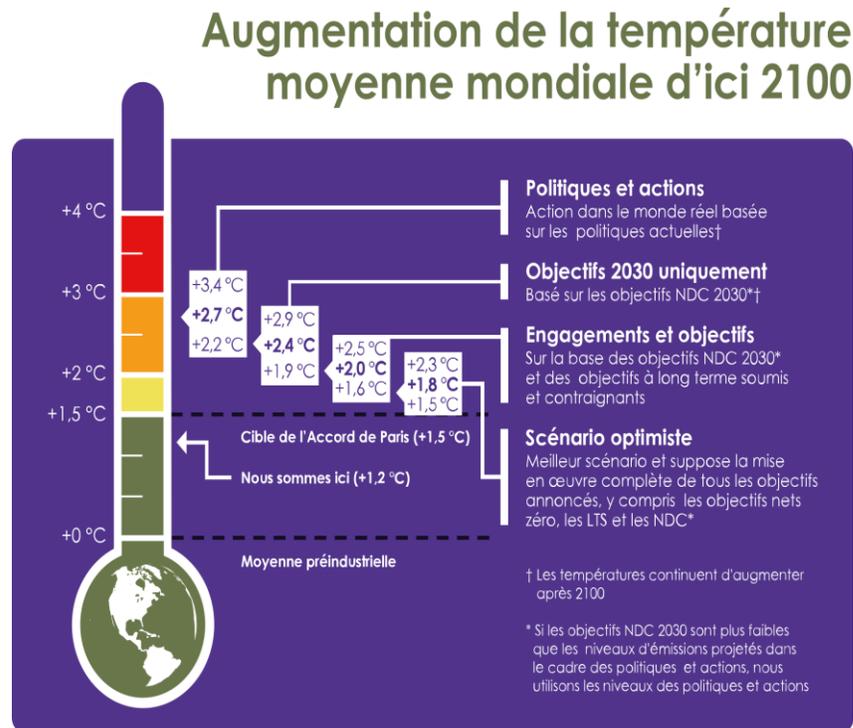
Source : Sixth Assessment Report, Working Group I – The Physical Science Basis

Incontestablement, les activités humaines sont la cause de ce réchauffement global dû à l'augmentation des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère. Malheureusement, aucun retour en arrière n'est possible avec les changements climatiques. Le niveau de la mer continuera de monter pendant des milliers d'années et l'ampleur de son augmentation dépendra de la hausse de la température globale. La modification du cycle de l'eau cause déjà des impacts à travers le monde avec les précipitations extrêmes, qui s'aggraveront avec la hausse des températures globales. Ainsi, chaque degré supplémentaire de réchauffement planétaire occasionnera des événements dont la fréquence et les impacts sur l'être humain et les écosystèmes naturels, incluant la biodiversité, seront encore plus graves.

## Climate Action Tracker (CAT) : limiter le réchauffement à 1,5 °C semble de plus en plus improbable

Selon CAT, les projections annuelles du réchauffement climatique demeurent les mêmes depuis le Pacte de Glasgow (COP26), car peu de gouvernements ont relevé leurs objectifs de 2030 ou pris de nouveaux engagements pour atteindre le net zéro. Autrement dit, aucune amélioration substantielle des engagements n'est faite pour l'atteinte du net zéro depuis la COP26.

- Les politiques actuelles menées par les pays alignent les températures globales sur un réchauffement de 2,7 °C, et cette température continuera d'augmenter si aucune action n'est entreprise.
- Les objectifs climatiques auxquels les pays se sont engagés pour 2030 conduiront à un réchauffement de 2,4 °C.
- La COP27 était présentée comme la « COP de mise en œuvre ». Cependant, cette conférence n'a connu ni l'ampleur ni la vitesse de mise en œuvre nécessaires pour combler l'écart et garder en vie la cible de 1,5 °C.



Source : Climate Action Tracker (CAT), mise à jour novembre 2022 [Traduction libre]

- Le réchauffement pourrait être limité à 1,8 °C si tous les objectifs étaient pleinement mis en œuvre.
- La probabilité que le réchauffement planétaire dépasse 1,5 °C est de 95 %, d'où l'importance de mettre en place des objectifs probants pour 2030, et ce, pour accompagner la mise en œuvre des politiques afin de respecter les engagements permettant de s'aligner sur un scénario optimiste.

## Organisation météorologique mondiale (OMM) des Nations unies : le chiffre de 1,5 °C n'est pas une statistique choisie au hasard

La hausse de la température de 1,5 °C depuis l'ère préindustrielle représente le seuil à partir duquel les effets du climat seront de plus en plus néfastes pour les populations et pour la planète entière<sup>1</sup>, comme l'a expliqué le secrétaire général de l'OMM, Petteri Taalas. Selon l'OMM, la probabilité que la température mondiale moyenne annuelle dépasse temporairement 1,5 °C au cours des 5 prochaines années (2022-2026) est de 50 %. Cette probabilité augmentera avec le temps. De plus, il a été noté qu'il existe une probabilité très élevée (93 %) que les années comprises entre 2022 et 2026 soient les plus chaudes jamais enregistrées.

<sup>1</sup> <https://public.wmo.int/fr/medias/communiqu%C3%A9s-de-presse/bulletin-de-l%E2%80%99omm-%E2%80%93-temp%C3%A9rature-moyenne-mondiale-probabilit%C3%A9-de-50-d%E2%80%99un>.

# Forum économique mondial : The Global Risks Report

Selon le rapport sur les risques mondiaux 2023 du Forum économique mondial, 6 des 10 principaux risques au cours de la prochaine décennie sont les risques relatifs à l'échec de l'action liés à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques. Ces risques sont également susceptibles d'infliger le plus de dommages à l'échelle mondiale au cours de la prochaine décennie, suivis des désastres naturels et des événements météorologiques extrêmes ainsi que de la perte de biodiversité et de l'effondrement des écosystèmes.

## Risques globaux classés par gravité sur le long terme

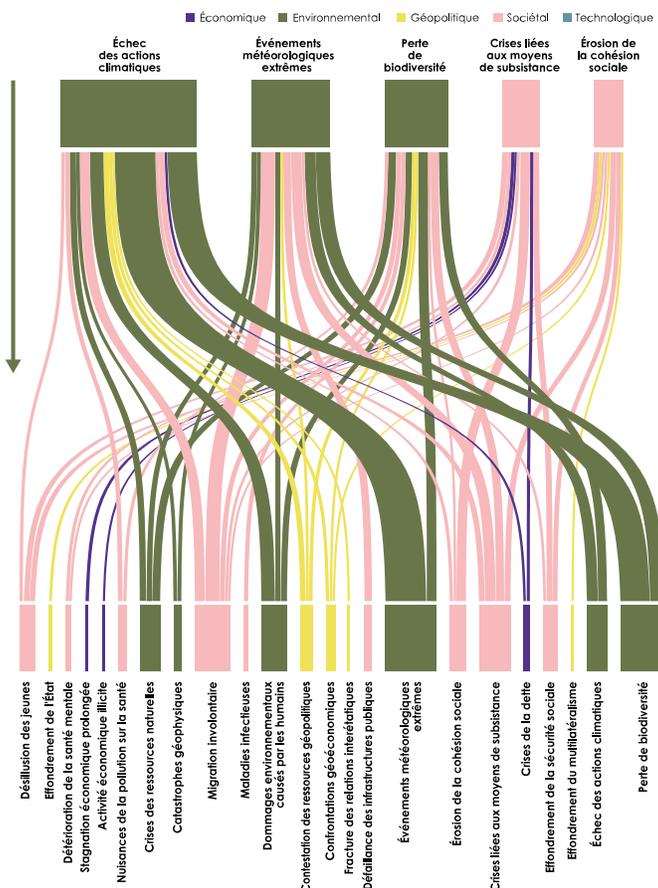


Source: World Economic Forum, The Global Risks Report 2023 18th Edition, Insight Report 2023 : Forum économique mondial, The Global Risks Report 2023 18th Edition, Insight Report 2023

Ces risques, qui ne sont pas isolés, se répercutent sur d'autres risques en s'amplifiant les uns les autres par des boucles de rétroaction négative. En effet, leurs menaces se multiplient en causant potentiellement toutes sortes de répercussions telles que la détérioration de la santé mentale, l'effondrement de l'État et les crises des ressources naturelles. Ces enjeux sont très sérieux et sombres, car ces risques devront être gérés par toutes formes d'organisations alors qu'il faudra aussi prévoir et envisager leurs impacts en cascade en conjonction avec la gravité propre à ces risques.

## Effets des risques globaux

Risques les plus potentiellement dommageables (rangée du haut) et risques susceptibles de s'aggraver (rangée du bas)\*



\* Épaisseur de ligne mise à l'échelle en fonction du nombre de liens associés

Source : Forum économique mondial, The Global Risks Report 2022, 17<sup>e</sup> édition - Insight Report

# Au Canada

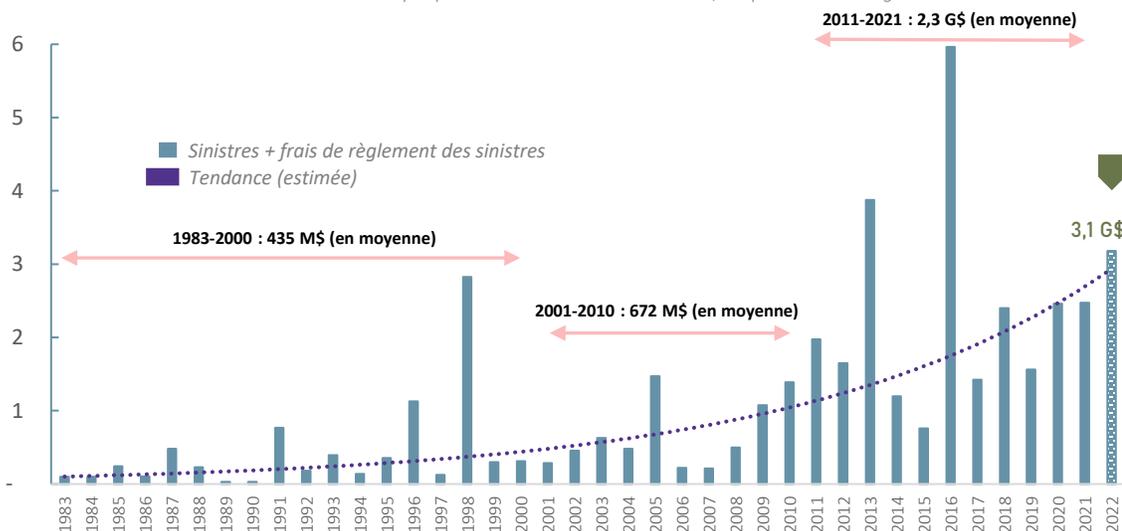
Selon Craig Stewart, le vice-président aux changements climatiques et aux enjeux fédéraux du Bureau d'assurance du Canada (BAC), le Canada est un endroit de plus en plus risqué pour vivre, travailler et assurer les biens <sup>2</sup>. Les conditions météorologiques extrêmes partout au Canada continuent de mettre en évidence les coûts financiers des changements climatiques pour les assureurs, les gouvernements et les contribuables.

En 2022, ces événements météorologiques extrêmes ont causé 3,1 milliards de dollars en dommages assurés, ce qui classe l'année 2022 au troisième rang des pires années de l'histoire du Canada à ce chapitre. Plusieurs événements multiples et coûteux sont survenus au cours de cette année, notamment un derecho destructeur et meurtrier en Ontario et au Québec, l'ouragan Fiona, des tempêtes estivales dans l'Ouest canadien et une bombe météorologique dans l'est du Canada.

Le graphique du BAC ci-dessous illustre comment ces coûts assurés ont évolué au cours des dernières décennies pour le Canada.

## Pertes assurées liées aux catastrophes au Canada

*Un sinistre catastrophique = 1 événement coûtant 25 M\$ ou plus de dommages*

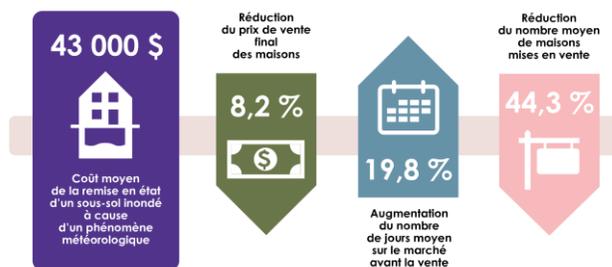


Source de 1983 à 2007 : BAC, PCS Canada, Swiss Re et Deloitte. 2008 à 2022 : CatIQ (Valeurs en \$ CAD de 2022)

## Exemple des impacts des inondations

En 2021, le Centre Intact d'adaptation au climat a publié un rapport intitulé « Nager sur place : les effets des inondations catastrophiques sur le marché de l'habitation du Canada ». Ce rapport illustre les impacts des inondations sur le marché immobilier, notamment quant au prix de vente final d'une propriété, au nombre de jours qu'une propriété passe sur le marché de la vente et au nombre de propriétés disponibles pour la vente.

## Impacts sur le marché immobilier



Source : Université de Waterloo et le Centre Intact d'adaptation au climat. « Nager sur place : Les effets des inondations catastrophiques sur le marché de l'habitation du Canada », février 2022

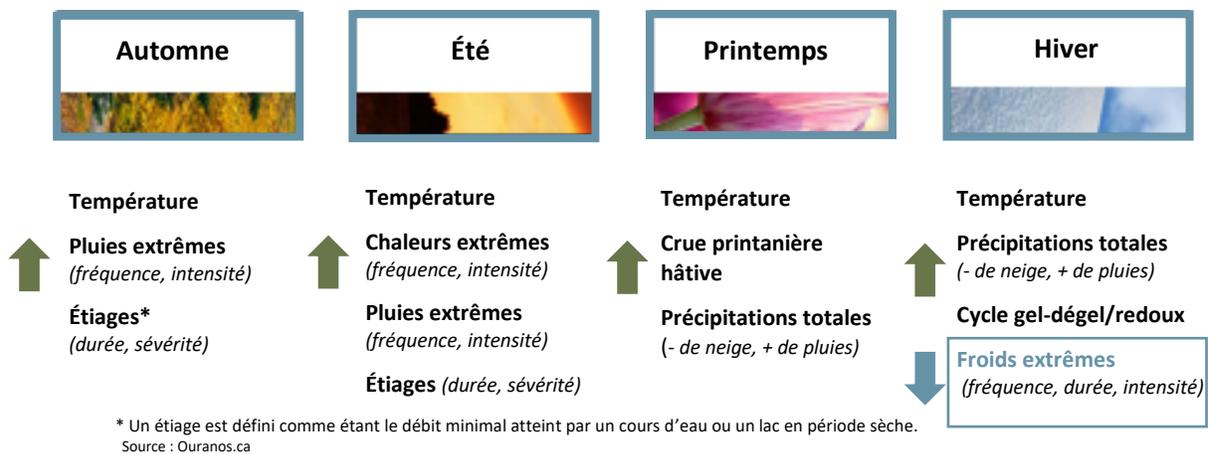
<sup>2</sup> [http://www.abc.ca/fr/on/ressources/centre-des-m%C3%A9dias/communiqu%C3%A9s-de-presse/les-conditions-m%C3%A9t%C3%A9orologiques-extr%C3%A4mes-de-2022-ont-caus%C3%A9-3-1-milliards-\\$-de-dommages-assur%C3%A9s-ce-qui-en-fait-la-troisi%C3%A8me-pire-ann%C3%A9e-de-l%E2%80%99histoire-canadienne-pour-les-dommages-assur%C3%A9s](http://www.abc.ca/fr/on/ressources/centre-des-m%C3%A9dias/communiqu%C3%A9s-de-presse/les-conditions-m%C3%A9t%C3%A9orologiques-extr%C3%A4mes-de-2022-ont-caus%C3%A9-3-1-milliards-$-de-dommages-assur%C3%A9s-ce-qui-en-fait-la-troisi%C3%A8me-pire-ann%C3%A9e-de-l%E2%80%99histoire-canadienne-pour-les-dommages-assur%C3%A9s).

## Budget fédéral 2023

Cette année, le gouvernement fédéral a émis son budget 2023, énonçant les politiques et les programmes qui incluent les investissements prévus pour soutenir et stimuler la croissance économique du pays tout en mettant de l'avant ses priorités sur le développement d'une économie canadienne propre. On trouve parmi celles-ci l'électrification, l'énergie propre, la réduction des émissions de GES, les véhicules électriques et les batteries pour les véhicules électriques. Selon la pyramide des politiques du budget 2023 incitant le secteur privé à investir dans la croissance propre, un montant de 70 G\$ d'investissements est prévu pour stimuler la croissance d'une économie propre au Canada afin d'assurer la compétitivité du pays dans la course à la transition énergétique mondiale.

## Au Québec et à Montréal

Le Canada se réchauffe deux fois plus rapidement que la moyenne mondiale. Selon le consortium Ouranos, au Québec, au cours des 70 dernières années, la température moyenne annuelle a augmenté de 1,1 °C. La température continuera d'augmenter avec la hausse des émissions de GES dans l'atmosphère. Plus la concentration des GES dans l'atmosphère est grande, plus les projections des événements climatiques ci-dessous seront plus fréquentes, sévères et graves sur une longue période, et ce, selon les saisons.

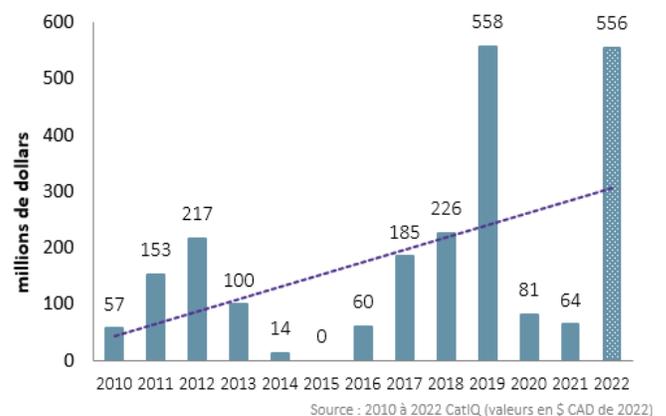


## Coûts liés au climat pour l'ensemble du Québec

Le graphique à droite illustre les coûts assurés liés aux sinistres catastrophiques au cours des dix dernières années au Québec.

Le derecho de mai 2022, qui est à l'origine d'un sinistre qui se classe au sixième rang des sinistres les plus coûteux au Canada au chapitre des dommages assurés, a causé des dommages matériels considérables non seulement au Québec, mais également en Ontario, où il y a eu d'importantes pannes de courant et, malheureusement, des pertes de vies humaines.

Coûts des sinistres catastrophiques au Québec



En juin de la même année, les deux provinces ont connu également des tempêtes violentes, ajoutant des pressions sur le coût des dommages réclamés. Depuis les cinq dernières années, les coûts moyens des pertes assurées ont presque triplé, et ils continueront d'augmenter avec le réchauffement climatique.

Dans les années passées, la Ville de Montréal a dû faire face à plusieurs événements climatiques et météorologiques dont les impacts ne se sont pas limités à l'aspect financier, comme ceux-ci :



#### Tempête de verglas de 1998

- Pannes électriques majeures pour 1,4 million de clients d'Hydro-Québec.
- Pression sur l'approvisionnement de l'eau potable.
- Déplacement temporaire d'au moins 600 000 personnes.
- Fermeture de routes.
- Dégâts matériels estimés à plus d'un milliard de dollars.



#### Chaleurs extrêmes de 2010 et de 2018

- En juillet 2010, l'agglomération de Montréal a subi une vague de chaleur exceptionnelle où la température maximale a dépassé 33 °C durant 5 jours consécutifs et où la température minimale s'est maintenue au-dessus de 20 °C pendant 9 jours.
- 106 décès attribuables à la chaleur.
- En 2018, ce phénomène climatique a refait surface sur une plus longue durée et à plus forte intensité.



#### Tempête d'Halloween de 2019

- Pluies diluviennes ainsi que fortes rafales atteignant 104 km/h à Montréal.
- Annulation de l'activité d'Halloween.
- Cette tempête a occasionné des dégâts importants pour la région de Montréal ainsi que pour les autres régions de l'est du Canada.
- Dommages assurés s'élevant à 250 M\$, dont 189 M\$ seulement au Québec.



#### Crues printanières en 2017 et en 2019

- Ce fut le plus important apport en eau provenant de crues printanières qu'on ait observé en Outaouais et à Montréal. À 2 reprises en 3 ans seulement, ces crues ont cumulé une quantité d'eau qui n'avait été surpassée que 1 seule fois en 54 ans auparavant.
- Coût de 233 M\$ en dommages pour l'ensemble des villes touchées au Québec.

Ces événements continueront d'augmenter en fréquence, en gravité et surtout en coûts avec le réchauffement planétaire, et ce, partout dans le monde — et Montréal ne fait pas exception. Pour assurer une ville résiliente, il est important d'agir sur deux fronts, soit autant en atténuation qu'en adaptation. En effet, en 2022, l'Institut climatique du Canada, dans son rapport intitulé « Réduire les coûts des impacts climatiques pour le Canada », estime que chaque dollar dépensé pour mettre en œuvre les principales mesures d'adaptation au Canada peut entraîner des économies à long terme de 13 \$ à 15 \$<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> [https://institutclimatique.ca/wp-content/uploads/2022/09/Limiter-les-degats\\_FR\\_0927.pdf](https://institutclimatique.ca/wp-content/uploads/2022/09/Limiter-les-degats_FR_0927.pdf).

# COP15 à la Ville de Montréal

---

En 2022, la 15<sup>e</sup> Conférence des Parties (COP15) a été tenue au Palais des congrès de Montréal. Cette conférence a rassemblé les gouvernements du monde entier, pour un total de plus de 15 000 congressistes provenant de 196 pays, autour de discussions portant sur la nature et les mesures à mettre en place afin de mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité sur la planète.



Il apparaît que les objectifs climatiques ne seront pas atteints sans la protection de la nature, car les deux sont inextricablement et intrinsèquement liés et sont essentiels pour assurer le bien-être humain, la santé de la planète et la prospérité économique de tous les peuples. Ainsi, la capacité à limiter le réchauffement climatique dépendra de la santé de la nature. Selon le GIEC, les écosystèmes terrestres et marins absorbent actuellement la moitié des émissions de carbone anthropogénique et leur dégradation entraînera l'accélération du réchauffement climatique.

Cet événement international s'est conclu par l'adoption, par plus de 195 États, d'une entente historique du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal pour accélérer la restauration, la protection de la biodiversité et l'établissement d'un fonds mondial pour soutenir ces efforts. Ce cadre comporte 4 objectifs à réaliser à long terme d'ici 2050 et 23 cibles mondiales orientées vers les actions urgentes devant être entreprises et réalisées d'ici 2030. Ces cibles visent à réduire des menaces pesant sur la biodiversité, à répondre aux besoins des populations par l'utilisation durable et le partage des bénéfices et, finalement, à procurer des outils et des solutions pour la mise en place et l'intégration de ce cadre. Voici les principales cibles prévues par ce cadre :

- Cible 2 : Faire en sorte qu'au moins 30 % des écosystèmes dégradés fassent l'objet d'une restauration efficace.
- Cible 3 : Protéger 30 % des terres et des océans de la planète.
- Cible 7 : Réduire de moitié au moins le risque global lié aux pesticides et aux produits chimiques hautement dangereux.
- Cible 12 : Accroître la superficie, la qualité et la connectivité des espaces verts et bleus dans les zones urbaines et densément peuplées, ainsi que l'accès à ces espaces et aux avantages qu'ils procurent, de manière durable.
- Cible 15 : Prendre des mesures juridiques, administratives ou politiques pour encourager les entreprises à réduire progressivement leurs impacts négatifs sur la biodiversité et leur permettre d'augmenter leurs impacts positifs.
- Cible 18 : D'ici 2025, identifier, éliminer, supprimer ou réformer les incitatifs et les subventions néfastes pour la biodiversité, et ce, d'une manière proportionnée, juste, équitable et efficace.

En parallèle de la COP15, le 7<sup>e</sup> Sommet des gouvernements infranationaux et des villes a été tenu dans le but d'inviter les villes du monde à agir pour la protection de la biodiversité, notamment en trouvant des solutions de financement et des solutions fondées sur la nature.

# COP15 : engagements de la Ville de Montréal

À l’occasion du lancement de l’Engagement de Montréal, de nombreuses grandes villes du monde ont reçu une invitation officielle à s’engager pour la biodiversité en réalisant 15 actions concrètes alignées sur le nouveau Cadre mondial pour la biodiversité.

Plus de 50 villes du monde sur 5 continents ont adhéré à ces engagements regroupés sous 3 catégories, soit la réduction des menaces à la biodiversité, le partage des bienfaits de la biodiversité et, finalement, les solutions, la gouvernance, la gestion et l’éducation.

**RÉDUIRE LES MENACES À LA BIODIVERSITÉ**

- 1 Intégrer la biodiversité à la planification territoriale et réglementaire
- 2 Rétablir et restaurer les écosystèmes et leur connectivité
- 3 Conserver les milieux naturels essentiels grâce à des systèmes de zones protégées et d'autres mesures efficaces et équitables
- 4 Assurer la conservation et le rétablissement des espèces vulnérables, sauvages et domestiques, et gérer efficacement leurs interactions avec l'humain
- 5 Contrôler ou éradiquer les espèces envahissantes afin d'éliminer ou de réduire leurs impacts
- 6 Réduire la pollution de toutes les sources à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité, aux fonctions des écosystèmes et à la santé humaine
- 7 Viser l'élimination des déchets plastiques
- 8 Viser la réduction de l'utilisation des pesticides du deux tiers au moins
- 9 Contribuer aux mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques grâce à des approches fondées sur les écosystèmes

**PARTAGER LES BIENFAITS DE LA BIODIVERSITÉ**

- 10 Viser à ce que les zones d'agriculture, d'aquaculture et de sylviculture urbaines soient accessibles, gérées durablement et contribuent à la sécurité alimentaire
- 12 Augmenter la superficie des espaces verts et bleus et améliorer l'équité à ces espaces

**SOLUTIONS, GOUVERNANCE, GESTION ET ÉDUCATION**

- 13 Intégrer la biodiversité dans les cadres de gouvernance et les politiques publiques, et accroître les ressources financières allouées à la conservation et à sa gestion durable
- 14 Contribuer par l'éducation et la participation citoyenne, à ce que les populations et les entreprises soient encouragées à faire des choix responsables envers la biodiversité et àient les moyens et les connaissances pour le faire
- 15 Assurer la participation équitable et effective des groupes autochtones et des communautés locales et du processus d'acquisition et de transfert des connaissances

**L'ENGAGEMENT DE MONTRÉAL, TOKYO, LONDRES, PARIS, BOGOTA, SANTIAGO, BERLIN, BUENOS AIRES, COPENHAGUE, FREETOWN, DAKAR, HELSINKI, RABAT, LISBONNE, REYKJAVIK, SÃO PAULO, BARCELONE, MELBOURNE, LOS ANGELES, TORONTO, YOKOHAMA, ETHEKWINI, MILAN, QUEZON, NAGOYA, CURITIBA, MARSEILLE, SENDAI, MISSISSAUGA, BOSTON, VANCOUVER, GLASGOW, MALAGA, QUÉBEC, MANCHESTER, LYON, LAVAL, UTRECHT, GATINEAU, BORDEAUX, LONGUEUIL, WINDSOR, SHERBROOKE, LÉVIS, TROIS-RIVIÈRES, TERREBONNE, SADO**

**THE MONTREAL PLEDGE**

Montréal

Les villes unies et en action pour la biodiversité Cities united in action for biodiversity

D’autres engagements ont été annoncés pendant la COP15, notamment la création du Fonds Espèces en péril, la participation à l’annonce de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour **protéger 30 % des milieux naturels d’ici 2030**, et l’agrandissement et le verdissement historiques du Mont-Royal. La Ville de Montréal a également annoncé l’adoption du **plan Montréal : territoire de biodiversité par la protection des pollinisateurs 2022-2027**.

**FONDS ESPÈCES EN PÉRIL**

Consserver l’un, c’est conserver l’autre

La préservation et l’aménagement de friches pour les pollinisateurs bénéficient aussi à d’autres organismes vivants. Le goglu des prés et la couleuvre brune sont deux espèces à statut précaire associées aux milieux ouverts que fréquentent les pollinisateurs.

Goglu des prés © Photo : Denis Fournier

Couleuvre brune © Photo : Denis Fournier

**Montréal : territoire de biodiversité par la protection des pollinisateurs**

2022-2027

Ce plan témoigne de l’engagement de la Ville de Montréal à agir pour améliorer les conditions de vie des pollinisateurs et à promouvoir des actions pour favoriser ces derniers. De plus, il s’ajoute aux efforts déjà déployés par la Ville de Montréal pour enraceriner la nature en ville en mettant la biodiversité et les espaces verts au cœur de la prise de décisions.

Finalement, ONU-Habitat, un programme de l’Organisation des Nations unies, a annoncé l’implantation d’un nouveau bureau de projets à Montréal. Cette nouvelle équipe sera responsable du programme mondial pour des villes vertes, résilientes et durables.

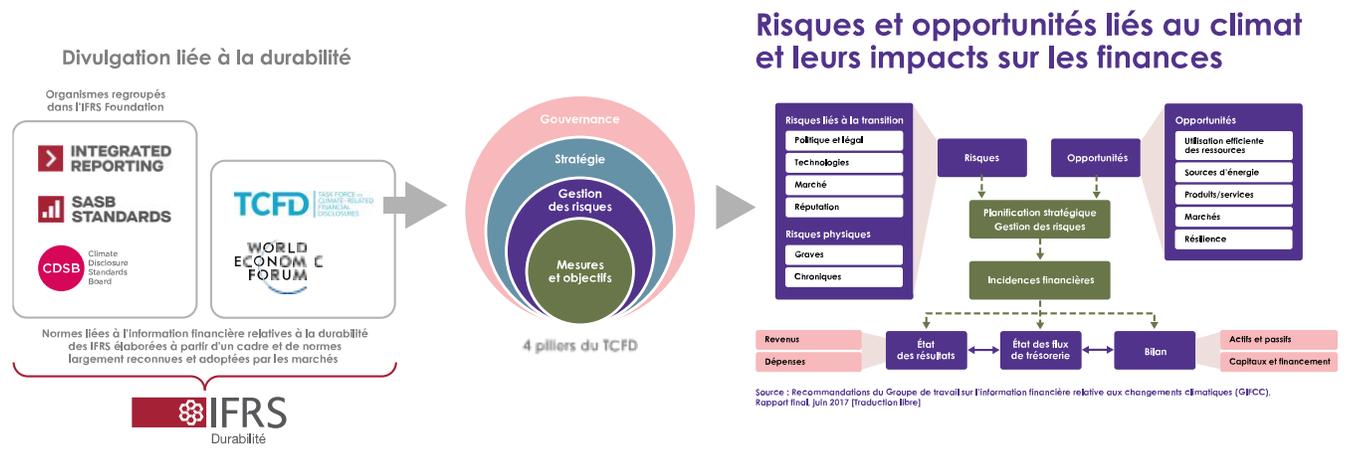


# Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC, ou TCFD en anglais)

## Fiduciaires de l'IFRS Foundation et de l'International Sustainability Standards Board (ISSB)

En 2021, lors de la COP26 à Glasgow, les fiduciaires de l'IFRS Foundation ont annoncé la formation de l'organisme International Sustainability Standards Board (ISSB). En ce moment, celui-ci travaille en parallèle avec la société sœur International Accounting Standards Board (IASB) à l'élaboration des normes comptables pour la divulgation de l'information financière liée à la durabilité. Parmi les travaux en cours, on retrouve le développement de normes de haute qualité qui serviront de base de référence mondiale pour répondre aux demandes et aux besoins grandissants des investisseurs et des marchés financiers, c'est-à-dire les utilisatrices et utilisateurs des normes comptables tant de l'IFRS Foundation que des Generally Accepted Accounting Principles des États-Unis (US GAAP). Aujourd'hui, cet organisme a établi ses bureaux dans plusieurs régions du monde, dont Montréal, qui loge l'un de ses bureaux clés pour mener ses travaux.

Les travaux de l'ISSB s'appuient sur les initiatives de divulgation financière axées sur les besoins des investisseurs et sur les cadres déjà utilisés par le marché, notamment le Climate Disclosure Standards Board (CDSB), le Task Force for Climate-Related Financial Disclosures (TCFD), la Value Reporting Foundation (VRF), les normes du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) ainsi que les Stakeholder Capitalism Metrics du Forum économique mondial.



Source : Présentation d'IFRS Sustainability. Better information for better decisions. An update from the International Sustainability Standards Board by Neil Stewart on November 17, 2022

À la suite des deux consultations publiques auxquelles la Ville de Montréal a participé, soit IFRS S1 Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 Informations à fournir en lien avec les changements climatiques, l'ISSB prévoit la publication de ces deux premières normes vers la fin du deuxième trimestre de 2023. Durant le troisième trimestre, lors de la prochaine consultation publique, l'ISSB sollicitera d'autres commentaires sur quatre sujets : 1. La biodiversité; 2. Les écosystèmes et les services écosystémiques; 3. Le capital humain; et 4. Le droit humain et la connectivité dans la divulgation. L'application de ces nouvelles normes relèvera des autorités juridictionnelles de chacun des pays.

## International Public Sector Accounting Standards Board (IPSASB)

L'année dernière, la Ville de Montréal et les autres villes membres du réseau Canadian Municipal for the TCFD, composé d'Edmonton, de Montréal, de Toronto et de Vancouver, ont participé aux deux consultations publiques de l'IPSASB.

La première consultation portait sur les exigences générales entourant la divulgation de l'information financière liée à la durabilité et la deuxième, sur les ressources naturelles. Selon les commentaires des parties prenantes, les besoins du secteur public concernant l'élaboration d'un cadre de divulgation relative à la durabilité sont imminents.

L'IPSASB a donc convenu de se concentrer initialement, entre autres, sur un projet de divulgation liée au climat, car celui-ci a été identifié comme le plus urgent dans les commentaires reçus lors de la consultation publique. Nonobstant, l'IPSASB continuera ses activités de recherche et de collecte de fonds afin de faire progresser le développement des normes liées à la durabilité du secteur public.

L'IPSASB a aussi convenu d'élaborer un exposé sondage afin de proposer des exigences comptables pour les ressources naturelles, y compris une approche fondée sur des principes pour décrire et identifier les ressources naturelles. De plus, il a décidé d'élaborer un exposé sondage distinct basé sur IFRS 6 Exploration et évaluation des ressources minérales, afin d'introduire des directives sur la comptabilisation des coûts encourus lors des activités d'exploration, d'évaluation et d'extraction.

Selon cet organisme, les orientations spécifiques pour le secteur public en matière de divulgation de l'information financière sur la durabilité encourageraient la transparence, permettant ainsi aux différents ordres de gouvernement d'être tenus responsables des impacts à long terme de leurs interventions, et ce, en plus de leur permettre de prendre des décisions éclairées.

## Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID)

Depuis sa création en 2022, le CCNID a pour mandat de contribuer à l'élaboration des normes internationales d'information sur la durabilité et de soutenir leur adoption au Canada. Présentement, il poursuit ses travaux visant à établir des politiques et des procédures pour le nouveau conseil, notamment en ce qui concerne la gouvernance et les processus.

## À la Ville de Montréal

En plus des raisons évoquées ci-dessus par l'ISSB, la Ville de Montréal, au même titre que le secteur privé, se doit de prévoir les risques physiques et de transition vers une économie sobre en carbone afin de préserver sa santé financière, sa bonne gestion des deniers publics, son environnement bâti ainsi que ses services essentiels à la population citoyenne et assurer ainsi un milieu de vie prospère et propice au développement économique, social, environnemental et culturel. De plus, en étant un gouvernement proche de ses citoyennes et citoyens, la Ville a l'occasion de jouer un rôle de premier plan en faisant preuve d'exemplarité.

Dans la continuité de la divulgation de l'information financière selon les recommandations du TCFD, la Ville présente, pour une quatrième année, sa section non auditée traitant des risques et des opportunités climatiques selon les recommandations du TCFD regroupées sous les quatre piliers : gouvernance, stratégie, gestion des risques ainsi que mesures et objectifs. Cette divulgation est volontaire et elle évolue avec le développement des normes comptables ainsi qu'avec les connaissances acquises à ce jour par la Ville en matière de durabilité, et ce, notamment dans les sphères des changements climatiques, des actifs naturels et de l'environnement social.

# Gouvernance

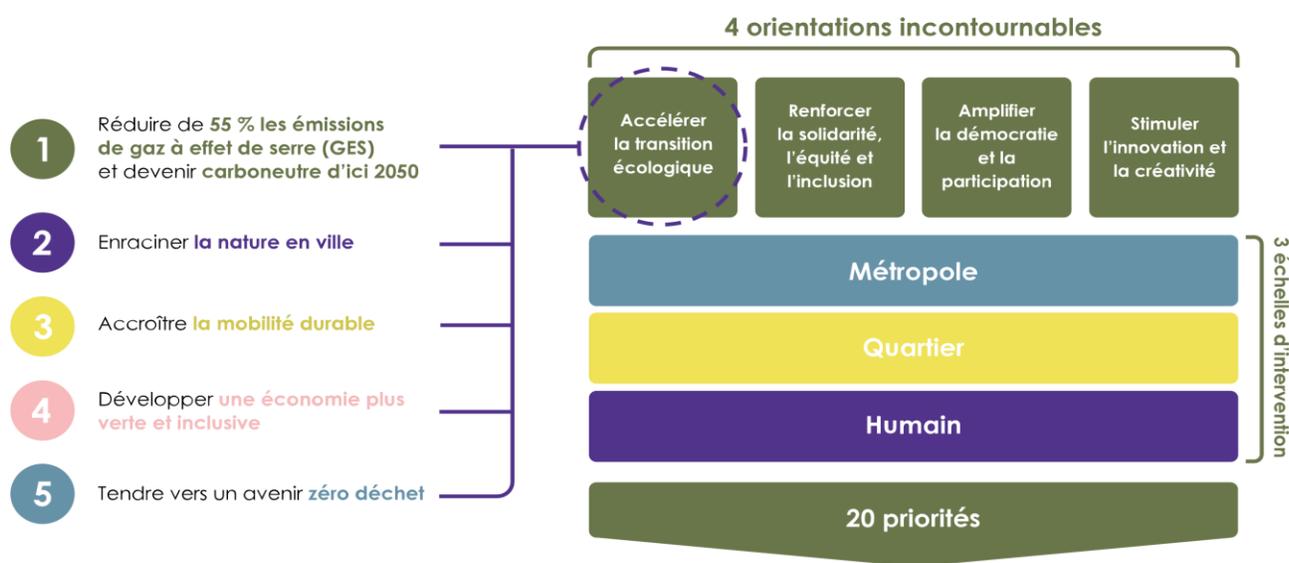
■ Degré d'intégration élevé ■ Progression ■ Premiers pas



## Instances municipales

La Ville de Montréal progresse dans la mise en œuvre de ses actions et de ses stratégies, et ce, conformément aux orientations du plan stratégique Montréal 2030. Ce plan stratégique vise la relance de la métropole autant au chapitre économique que sur le plan social.

## Les 5 priorités de la Ville



Ce plan stratégique s'articule autour de 4 orientations incontournables de la Ville, de 3 échelles d'intervention centrées sur l'être humain, les quartiers et la métropole ainsi que de 20 priorités en lien étroit avec les objectifs de développement durable des Nations unies (ODD). L'orientation stratégique qui consiste à accélérer la transition écologique à la Ville de Montréal se décline en 5 priorités, soit réduire de 55 % les émissions de GES et devenir carboneutre d'ici 2050, enraciner la nature en ville, accroître la mobilité durable, développer une économie plus verte et inclusive et, finalement, tendre vers un avenir zéro déchet.

## Exemples des orientations mises en place en 2022

### Grille d'analyse Montréal 2030

Actuellement, les instances municipales ont accès à une grille d'analyse Montréal 2030, qui leur permet d'orienter les opérations et les investissements effectués par l'administration municipale et de s'assurer qu'ils sont bien alignés sur les objectifs de Montréal 2030. Cette grille est incluse dans chaque dossier décisionnel soumis pour approbation par les instances municipales. Elle inclut les trois sections suivantes :

- Les quatre orientations du plan stratégique Montréal 2030;
- Le test climat pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques;
- L'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) pour répondre aux exigences de l'inclusion, de l'équité et de l'accessibilité universelle.

## Risques organisationnels

En 2022, un exercice a été réalisé pour l'identification et l'évaluation des risques globaux pour l'organisation et les risques liés au climat ont été classés parmi les dix principaux risques pour l'administration de la Ville. À partir de 2023, le Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle (SPSPO) effectuera le développement et la mise en place des indicateurs de gestion pour effectuer un suivi des actions permettant d'atténuer les risques pour l'organisation. Le SPSPO est responsable de la coordination et de la mise en œuvre du cycle de planification stratégique de la Ville.

## Budget climat — système de gouvernance

À la suite de sa participation au projet pilote Budget climat du réseau C40, la Ville a décidé d'intégrer graduellement ce nouveau système à son processus budgétaire financier, et ce, dès 2023 pour la préparation de son budget 2024. Ce budget est reconnu comme un système de gouvernance permettant notamment :

- d'aider à la prise de décisions ainsi qu'à la priorisation des actions et des investissements afin de s'aligner sur l'atteinte des objectifs et des cibles climatiques établis par la Ville;
- de suivre les objectifs et les cibles à long terme et, au besoin, de prendre des mesures correctives et additionnelles à court terme afin de les atteindre;
- d'établir le financement supplémentaire requis pour la mise en œuvre des nouvelles actions nécessaires à l'atteinte des objectifs et des cibles.

Part de 10 % à 15 % du Programme décennal d'immobilisations (PDI) consacrée à l'adaptation aux changements climatiques

Dans la continuité des efforts déployés en adaptation, la Ville prévoit de consacrer aux infrastructures naturelles de 10 à 15 % des montants inclus dans le PDI pour les années 2023-2032. Pour l'année 2023 de ce PDI, les services centraux comptent investir 180,9 millions de dollars en infrastructures naturelles; ces investissements pourront être comparés aux dépenses réalisées en 2023. Les travaux effectués à ce jour sont les suivants :

- Établissement du concept, des critères et des caractéristiques des infrastructures naturelles;
- Identification des investissements en infrastructures naturelles consacrés à l'adaptation aux changements climatiques;
- Mise en place d'une structure financière spécifique permettant d'identifier et de suivre ces dépenses.

# Gestionnaires de la Ville

## **Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER)**

Le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) continue le déploiement des 46 actions identifiées dans le Plan climat 2020-2030 de la Ville. Ses principales réalisations en 2022 ont été de poursuivre les études pour la mise en place d'un projet pilote de Zone à faibles émissions (ZFE), de continuer à développer une méthodologie pour réserver une partie du PDI aux infrastructures naturelles, et de mettre à la portée de la Ville de Montréal le recensement des mesures d'écofiscalité en le publiant. Il a aussi produit la première reddition de compte du Plan climat 2020-2030 ainsi que le Plan Montréal : Territoire de la biodiversité par la protection des pollinisateurs 2022-2027.

L'équipe du BTER, qui continue à grandir, a vu naître une nouvelle division en 2022, à savoir celle du financement et de la reddition de compte climatique, qui s'occupera, en collaboration avec le Service des finances, de l'implantation du Budget climat à la Ville. Le bureau continue d'agir en qualité de partenaire et d'accompagnateur pour les différents projets et unités d'affaires de la Ville, notamment auprès de la Direction de la comptabilité, pour avancer dans ses stratégies d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques prévues dans le Plan climat.

Voici certain de ses objectifs et actions prioritaires pour 2023 :

- Proposer des règlements visant l'atteinte de la carboneutralité dans les bâtiments neufs et existants;
- Adopter une cible d'investissement en matière d'adaptation aux changements climatiques;
- Mettre en place, pour l'application du test climat, des seuils à ne pas franchir pour certaines décisions, comme le niveau d'émission d'un véhicule motorisé;
- Soutenir le déploiement des mesures d'écofiscalité.

À la Ville, l'accélération de la transition écologique continue d'être abordée à tous les niveaux organisationnels. Des communications, formelles et informelles, sont de plus en plus courantes et se font auprès des différents paliers organisationnels ainsi qu'entre les différentes unités d'affaires de la Ville, et ce, dans le but d'avancer dans la mise en œuvre des actions et des mesures, notamment en lien avec l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, les infrastructures naturelles et l'environnement social.

## **Direction de la transition écologique et de l'innovation (DTEI) du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI)**

La Ville s'est engagée dans la transformation de son parc immobilier municipal pour en faire un parc zéro carbone opérationnel d'ici 2030. Pour décarboner ses bâtiments, un investissement important est requis. En ce moment, l'enveloppe budgétaire ne permet pas à la Ville de répondre à cette volonté. C'est pourquoi le SGPI a entrepris des études et des démarches pour chercher du financement innovant qui permettra partiellement à la Ville de réaliser ses projets de décarbonation sans avoir une incidence sur la dette de la Ville.

## **Direction de la comptabilité et des informations financières du Service des finances**

Depuis l'adoption du TCFD en 2019 à la Ville de Montréal, la Direction de la comptabilité travaille en étroite collaboration avec différentes unités internes telles que le BTER, le Centre de sécurité civile (CSC), la Direction du financement, des placements et de la trésorerie, la Direction du budget et de la planification financière et fiscale ainsi que le SGPI. À l'externe, elle collabore avec des partenaires tels que les Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada), le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), la Municipal Natural Assets Initiative (MNAI), le consortium Ouranos et le réseau de villes Canadian Municipal Network for TCFD. L'objectif est de faire progresser dans les travaux entourant la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques et, de façon générale, dans ceux relatifs à la durabilité.

Pour avancer dans l'application des recommandations du TCFD, depuis les cinq dernières années, les travaux de la direction étaient centrés sur les réalisations suivantes :

- En collaboration avec les villes à l'international, participer aux travaux du projet pilote Budget climat du réseau C40. Aujourd'hui, ce projet est dans ses premières phases d'implantation à la Ville et les unités d'affaires impliquées sont le BTER et la Direction de la planification financière et fiscale du Service des finances;
- Participer aux travaux du Municipal Net-Zero Action Research Partnership (N-ZAP) menés par l'université de Waterloo, la Fédération canadienne des municipalités, l'ICLEI et le réseau canadien des villes afin de progresser par rapport aux recommandations du TCFD, d'aider les municipalités canadiennes à suivre, à mesurer et à atteindre leurs objectifs d'atténuation des GES et, finalement, de s'assurer que les projets, les politiques et les programmes de réduction des émissions de GES des villes sont alignés sur les engagements nationaux de réduction du Canada;
- Répondre aux exposés sondages de l'IFRS Foundation, de l'ISSB et de l'IPSASB afin d'orienter et d'influencer leurs travaux en matière de développement des nouvelles normes comptables reliées à la durabilité;
- Collaborer aux travaux menés par le CCSP, le MNAI, le Centre Intact et le réseau des villes canadiennes sur la divulgation de l'information financière relative au volet Environnement, social et gouvernance (ESG), aux TCFD et aux actifs naturels;
- Par la participation à des conférences et à des ateliers de travail ainsi que la publication d'articles, représenter les travaux menés à la Ville en lien avec la divulgation de l'information relative à la durabilité, dont ceux portant sur le climat, auprès des organismes tels que l'IFRS Foundation, l'ISSB, le CCNID, CPA Canada, le CCSP, l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) et d'autres intervenants;
- Intégrer, dans le système financier, l'information liée aux infrastructures naturelles, permettant ainsi d'en faire un suivi autant par rapport au budget que par rapport aux investissements réels. Cet exercice sera aussi mis en place pour le suivi des projets reliés à l'atténuation.

De plus, depuis cette année, la direction a entrepris, en collaboration avec le SGPI, le BTER, le consortium Ouranos et la firme WSP, une démarche pour réaliser les premiers travaux de quantification financière et prospective des risques et des impacts des changements climatiques sur les bâtiments municipaux de la Ville et voir à des mesures d'adaptation. Ces travaux sont essentiels pour assurer une saine gestion immobilière et financière à la Ville et seront complétés d'ici août 2023. Finalement, la direction prévoit de réaliser ce même type de travaux pour les infrastructures de transport et d'eau.

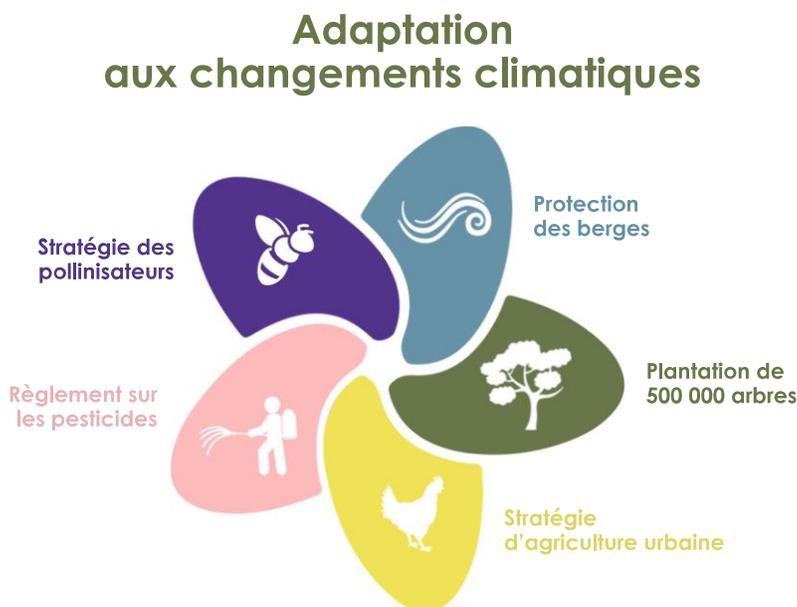


## Orientations stratégiques de la Ville en matière de climat

Le Plan climat 2020-2030 de la Ville explore en détail les mesures liées à la transition vers une économie sobre en carbone telles que celles concernant le transport, les bâtiments et l'énergie ainsi que celles liées à l'adaptation aux changements climatiques, qui visent à préserver et à maintenir la biodiversité, à bâtir la résilience et à mobiliser l'administration municipale et la collectivité montréalaise.

### Exemple d'adaptation : part de 10 % à 15 % du budget du PDI de la Ville consacrée aux infrastructures naturelles

Pour ce qui est de l'adaptation aux changements climatiques, la Ville de Montréal utilise une approche globale et intégrée, qui repose notamment sur des solutions basées sur la nature pour renforcer la résilience de la communauté. Bien que la nature soit reconnue pour ses multiples avantages et solutions aux enjeux climatiques, par exemple en jouant le rôle d'une éponge lors d'événements climatiques extrêmes et en réduisant les émissions de GES grâce au stockage et à la séquestration du carbone, ses services ou ses bienfaits économiques et sociaux ne sont pas pris en compte dans les décisions lors de la planification des investissements, de la gestion des actifs et de la présentation du rapport financier annuel d'une organisation.



La Ville de Montréal a adopté l'initiative avant-gardiste d'allouer de 10 % à 15 % du budget du Programme décennal d'immobilisation (PDI) aux infrastructures naturelles aux fins d'adaptation aux changements climatiques. Une liste des mesures regroupées par catégories d'infrastructures naturelles a été dressée aux fins de la planification des investissements. Ces catégories incluent notamment l'agriculture urbaine, les milieux naturels, le verdissement et la biodiversité, la gestion des eaux pluviales et les arbres urbains. À partir de cette liste et de la méthodologie, la Ville a intégré, dans son système financier, une structure lui permettant de suivre et de divulguer ses dépenses en infrastructures naturelles lors de la planification et de la reddition de compte financière.

De plus, Montréal ainsi que d'autres villes canadiennes collaborent avec la MNAI pour créer un guide pour la divulgation financière relative aux actifs naturels pour le Canada. Par ailleurs, la Ville a approché d'autres organismes tels que Taskforce on Nature-Related Financial Disclosures (TFND) pour identifier les travaux pouvant être adaptés au secteur public.

## Analyse des scénarios climatiques pour évaluer les impacts financiers des changements climatiques sur les bâtiments municipaux

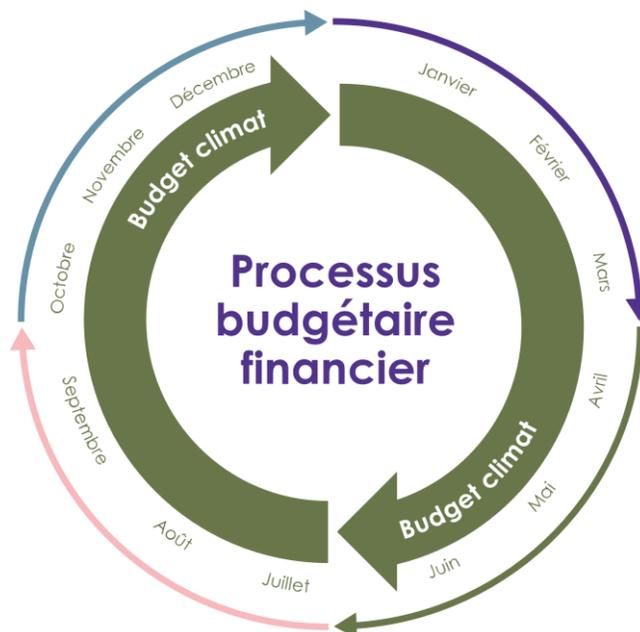
Actuellement, la Ville a entrepris pour la première fois le projet de la quantification financière des risques et des impacts des changements climatiques sur les bâtiments municipaux. Ses efforts portent notamment sur l'élaboration de stratégies et de mesures d'adaptation aux changements climatiques. Cette analyse s'inspire de l'approche méthodologique utilisée par le Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario (BRF) pour évaluer les impacts des changements climatiques sur les infrastructures de la province et des villes ontariennes, notamment sur les bâtiments, les infrastructures routières et celles de l'eau. Cette évaluation quantitative est de nature prospective, car elle repose sur divers scénarios climatiques, tels que le RCP 4.5 et le RCP 8.5, couvrant différents horizons temporels — court terme (2030), moyen terme (2050) et long terme (2100). Ce projet est réalisé en collaboration avec la firme WSP, le consortium Ouranos, le BTER, le SGPI ainsi que le CSC et il est piloté par la Direction de la comptabilité au Service des finances. Ces travaux devront être complétés d'ici août 2023.

## Exemple d'atténuation : le système de gouvernance Budget climat

Le Budget climat, en tant que système de gouvernance et de gestion, permet d'assurer l'alignement des mesures prises à court terme sur les stratégies et les cibles établies à long terme en matière de réduction des émissions de GES. Ce budget, qui est complètement intégré dans le processus budgétaire traditionnel d'une organisation, permet d'attribuer à chaque unité d'affaires la responsabilité de la mise en œuvre des actions climatiques.

Au cours des deux dernières années, ce projet a été mené par la Direction de la comptabilité au Service des finances et accompagné par le BTER. Aujourd'hui, la Direction du budget et de la planification fiscale et financière travaille avec le BTER pour son intégration progressive à la Ville.

La Ville a pour objectif d'intégrer le Budget climat dans son processus budgétaire au cours des prochaines années. Pour ce faire, elle a créé un comité composé d'intervenantes et intervenants provenant de la Direction du budget et de la planification fiscale et financière, de la Direction de la comptabilité et du BTER. Ce comité se rencontre hebdomadairement pour élaborer un plan de travail afin d'ajouter un chapitre sur le Budget climat dans son budget financier 2024. Il prépare aussi un échéancier pour l'implantation du Budget climat dans les exercices financiers subséquents, jusqu'à l'intégration complète de celui-ci.

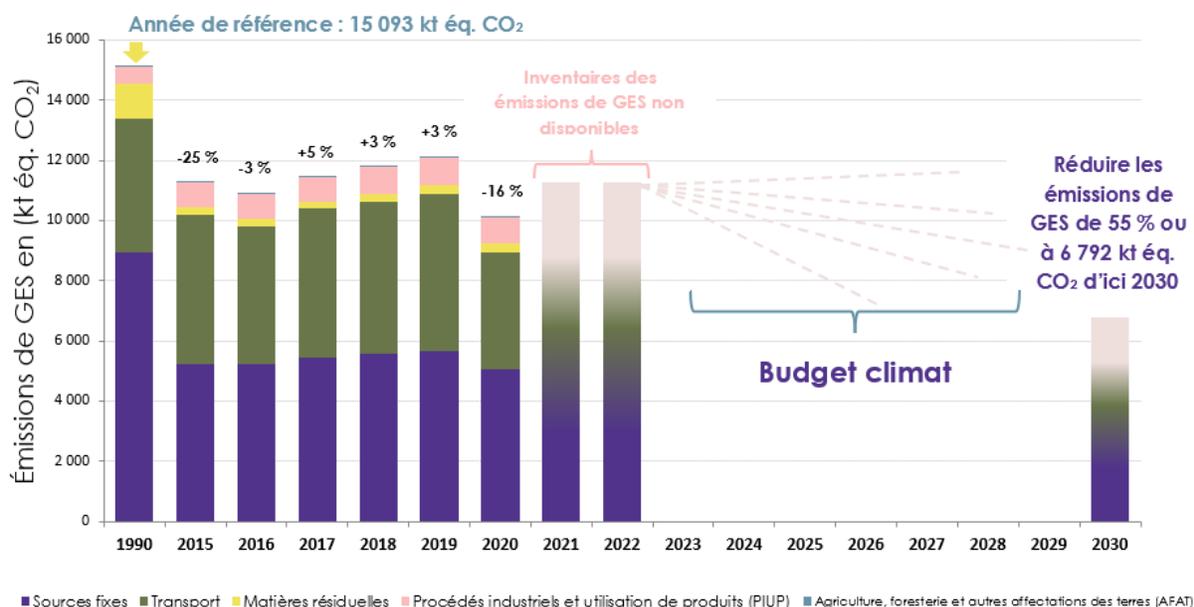


Pour l'exercice financier 2023, la Ville prévoit notamment d'atteindre les objectifs suivants :

- Intégrer, dans les documents budgétaires de 2024, le concept du Budget climat par le biais d'un chapitre;
- Documenter la réduction attendue des émissions de GES en lien avec les mesures clés du Plan climat de la Ville;
- Refléter, dans le PDI, des projets et programmes qui traduisent les actions de la Ville pour mettre en œuvre les objectifs de réduction de GES établis en fonction des cibles du Budget carbone;
- Quantifier la réduction d'émissions de GES et la mettre en relation avec le Budget carbone de la Ville;
- Apporter les ajustements équivalents dans les documents de la reddition de compte financière de la Ville devant être produite en 2025 pour l'année financière 2024.

La science est claire sur la manière de prévenir les impacts de plus en plus dangereux et irréversibles des changements climatiques : il est nécessaire de limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 °C. Pour y arriver, les émissions de GES devront être réduites de moitié d'ici 2030. Ainsi, la Ville s'est engagée à réduire de 55 % ses émissions de GES d'ici 2030 et à atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

**L'évolution des émissions de GES de la collectivité montréalaise entre 1990 et 2020 ainsi que les trajectoires possibles de réduction des émissions de GES par rapport à la cible de 2030**



Lorsque ce budget est complètement intégré dans une organisation, il permet aux instances municipales et aux gestionnaires une meilleure prise de décisions lors de l'élaboration des stratégies et de la priorisation des investissements de façon qu'ils soient bien alignés sur les cibles et les performances souhaitées. Le succès de l'intégration du Budget climat repose sur de multiples facteurs, comme la collaboration des différentes parties prenantes de la Ville à l'interne et à l'externe ainsi que l'apprentissage par la pratique.

## Stratégies en cours pour l'adaptation et l'atténuation aux changements climatiques

Le tableau ci-dessous énumère les différents plans stratégiques qui appuient les grandes orientations du plan stratégique Montréal 2030. Ces plans stratégiques, qui ne représentent qu'un échantillon de ceux mis de l'avant par la Ville, donnent des exemples d'opportunités poursuivies au chapitre du climat, de la biodiversité et de l'environnement social.

## Montréal 2030

Un des objectifs majeurs du plan stratégique Montréal 2030 est de rehausser la résilience économique, sociale et écologique de la métropole afin d'accroître la qualité de vie de l'ensemble des citoyennes et citoyens. Ce plan s'articule autour de quatre orientations incontournables de la Ville, de trois échelles d'intervention centrées sur l'être humain, les quartiers et la métropole ainsi que de vingt priorités en lien étroit avec les objectifs de développement durable des Nations unies.



## Plan climat 2020-2030

Le Plan climat 2020-2030 comprend 46 mesures regroupées en 5 chantiers d'intervention tels que la mobilisation de la communauté montréalaise, la mobilité, l'urbanisme et l'aménagement, les bâtiments, l'exemplarité de la Ville et la gouvernance.



## Stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026

Cette stratégie permettra de réaffirmer le rôle de Montréal comme chef de file en matière d'agriculture urbaine, de favoriser l'accessibilité de cette pratique et d'assurer son plein développement, de façon harmonieuse et durable. Elle permettra également de répondre au fort engouement des citoyennes et citoyens pour une agriculture de proximité qui favorise la création de liens sociaux.



## Stratégie d'électrification des transports 2021-2023

Elle constitue un plan pour augmenter et diversifier l'offre de transport électrique en développant davantage d'options de mobilité durable, abordable et accessible. La Stratégie d'électrification des transports renouvelée est basée sur la diversité des moyens déployés et des partenariats impliqués, dont le déploiement d'une première zone à faibles émissions (ZFE), la mise en œuvre de 600 nouvelles bornes de recharge publiques, et l'ajout de 2 100 vélos BIXI à assistance électrique et de 250 taxis électriques.



## Plan Montréal : territoire de biodiversité par la protection des pollinisateurs 2022-2027

Montréal s'est dotée de son premier plan de protection des pollinisateurs afin d'améliorer les conditions de vie actuelles et futures de ces espèces qui jouent un rôle central dans le fonctionnement de nos écosystèmes.



## Plan d'urbanisme et de mobilité 2050

Ce plan explore les différentes façons dont la ville pourrait être aménagée pour répondre aux aspirations et aux besoins futurs de sa population. Ainsi, dans ce projet de ville, de grands changements sont proposés dans sous forme d'orientations, d'actions et de solutions devant être suivies ou réalisées afin que Montréal soit une ville plus verte, inclusive et résiliente aux changements climatiques tout en visant l'équité sociale et territoriale et en procurant une qualité de vie à sa population citoyenne.



## Agenda montréalais 2030 pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture

L'Agenda montréalais 2030 postule que le design et l'architecture contribuent à concevoir une ville qui favorise la santé et le bien-être de toutes et de tous et qui est plus équitable, plurielle et inclusive socialement, plus responsable écologiquement, plus performante économiquement, plus attractive et épanouissante culturellement et plus résiliente aux crises et aux changements climatiques.



## Stratégie montréalaise pour une ville résiliente 2018-2023

Cette stratégie permet à la Ville d'améliorer sa capacité d'anticipation, de prévention et d'adaptation pour mieux faire face aux chocs et au stress pouvant affecter la population, les institutions, les entreprises et les systèmes. Les enjeux identifiés dans cette stratégie sont d'ordre climatique, social, sanitaire, technologique et économique. Finalement, cette stratégie comporte 30 mesures et est chapeautée par les différents services de la Ville et des partenaires externes.



## Exemples de nouvelles initiatives mises en place en 2022 pour soutenir les stratégies actuelles à la Ville

### *Comité d'expertes et experts en adaptation aux changements climatiques*

Comme prévu au Plan climat 2020-2030, le BTER a formé un comité d'expertes et experts en adaptation aux changements climatiques. Le mandat de ce comité est de développer davantage la stratégie en matière d'adaptation et de résilience face aux changements climatiques. À la suite des ateliers menés en 2021, des recommandations ont été émises en 2022, dont l'ajout de nouveaux indicateurs à la reddition de compte du Plan climat 2020-2030 et la priorisation de travaux en lien avec les actions déjà en cours pour une meilleure adaptation de la Ville et des communautés montréalaises aux aléas climatiques.

### *Partenariat avec Ouranos*

En juin 2022, la Ville a déposé un bilan d'avancement de la mise en œuvre des projets en partenariat avec le consortium Ouranos. Pour la période 2020-2021, six nouveaux projets ont été ajoutés, portant le total des initiatives à dix. À ce jour, quatre initiatives sont terminées et six autres se poursuivent. De plus, cette collaboration a permis d'avancer les travaux en lien avec l'évaluation des impacts financiers des changements climatiques sur les bâtiments municipaux de la Ville.

### *Partenariat Climat Montréal (PCM)*

Cet organisme mobilise les acteurs clés de la collectivité montréalaise pour contribuer à l'atteinte des cibles de réduction des émissions de GES. Durant la première édition du Sommet Climat, qui a eu lieu en mai 2022, trois annonces structurantes ont été communiquées, soit l'élaboration de la feuille de route vers des bâtiments zéro émission dès 2040, la collaboration avec Hydro-Québec pour identifier et implanter des solutions en efficacité énergétique et en gestion de pointe et, finalement, une entente avec la Direction régionale de santé publique de Montréal pour s'attaquer à la résilience et l'adaptabilité face aux changements climatiques. De plus, le BTER contribue à la 2<sup>e</sup> édition du Sommet Climat, qui aura lieu en mai 2023 et permettra à la Ville de faire un retour sur l'évolution de ses engagements et d'annoncer de nouveaux engagements ambitieux pour la mobilité durable.

### *Transition en commun*

En 2022, la Ville de Montréal s'est engagée dans l'initiative Transition en commun, qui constitue une alliance entre les citoyennes et citoyens, la société civile et la Ville autour d'une vision partagée de la transition socio-écologique et de la résilience climatique à l'échelle des quartiers.

### *Défi GESTes*

Le Défi GESTes est un projet phare en changement de comportement qui vise à donner une voix aux citoyennes et citoyens de 13 à 17 ans. Ce projet éducatif invite ces jeunes à évaluer les impacts de leurs gestes sur les émissions de GES et la biodiversité. Le BTER est le contributeur principal du projet en ce qui concerne tant l'accompagnement que l'expertise et le financement.

### *Resserrement du cadre du règlement municipal sur les pesticides*

En 2022, un nouveau règlement municipal sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041) est entré en vigueur. Ce règlement contribue au respect de l'une des cinq priorités de Montréal 2030, soit enraciner la nature en ville, en réponse aux engagements pris envers les changements climatiques.

### *Agriculture urbaine*

En collaboration avec les arrondissements, le BTER gère un programme de soutien pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics. Ce programme est d'une durée de 10 ans (2022-2031) et prévoit des investissements annuels de 1 M\$. Le premier appel à projets a permis la réalisation de travaux de réfection dans 26 jardins communautaires et la création d'un nouveau jardin collectif en 2022.

# Gestion des risques

■ Degré d'intégration élevé ■ Progression ■ Premiers pas

36 %

37 %

27 %

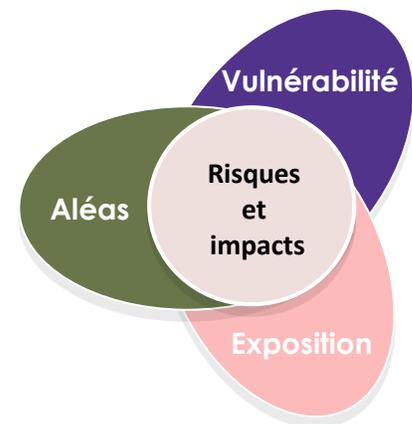
Les recommandations du TCFD pour la gestion des risques climatiques se divisent en deux parties soit ceux liés à la transition vers une économie sobre en carbone et aux risques physiques liés aux changements climatiques. Ces deux types de risques viendront amplifier et aggraver les risques existants et traditionnels d'une organisation, d'où l'importance de les analyser, de façon prospective, à court, à moyen et à long terme selon différents scénarios climatiques — dont celui prévoyant un réchauffement de 2 °C — afin de pouvoir considérer leurs impacts lors de la prise de décisions stratégiques et financières.

## Gestion des risques physiques des changements climatiques selon le cadre du GIEC

Aujourd'hui, l'évaluation des risques climatiques est cruciale, surtout dans le contexte où il est de moins en moins probable que la cible de réchauffement global de 1,5 °C soit atteinte puisque la trajectoire actuelle du réchauffement prévue est de 2,7 °C. De ce fait, la gestion des risques est un outil incontournable pour identifier et évaluer les risques climatiques de façon continue. En évaluant ces risques, une organisation peut prévoir les mesures adaptatives adéquates à prioriser et à financer dès aujourd'hui afin d'éviter, d'atténuer et de corriger les pertes potentielles liées aux impacts des changements climatiques.

De plus, cet outil éprouvé permet d'alimenter la réflexion sur les approches innovantes pour atténuer les risques et assurer un développement durable, d'autant plus que ceux-ci seront de plus en plus complexes.

De façon générale, l'approche utilisée à ce jour par le GIEC pour les risques physiques (chroniques et graves) repose sur les trois composantes que sont l'aléa, la vulnérabilité et l'exposition. Cependant, une quatrième composante est souvent ajoutée à cette approche, à savoir la réponse de l'intervention lors d'urgences liées à des événements climatiques extrêmes. En effet, aujourd'hui, ces risques sont évalués de façon prospective grâce à des narratifs bâtis autour de différents scénarios climatiques et horizons temporels.



En 2022, la Ville de Montréal a identifié ses dix risques organisationnels les plus importants, et les risques climatiques en font partie. De plus, elle effectue déjà des travaux sur certaines composantes et variables qui aideront à bâtir éventuellement l'analyse des risques physiques liés aux changements climatiques. Par exemple, des cartes de vulnérabilité sont disponibles pour les aléas climatiques identifiés par la Ville, comme les pluies abondantes, les vagues de chaleur, les crues, l'augmentation des températures moyennes, les sécheresses et les tempêtes destructrices.

### Cartes de vulnérabilité de la Ville

Les nouvelles cartes de vulnérabilité aux aléas climatiques (2015 et 2022) et d'îlots de chaleur urbains pour le territoire de l'agglomération de Montréal (2013, 2016 et 2019) sont maintenant disponibles sur le site des données ouvertes de la Ville ainsi que sur l'application cartographique ArcGIS Online.

L'analyse de la vulnérabilité est un outil d'aide à la prise de décisions qui permet non seulement de repérer les secteurs les plus vulnérables aux vagues de chaleur, aux pluies abondantes, aux tempêtes destructrices, aux sécheresses et aux crues, mais également de définir les interventions prioritaires à mettre en place. L'état des différents aléas climatiques illustré par les cartes de vulnérabilité est l'un des huit indicateurs faisant l'objet d'un suivi dans la reddition de compte annuelle du Plan climat 2020-2030.

La vulnérabilité des populations et des infrastructures aux aléas climatiques dépend de notre préparation aux risques climatiques ainsi que de la capacité d'adaptation du territoire aux aléas, de plus en plus fréquents. La Ville a franchi une première étape avec l'analyse de la vulnérabilité aux aléas climatiques. Les prochaines étapes seront d'évaluer le risque climatique et de mesurer la capacité d'adaptation du territoire à la suite de la mise en place de mesures pour protéger la population et les infrastructures des dommages potentiels.

## Évaluation des impacts financiers

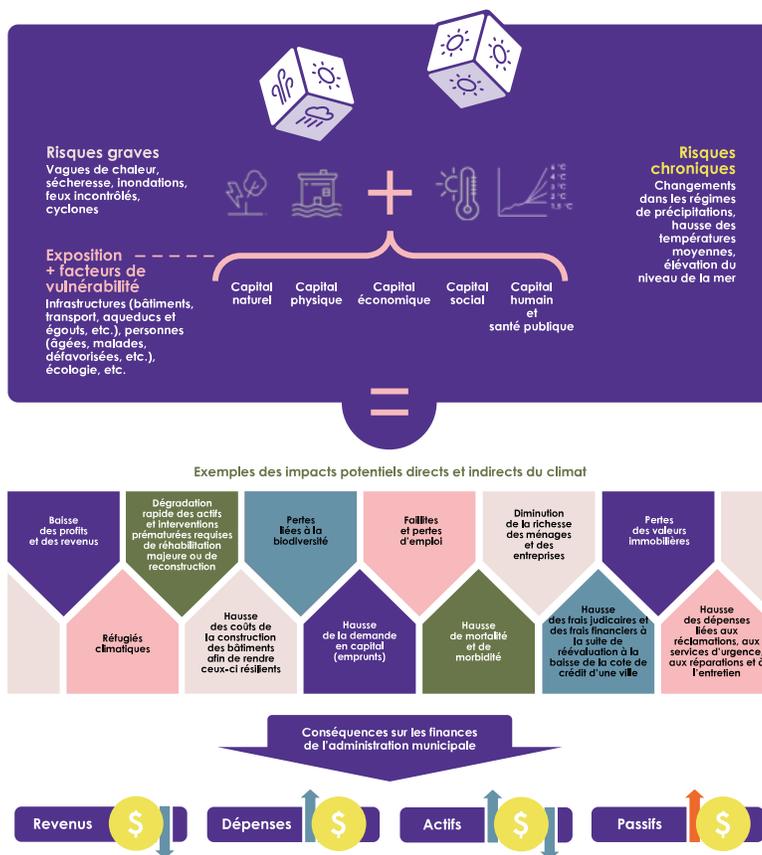
Les informations de vulnérabilité transmises par ces cartes représentent une des trois composantes importantes dans l'évaluation des risques des changements climatiques et de leurs impacts sur les finances de la Ville. Il importe de procéder à cette évaluation dès aujourd'hui afin d'inclure ces risques et impacts dans les planifications financières et stratégiques pour ainsi permettre une saine gestion financière, par exemple relativement à la dette ou à l'équité pour les générations à venir.

La Direction de la comptabilité a entrepris des démarches pour la réalisation de travaux de quantification financière liée aux risques et aux impacts des changements climatiques. Cette démarche est basée sur une approche « étape par étape » afin de bien intégrer les nouvelles notions et outils à la Ville pour ainsi faire le lien entre les infrastructures, les changements climatiques, l'adaptation et les finances.

Comme mentionné dans la section portant sur les scénarios climatiques pour les bâtiments municipaux, la Ville a entrepris la première étape d'une série de travaux à venir, soit le projet de quantification des risques et des impacts des changements climatiques sur les bâtiments municipaux. Cette première étape inclut l'élaboration de stratégies et de mesures d'adaptation aux changements climatiques.

La Ville poursuit également les travaux entamés en 2022 avec Hydro-Québec et Polytechnique Montréal, en lien avec l'analyse de risque de verglas extrême dans la région montréalaise. En mars 2023, une rencontre de suivi a été organisée avec le comité interne de la Ville pour la présentation des analyses préliminaires. De plus, une première rencontre a été planifiée avec le comité multipartites avec les villes de Laval, Longueuil et Terrebonne ainsi qu'Hydro-Québec.

## Sommaire des impacts directs et indirects des changements climatiques sur les finances



# Mesures et objectifs

■ Degré d'intégration élevé ■ Progression ■ Premiers pas

44 %

29 %

26 %

## Inventaire des émissions de GES à Montréal

Basé sur la cible de réchauffement de 1,5 °C de l'Accord de Paris, il est clair que les objectifs ne seront pas atteints sans la mise en place d'actions plus ambitieuses et immédiates. Ainsi, la Ville a établi des cibles ambitieuses pour contribuer à l'échelle globale aux efforts d'atténuation comme définies notamment dans son plan stratégique Montréal 2030 et le Plan climat 2020-2030. De plus, la Ville de Montréal a un devoir d'exemplarité auprès de sa communauté. Bien que les émissions de GES des activités municipales comptent pour moins de 2 % de celles de l'ensemble de la collectivité, l'administration municipale prévoit d'atteindre la carboneutralité en 2040, soit 10 ans avant l'ensemble de la collectivité.

La Ville continue de dresser ses inventaires d'émissions de GES selon des standards internationaux reconnus en utilisant le Protocole mondial pour les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle communautaire (GPC), publié par le World Resources Institute (WRI), le C40 et l'ICLEI.

L'inventaire des émissions de GES dressé par la Ville répertorie les émissions estimées de GES de la collectivité dont le périmètre se limite à l'agglomération de Montréal. Les émissions de GES sont comparées à l'année de référence, 1990, qui sert de base pour les cibles de réduction.

### *Historique des émissions de 2018 à 2019*

En 2019, les émissions de la collectivité ont augmenté de 3 % par rapport à l'année précédente, ce qui représente 326 kt éq. CO<sub>2</sub>, tandis qu'une baisse de 4 989 kt éq. CO<sub>2</sub> était nécessaire pour atteindre l'objectif de 2030. Une augmentation a été observée pour l'ensemble des postes d'émissions de l'inventaire, mis à part le secteur résidentiel (-3 kt), celui des industries énergétiques (-65 kt) et celui des procédés industriels (-13 kt). Les principaux secteurs responsables de l'augmentation sont les secteurs commercial et institutionnel, les industries manufacturières et le transport routier. Ils représentent, à eux seuls, 91 % de cette augmentation nette.

### *Impact de la pandémie en 2020*

L'inventaire de la collectivité en 2020 a connu une baisse substantielle par rapport à 2019. En effet, les émissions de GES ont baissé de 16 %, soit 1 988 kt éq. CO<sub>2</sub>. Cependant, ces résultats ne permettent pas de discerner l'effet des actions de réduction de l'impact de la pandémie.

Les baisses d'émissions observées sont concentrées sur les secteurs du transport routier (1 190 kt), des industries manufacturières et de la construction (203 kt) ainsi que des secteurs commercial et institutionnel (328 kt), pour un total de 87 % des réductions. Ces baisses sont principalement attribuables au ralentissement économique et aux multiples confinements; l'année 2020 est donc considérée comme non représentative des efforts de réduction des émissions de GES. D'ailleurs, les résultats de l'outil Environmental Insights Explorer (EIE) de Google pour 2021 confirment déjà une hausse de 450 kt éq. CO<sub>2</sub> des émissions provenant du secteur du transport routier.

### *Atteinte des objectifs*

À la suite de la révision de la méthode, l'inventaire de l'année de référence 1990 a été revu à la baisse, à 15 094 kt éq. CO<sub>2</sub>. Cette révision a entraîné une baisse des réductions annoncées précédemment, qui sont maintenant de 22 % pour 2018. En 2019, le bilan s'est éloigné de l'objectif en accusant un recul de 20 % par rapport à 1990. Néanmoins, impactées par la pandémie, les réductions ont atteint 33 % en 2020, remplissant l'objectif d'une baisse de 30 %. Finalement, les inventaires des émissions de GES de 2021 à 2030 permettront davantage de statuer sur les effets réels du Plan climat, mis en place à partir de 2021.

# TCFD et Budget climat

Comme mentionné précédemment, le Budget climat est une pièce maîtresse pour établir, mesurer, suivre, contrôler et prioriser les projets ainsi que les investissements nécessaires afin d’assurer l’alignement des mesures prises à court terme sur les objectifs et les cibles à long terme. De plus, ce budget permettra à la Ville d’avancer ses travaux de divulgation financière relative aux changements climatiques, et ce, en fonction des recommandations émises par le TCFD. Éventuellement, ce budget permettra de mobiliser et de rallier les parties prenantes, incluant, les partenaires financiers et les ordres de gouvernement pour l’atteinte des objectifs communs pour la cause climatique.

## TCFD et Budget climat

### Budget climat – système de gouvernance

Ce nouveau système permet :

- d’estimer les impacts des mesures d’atténuation prévues par le Plan climat 2020-2030;
- d’estimer les écarts entre les mesures planifiées et réalisées et, au besoin, ajuster ces mesures afin qu’elles soient alignées sur les cibles et les objectifs;
- de prioriser les nouvelles mesures et les investissements permettant l’atteinte des cibles et des objectifs;
- de sensibiliser la communauté en divulguant les progrès et les écarts.

### Cibles de réduction des émissions de GES à la Ville de Montréal



2030  
GES de la collectivité  
55%



2040  
Carboneutre pour l’administration municipale



2050  
Carboneutre pour l’ensemble de la collectivité

### TCFD – Mesures et objectifs

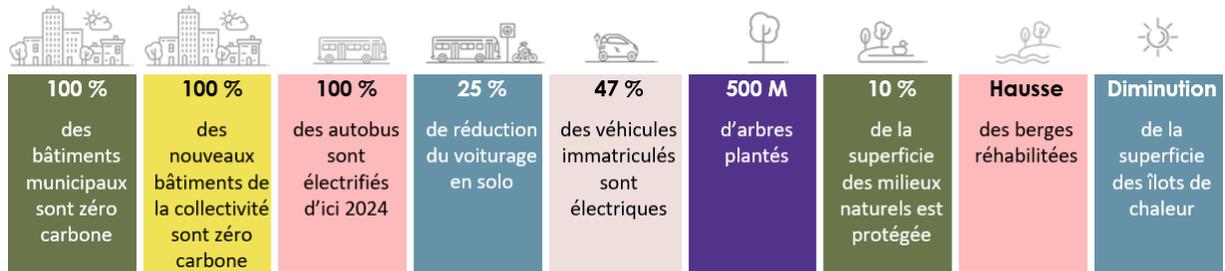


- Des objectifs plus ambitieux sont fixés et communiqués au public;
- Ces objectifs sont alignés sur les stratégies et les processus de gestion des risques;
- Divulguer l’information relative aux stratégies d’investissements et expliquer la manière dont celles-ci permettent d’atteindre les cibles;
- Divulguer l’évaluation de performance et des progrès, par exemple sur une base annuelle, par rapport aux cibles et aux objectifs établis;
- Divulguer la manière dont les villes comptent atteindre ces cibles et objectifs.

## Indicateurs de performance à la Ville

Depuis 2021, la Ville continue de mettre en place des actions afin d’atteindre la majorité de ses cibles climatiques d’ici 2030. En juin 2022, une première reddition de compte du Plan climat 2020-2030 a été réalisée et confirme que 98 % des mesures visant l’atteinte de la carboneutralité d’ici 2050 sont en cours de réalisation.

### Exemples d’indicateurs visés par le Plan climat 2020-2030



Concernant l’indice de canopée sur le territoire de l’agglomération, la cible de 25 % qui avait été fixée pour 2025 a été atteinte : en effet, cet indice a été évalué en 2022 à 25,3 % pour l’agglomération et à 24,3 % pour la Ville. Ajoutons que l’analyse effectuée en 2022 portait sur une image de la canopée de 2019, ce qui indique que l’objectif a été atteint six ans avant l’année cible. En septembre 2022, la Ville a annoncé qu’elle rehaussait sa cible pour l’indice de canopée sur son territoire, la fixant désormais à 26 % pour 2025.

Actuellement, l’élaboration d’une méthodologie portant sur la plantation d’arbres dans les zones vulnérables aux vagues de chaleur est en cours avec la collaboration du Département de géographie de l’Université du Québec à Montréal (UQAM). De plus, des investissements de 102,1 M\$ sont prévus pour la réhabilitation des berges des parcs-nature du réseau des grands parcs.

# Perspectives et prochaines étapes

---

Encore cette année, le GEIC a annoncé l'urgence d'agir dès maintenant pour la cause climatique, sachant que de multiples impacts liés au climat se manifestent déjà dans le monde. Ces impacts ne feront qu'augmenter en intensité et en fréquence, surtout dans le contexte climatique actuel, où le réchauffement s'aligne sur 2,7 °C au lieu de 1,5 °C comme adopté lors de l'Accord de Paris. Ces impacts se font déjà ressentir au Québec et à Montréal par des événements climatiques et météorologiques liés aux chaleurs extrêmes, aux pluies abondantes et aux tempêtes destructrices.

Sur le plan financier, ces événements entraînent déjà des conséquences sur la valeur et la situation financière des entreprises. D'un autre côté, les investisseurs exigent de plus en plus une divulgation de l'information financière relative à la durabilité, incluant climatique, soit communiquée de façon transparente, cohérente et comparable. Afin d'aider les investisseurs et les parties prenantes à prendre des décisions éclairées, l'IFRS Foundation a créé l'organisme ISSB pour mener les travaux nécessaires à la normalisation de cette divulgation en créant un référentiel de base.

Selon l'IPSASB, les ordres de gouvernement ne devraient pas faire exception et sont fortement encouragés à divulguer l'information financière sur la durabilité afin d'être transparents et imputables de leurs interventions à long terme tout en étant à même de prendre des décisions éclairées. Ni le secteur public, ni le secteur privé ne sont à l'abri des conséquences des changements climatiques. Cependant, le secteur public est le mieux placé pour jouer un rôle prédominant dans la mise en place des incitatifs d'ordre réglementaires et financiers afin de soutenir les initiatives du secteur privé et atteindre ainsi les objectifs climatiques.

La Ville, faisant partie du secteur public, agit en tant que première intervenante lors de tous chocs et stress, ce qui inclut les bouleversements climatiques, et joue un rôle de premier niveau pour la mobilisation de sa communauté. À cet effet, depuis l'année dernière, la Ville a entamé ses travaux d'évaluation financière quantitative des impacts des changements climatiques sur les bâtiments municipaux. Ce projet est piloté par la Direction de la comptabilité et réalisé avec plusieurs partenaires internes et externes, notamment le consortium Uranos, la firme WSP, le SGPI et le BTER. Ces travaux seront complétés d'ici août 2023.

Par ailleurs, la Ville intégrera graduellement le Budget climat à l'ensemble de ses processus organisationnels et financiers. Pour ce qui est de l'action 46 du Plan climat, qui concerne la part de 10 % à 15 % du budget du PDI à consacrer aux projets des infrastructures naturelles liés à l'adaptation aux changements climatiques, une structure financière a été mise en place dans le système financier de la Ville, permettant d'en faire un suivi régulier.

Dans l'optique de poursuivre les travaux en matière de climat, la Ville prévoit de réaliser les activités suivantes :

- Mise à jour du portrait climatique pour l'agglomération de Montréal afin de produire une matrice de risques climatiques;
- Quantification approfondie et comparative des besoins d'investissement en adaptation aux changements climatiques;
- Évaluation des risques et des impacts financiers sur les infrastructures municipales selon plusieurs scénarios climatiques, qui implique l'élaboration de stratégies et de mesures d'adaptation;
- En 2023, intégration des nouvelles cartes de vulnérabilité aux changements climatiques dans le prochain Plan d'urbanisme et de mobilité.

Finalement, la Ville continuera sa collaboration avec les différents intervenants afin d'avancer dans ses travaux concernant la divulgation de l'information financière relative à la durabilité.

# Bibliographie

Bureau d'assurance du Canada. Les informations fournies sur les coûts des sinistres au Canada et au Québec à la Ville de Montréal par le Bureau d'assurance du Canada en date du 23 mars 2023.

Bureau d'assurance du Canada. (2023). Les conditions météorologiques extrêmes de 2022 ont causé 3,1 milliards \$ de dommages assurés, ce qui en fait la troisième pire année de l'histoire canadienne pour les dommages assurés. Repéré à <http://www.abc.ca>.

Climate Action Tracker. (2022). The CAT Thermometer explained. Repéré à <https://climateactiontracker.org/global/cat-thermometer/>.

Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada). (2019). Améliorer l'information relative aux changements climatiques fournie par les villes : Guide sur l'adoption des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Repéré à <https://www.cpacanada.ca/-/media/site/operational/rg-research-guidance-and-support/docs/02337-rg-guide-gifcc-pour-villes-oct-2019.pdf?la=fr>.

CSA Group. (2022). New National Standard of Canada will help standardize natural asset inventories. Repéré à <https://www.csagroup.org/news/new-national-standard-of-canada-will-help-standardize-natural-asset-inventories/>.  
GARP Global Association of Risk Professionals. (2021). Making Sense of COP26: a Short Guide to Reaching Net Zero. Repéré à <https://www.garp.org/risk-intelligence/sustainability-climate/making-sense-of-cop26-211126>.

Gouvernement du Canada. (2021). Changement de la température au Canada. Repéré à <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/changements-temperature.html>.

Gouvernement du Québec. (2022). Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal - Québec salue les engagements historiques et y adhère fièrement. Repéré à <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/cadre-mondial-de-la-biodiversite-de-kunming-a-montreal-quebec-salue-les-engagements-historiques-et-y-adhere-fierement-44913>.

L'Institut climatique de Canada. Budget 2023 : un équilibre entre les politiques et les programmes et des paiements pour soutenir la croissance propre. Repéré à <https://institutclimatique.ca/budget-2023-equilibre-politiques-et-programmes-paiements-soutenir-croissance-propre/>.

L'Institut climatique du Canada. (2022). Réduire les coûts des impacts climatiques pour le Canada. Référé à [https://institutclimatique.ca/wp-content/uploads/2022/09/Limiter-les-degats\\_FR\\_0927.pdf](https://institutclimatique.ca/wp-content/uploads/2022/09/Limiter-les-degats_FR_0927.pdf).

ONU programme pour l'environnement. (2022). Convention sur la diversité biologique. Cadre mondial de la biodiversité de Kumming à Montréal. Repéré à <https://www.cbd.int/doc/c/0bde/b7c0/00c058bbfd77574515f170bd/cop-15-l-25-fr.pdf>.

Organisation météorologique mondiale (2022). Bulletin de l'OMM – Température moyenne mondiale: probabilité de 50 % d'un dépassement du seuil de 1,5 °C au cours des cinq prochaines années. Repéré à <https://public.wmo.int/fr/medias/communiqu%C3%A9s-de-presse/bulletin-de-l%E2%80%99omm-%E2%80%93-temp%C3%A9rature-moyenne-mondiale-probabilit%C3%A9-de-50-d%E2%80%99un>.

Ouranos. (2022). Comprendre la science du climat - Changements au Québec. Repéré à <https://www.ouranos.ca/fr/science-du-climat-changements-quebec>.

Ouranos. (2020). La présentation fournie par Ouranos traitant la Synthèse saisonnière – Quelques variables climatiques pour l'agglomération de Montréal en date de 31 mars 2023.

Task Force on Climate-related Financial Disclosure (2017). Final Report: Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosure.

Repéré à <https://assets.bbhub.io/company/sites/60/2021/10/FINAL-2017-TCFD-Report.pdf>.

The IFRS Foundation. (2021) Summary of the Technical Readiness Working Group's Programme of Work, developed by the Technical Readiness Working Group, chaired by the IFRS Foundation, to provide recommendations to the International Sustainability Standards Board for consideration. Repéré à <https://www.ifrs.org/content/dam/ifrs/groups/trwg/summary-of-the-trwg-work-programme.pdf>.

The Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC). (2021). Working Group I – The Physical Science Basis. Repéré à [https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/outreach/IPCC\\_AR6\\_WGI\\_Press\\_Conference\\_Slides.pdf](https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/outreach/IPCC_AR6_WGI_Press_Conference_Slides.pdf).

The Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC). (2022). Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Repéré à <https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-working-group-ii/>.

The Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC). The IPCC Special Report on Managing the Risks of Extreme Events and Disasters to Advance Climate Change Adaptation. Repéré à [https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/03/IPCC\\_SREX\\_slide\\_deck-1.pdf](https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/03/IPCC_SREX_slide_deck-1.pdf).

United Nations. (2021). Secretary-General Calls Latest IPCC Climate Report "Code Red for Humanity", Stressing "Irrefutable" Evidence of Human influence. Repéré à <https://www.un.org/press/en/2021/sgsm20847.doc.htm>.

Université de Waterloo et Centre Intact d'adaptation au climat. (2022). Nager sur place : Les effets des inondations catastrophiques sur le marché de l'habitation du Canada. Repéré à [https://www.centreintactadaptationclimat.ca/wp-content/uploads/2022/02/UoW\\_CIAC\\_2022\\_02\\_Nager-sur-place\\_Marche-habitation.pdf](https://www.centreintactadaptationclimat.ca/wp-content/uploads/2022/02/UoW_CIAC_2022_02_Nager-sur-place_Marche-habitation.pdf).

Ville de Montréal. (2020). Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise – Inventaire 2019 et 2020 (Sommaire). Repéré à [https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/inventaires\\_des\\_emissions\\_de\\_gaz\\_a\\_effet\\_de\\_serr\\_e\\_2019\\_et\\_2020\\_-\\_collectivite\\_montrealaise\\_-\\_sommaire\\_vf\\_1.pdf](https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/inventaires_des_emissions_de_gaz_a_effet_de_serr_e_2019_et_2020_-_collectivite_montrealaise_-_sommaire_vf_1.pdf).

Ville de Montréal. (2021). Montréal 2030. Repéré à <https://montreal.ca/articles/montreal-2030-un-premier-plan-strategique>.

Ville de Montréal. (2022). Montréal : territoire de biodiversité par la protection des pollinisateurs 2022-2027. Repéré à [https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/vdm\\_plan\\_montreal\\_territoire\\_biodiversite\\_pollinisateurs\\_2022.pdf](https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/vdm_plan_montreal_territoire_biodiversite_pollinisateurs_2022.pdf).

Ville de Montréal. (2019). L'Agenda montréalais pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture. Repéré à <https://designmontreal.com/nouvelles/agenda-montrealais-2030>.

Ville de Montréal. (2022). L'engagement de Montréal -Les villes unies et en action pour la biodiversité. Repéré à [https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/vdm\\_engagement-de-montreal\\_2022.pdf](https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/vdm_engagement-de-montreal_2022.pdf).



Publié par la Ville de Montréal  
Service des finances

630, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H3B 1S6  
Canada

Montréal.ca

Dépôt légal  
2<sup>e</sup> trimestre 2023  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-1927-5  
Rapport financier annuel 2022  
PDF, Français

978-2-7647-1928-2  
2022 Annual Financial Report  
PDF, English

Design graphique :  
Ville de Montréal  
Service de l'expérience citoyenne  
et des communications  
29064



Montréal 

[Montréal.ca](http://Montréal.ca)